



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ À L'APEI DE LENS ET ENVIRONS : UNE NOUVELLE LOGIQUE D'ACTION

Evaluation d'une action innovante

Muriel DELPORTE & Agathe DENEFF, conseillères techniques

Rapport final, Avril 2020

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



Nous dédions cette étude à Christine Delerue Pecourt et à Jean Koska, que cette démarche nous aura donné le privilège de rencontrer.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes que nous avons eu l'opportunité de rencontrer dans le cadre de cette étude : parrains, marraines, filleul(e)s, membres de la commission de parrainage, professionnels et administrateurs de l'Apei de Lens, ainsi que le maire et les représentants des services municipaux de la Ville de Grenay et Mme Lise Marie Schaffhauser, Présidente de l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité.

C'est grâce au temps qu'elles nous ont consacré et aux expériences qu'elles ont bien voulu partager que cette étude a pu se construire. L'enthousiasme qu'elles témoignent toutes à l'égard de l'action de parrainage a constitué, pour nous, un puissant moteur dans la réalisation de ce travail.

Cette étude a été financée par la CNSA au titre du budget de la session 5 « soutien à des actions innovantes » et par la Fondation d'entreprise MAAF Initiatives et handicap.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
PARTIE I. LE PARRAINAGE DE PROXIMITE	13
I. Le parrainage dans une perspective socio-historique	15
1. Fondements et fonction sociale du parrainage	15
2. L'inscription du parrainage dans les politiques publiques	16
3. Diffusion des pratiques de parrainage	17
II. Le parrainage : un lien que l'on ne peut circonscrire	18
1. Un lien invisible et indéfinissable	18
2. Un lien multiforme	19
PARTIE II. LE PARRAINAGE A L'APEI DE LENS ET ENVIRONS	21
I. Naissance et évolutions du projet	23
1. Un constat inaugural : les limites de l'institution	23
2. La construction d'une méthode et la formalisation de l'action dans le projet associatif ...	25
3. Le parrainage à l'Apei de Lens aujourd'hui : offrir un cadre sécurisant, mais souple	27
II. La commune de Grenay : un contexte particulier	29
1. Le lien social au cœur des politiques de la ville	29
2. Le parrainage inscrit dans la politique jeunesse de la ville	31
PARTIE III. VIVRE UNE RELATION DE PARRAINAGE	33
I. Une histoire inspirante	35
II. Portrait des parrains, marraines et filleul(e)s	37
1. Profils des filleul(e)s	37
2. Profils des parrains et marraines	38
3. Ancienneté de la relation	39
III. Une relation « inclassable », et qui s'inscrit dans le temps	39
1. Une rencontre, le constat d'affinités, la création d'un lien	40
2. Le parrainage comme forme de légitimation d'un lien	41
3. Une relation qui évolue dans le temps	43
4. Une relation difficile à nommer	44
IV. Une relation qui affranchit de l'institution	46
1. Changer de murs	46
2. Changer de rythmes	47
3. Vivre une relation non professionnelle	47
4. Ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde	48

5.	Exister en tant qu'individu.....	49
V.	Le parrainage sur la commune de Grenay : le collectif au-delà des barrières d'âge et de handicap.....	53
1.	Présentation des marraines et filleul(e)s.....	53
2.	Naissance et évolution de la relation.....	55
3.	Une dimension collective très forte.....	56
4.	La construction de liens au-delà des barrières d'âge ou de handicap.....	57
PARTIE IV. LE PARRAINAGE, VECTEUR DE PARTICIPATION SOCIALE ET D'INCLUSION... 61		
I.	Construction identitaire et reconnaissance au cœur de la relation de parrainage..	61
1.	Exister, pour soi et pour autrui.....	61
2.	Parrainage et reconnaissance.....	64
II.	Le parrainage à l'Apei de Lens et dans la commune de Grenay : un contexte propice à l'action	66
1.	L'Apei de Lens et environs : une logique de co-construction et d'ouverture.....	66
2.	La ville de Grenay : favoriser le « vivre ensemble ».....	67
3.	L'institution médiatrice	68
III.	Le parrainage : une configuration sociale	69
1.	La notion de configuration sociale	69
2.	Quelques grands principes du parrainage de proximité à l'Apei de Lens.....	70
CONCLUSION.....		75
BIBLIOGRAPHIE		77
ANNEXES		81

INTRODUCTION

L'Apei de Lens et environs¹ et l'Unapp (Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité) se sont associées pour mettre en œuvre une action de parrainage auprès d'adultes présentant un handicap mental accompagnés par les établissements et services de l'Apei de Lens et environs. Neuf années après avoir investi cette action, elles ont souhaité en réaliser un bilan. Elles ont sollicité le CREAL Hauts-de-France afin de mener une étude visant à saisir ce qui se joue à travers la relation de parrainage d'une part, et à rendre cette action modélisable et ainsi transférable d'autre part.

Cette étude s'est déroulée de mai 2019 à avril 2020. Le recueil de données s'est fait au travers d'entretiens semi-directifs², d'observations participantes et d'analyse de documents. Elle s'est articulée en trois phases.

Phase 1 : le périmètre de l'action

Il s'agissait tout d'abord de retracer l'histoire de cette expérimentation : comment est-elle née, comment a-t-elle évolué, sur la base de quels besoins, de quelles réflexions, quels éventuels écueils a-t-elle rencontrés ? Nous nous sommes ensuite attachées à analyser son fonctionnement actuel : comment les actions de parrainage sont-elles mises en œuvre, de quel éventuel accompagnement bénéficient-elles, quel est le rôle de la commission parrainage ? Enfin, nous avons interrogé les différents acteurs quant aux perspectives qu'ils envisagent pour la continuité de cette action.

Sur le plan méthodologique, cette phase de l'étude a articulé entretiens semi-directifs, observations et analyse de documents :

- 5 entretiens semi-directifs ont été menés auprès de :
 - Deux porteurs du projet, l'un de l'Apei et l'autre de l'Unapp, présents dès le début de l'action,
 - Une ancienne administratrice de l'Apei siégeant aujourd'hui à la commission parrainage,
 - Une professionnelle (éducatrice spécialisée) siégeant à la commission parrainage,
 - Une personne en situation de handicap siégeant à la commission parrainage mais ne bénéficiant pas elle-même d'une action de parrainage.
- Nous avons également assisté à une rencontre organisée au Foyer de Vie les Glycines de Grenay à destination des parrains, marraines et filleul(e)s de l'Apei de Lens et environs, à une cérémonie de parrainage ainsi qu'au déroulement d'une commission.
- Au-delà de ces entretiens semi-directifs et de ces observations participantes, nous avons étudié les projets, comptes-rendus et tous écrits relatifs à l'action depuis sa création.

Phase 2 : le contexte de l'action

Toute action s'inscrit dans un contexte spatial, social, historique, politique et culturel précis. Nous avons envisagé ce contexte sur trois niveaux : celui de l'Apei de Lens et environs, celui de l'Unapp et celui de Grenay, commune d'implantation de l'action. Cette phase a été investiguée d'une part à partir de la lecture et de l'analyse de documents (le projet associatif de l'Apei, les différents travaux de l'Unapp sur la reconnaissance du lien de parrainage) et d'autre part dans le cadre d'entretiens menés pour l'un auprès du Président de l'Apei, et pour l'autre auprès du Maire de la commune de Grenay et de trois adjoints en charge du secteur jeunesse ou des actions de parrainage.

Phase 3 : la relation de parrainage

Il s'agissait de saisir l'expérience des parrains, marraines et filleul(e)s engagés dans une relation de parrainage : que leur apporte-t-elle ? Pourquoi ont-ils décidé de s'y engager ? Cet engagement survient-il à un moment particulier de leur parcours de vie ? En quoi cette relation se distingue-t-elle d'une relation

¹ Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs <https://www.apei-lens.org/>

² Les grilles d'entretien sont disponibles en annexe.

amicale ou professionnelle ? Quel sens cette relation a-t-elle à leurs yeux ? Comment est-elle née ? Comment et pourquoi se sont-ils choisis ?

Cette phase de l'étude s'est faite par le biais d'entretiens semi-directifs menés auprès de parrains, marraines et filleul(e)s³ :

- Nous avons analysé neuf relations de parrainage mises en œuvre à l'Apei de Lens.
- La ville de Grenay ayant également mis en œuvre une action de parrainage sur la commune, nous avons, dans une visée comparative, analysé deux relations de parrainage inscrites dans ce cadre.
- Le projet de parrainage à l'Apei de Lens s'est inspiré, à l'origine, d'une histoire singulière entre la famille Boyer et un jeune homme en situation de handicap qui a été accueilli régulièrement dans cette famille pendant plus de trente ans. Aussi, nous avons mené un entretien auprès de Mr et Mme Boyer afin qu'ils témoignent de cette histoire.

Concernant le pilotage de l'étude, un COPIL réunissant des représentants de l'Apei de Lens, de l'Unapp et du CREAL a été constitué et s'est réuni à trois reprises : au début de l'étude, à mi-parcours et en fin d'étude.

Le présent rapport a donc vocation à rendre compte des résultats de cette étude. Il sera composé de quatre parties. Nous commencerons tout d'abord par interroger la notion même de « parrainage », en retraçant les différentes significations qui lui ont été attachées dans une perspective socio-historique. Une deuxième partie sera consacrée à la création et au déploiement de l'action de parrainage à l'Apei de Lens et environs : nous verrons comment le projet est né et comment il a évolué au fil de sa mise en œuvre et de sa structuration. C'est dans une troisième partie que nous nous efforcerons de saisir le vécu de la relation de parrainage, à partir du témoignage qu'en donnent les parrains, marraines et filleul(e)s. Enfin, dans une quatrième partie plus analytique, nous tâcherons de dégager les grands principes de l'action de parrainage et l'interrogerons au regard de ses dimensions participative et inclusive.

Quelques précisions doivent être apportées pour faciliter la lecture de ce rapport. Tout d'abord, inscrire une étude dans le cadre de l'action sociale et médicosociale amène inévitablement à mobiliser quelques-uns des très nombreux sigles développés dans ce secteur. Nous nous sommes efforcées de les limiter au maximum, et le lecteur trouvera un glossaire en annexe. Ensuite, par souci du respect de la confidentialité, nous avons anonymisé les noms des personnes que nous avons sollicitées dans le cadre d'entretiens. Nous avons inséré, dans la troisième partie de ce rapport, beaucoup de citations d'entretiens dans lesquels sont utilisés des prénoms ; aussi avons-nous fait le choix de prendre des prénoms comme pseudonymes pour l'ensemble des personnes citées. Afin de ne pas alourdir le texte en précisant chaque fois le rôle que tient la personne que nous citons dans le projet, le lecteur saura que :

- Tous les pseudonymes des parrains commencent par la lettre P,
- Tous les pseudonymes des marraines commencent par la lettre M,
- Tous les pseudonymes des filleul(e)s commencent par la lettre F,
- Tous les pseudonymes des membres de la commission parrainage commencent par la lettre C.

Une seule exception a été faite : un membre de la commission étant lui-même filleul, nous avons fait le choix de le nommer par un pseudonyme commençant par la lettre F ; ce choix a été opéré par facilité, et n'indique en aucun cas la prévalence du statut de « filleul » sur celui de « membre de la commission ».

Trois noms n'ont pas été anonymisés, d'une part parce qu'ils étaient de fait très facilement identifiables et que le recours à un pseudonyme n'aurait pas eu grand sens, d'autre part parce que ces personnes

³ Le profil des personnes rencontrées dans ce cadre ainsi que les conditions d'entretiens sont détaillés dans la troisième partie de ce rapport.

souhaitent rester identifiables de façon à se rendre disponibles à toute personne ou organisme qui souhaiterait s'inspirer de ce projet. Il s'agit de :

- Mr Brelot, président de l'association de Lens et environs,
- Mme Schaffhauser, présidente de l'Unapp,
- Mme Lancel. Elle a occupé la fonction de cheffe de service au Foyer d'Accueil Médicalisé La Marelle de Liévin au tout début du projet de parrainage, puis celle de directrice du pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs (regroupant le Foyer de Vie Les Glycines et un service d'accueil de jour). Aujourd'hui retraitée, elle continue à s'investir activement dans le projet de parrainage : elle participe toujours à la commission de parrainage de l'Apei de Lens et s'est engagée en tant que personne physique dans le conseil d'administration de l'Unapp.

PARTIE I. LE PARRAINAGE DE PROXIMITE

Avant de détailler le projet mis en œuvre au sein de l'Apei de Lens, il nous a semblé nécessaire d'envisager ce qu'est le parrainage et plus précisément le « parrainage de proximité ». Nous nous sommes ainsi attachées à retracer l'évolution de la notion de parrainage dans une perspective socio-historique.

Si le parrainage trouve son fondement dans le christianisme, il s'est diffusé depuis en dehors du cadre religieux. Il s'exerce actuellement à travers différents types de projets : soutien à la parentalité, solidarité intergénérationnelle, réseaux de solidarité de proximité, ouverture culturelle et sociale, etc. : « *Le parrainage constitue ainsi une forme de solidarité entre les personnes et les générations* » (Schaffhauser, Quiriau, 2012, p. 16). Nous retracerons tout d'abord rapidement l'émergence et l'histoire de la notion de parrainage, pour pouvoir revenir sur la diversité des formes qu'il peut prendre. Nous évoquerons ensuite les problématiques et les enjeux auxquels est confronté le parrainage de proximité aujourd'hui.

I. Le parrainage dans une perspective socio-historique

Pour commencer, il nous a semblé important de revenir sur l'usage du terme, qui rassemble des réalités très différentes. Précisons que nous avons souhaité distinguer le parrainage de proximité du parrainage international, notion émergente dans l'entre-deux-guerres et popularisée avec l'action de grandes ONG (organisations non gouvernementales) humanitaires de solidarité internationale. Si le parrainage international se définit comme « une aide, essentiellement matérielle, apportée par des personnes vivant dans des pays développés à des enfants (...) vivant dans un pays en retard de développement » (Denéchère, 2015, p.147), notre attention s'est exclusivement portée sur le parrainage de proximité, mettant l'accent sur la « construction d'une relation affective privilégiée (...) qui prend la forme de temps partagés »⁴.

1. Fondements et fonction sociale du parrainage

Avant d'analyser à proprement parler l'émergence du concept de parrainage de proximité, nous souhaitons rappeler les origines du parrainage, sacralisé par la pratique du baptême. Dans la tradition ecclésiastique, le baptême représente un « *préalable absolu au salut individuel* » (Gourdon, 2013a, p. 12), un premier sacrement « *conçu comme une « nouvelle naissance », une « naissance spirituelle », qui doit suivre « le plus tôt possible » (...) la naissance charnelle* »⁵.

En Europe et jusqu'à la fin du Moyen Age, outre le fait de représenter un rite de passage incorporant le nouveau-né à la communauté chrétienne, « *le baptême marque aussi la naissance de nouveaux rapports de parenté d'un type spécifique, dit « spirituel », entre tous ceux qui avaient pris part au rite (le nouveau-né et ses parents d'une part, les parrains et les marraines de l'autre)* » (Alfani, Gourdon, 2009, p. 154). Ainsi, des parrains ou marraines sont désignés, avec pour rôle de soutenir le filleul dans sa vie chrétienne et dans sa foi : « *la relation de parrainage, fait figure de lien de parenté dans la majeure partie du monde chrétien* » (Alfani, Gourdon, Grange, Trévisi, 2015, p. 320). Résulte de la forme particulière que prend ce lien de filiation – la parenté spirituelle – l'obligation morale, pour les parrains et marraines, de contribuer à l'éducation religieuse, ainsi que de créer une relation affective avec le filleul (Quemener, 2017).

⁴ Définition d'après la « *Charte du parrainage d'enfants* » élaborée en 2005 par le Comité national du parrainage ; *Journal officiel*, 30 août 2005, p.14037, n° 34 ; *Bulletin officiel du ministère de la Santé et des solidarités*, 9, 2005. Voir Catherine Sellenet, *Le Parrainage de proximité pour enfants : une forme d'entraide méconnue*, Paris, L'Harmattan, 2006. Cité dans Denéchère, 2015, p.148.

⁵ Gourdon, V. (2013b). « *Les évolutions du baptême en France au XIXème siècle* ». Morel, M.F. (dir.). *Accueillir le nouveau-né, d'hier à aujourd'hui*, Paris : Erès, p. 257-286.

Toutefois, au-delà de la fonction religieuse que revêt le parrainage, différents travaux se penchent sur les « usages sociaux du parrainage » (Jussen, 1992). Ils montrent que les usages de ce rite se sont éloignés « plus ou moins fortement des logiques définies par l'institution » (Gourdon, 2013a, op.cit., p. 12). Ainsi, ils font le constat que « le parrain exerçait un rôle social important dans la communauté, en particulier vis-à-vis de son compère. Les relations de compérage se fondaient sur une estime réciproque » (Quenemer, 2017, op.cit., p. 151). En effet, « au Moyen Age, au-delà des prescriptions ecclésiastiques, la parenté baptismale correspond à un système de relations très valorisé et amplement utilisé par les laïcs pour tisser et renforcer les liens sociaux »⁶. De fait, le choix des parrains et marraines – hors des liens imposés par la consanguinité ou l'alliance – témoignent de pratiques et d'enjeux importants, véhiculant une certaine valeur sociale « sous le double aspect des solidarités attendues (solidarités familiales ou de voisinage) et de l'honneur conféré aux parrains et marraines par le mécanisme de la transmission du nom en contrepartie de leur engagement » (Quenemer, 2017, ibid., p. 145). Comme le soulignent Guido Alfani et Vincent Gourdon, membres fondateurs de Patrinus, réseau européen d'histoire culturelle et sociale du baptême et du parrainage, il faut sans doute insister sur l'aspect public que revêt le rite du parrainage :

« Ces nouveaux rapports sociaux, formels et rituellement protégés par la sacralité du rite, étaient aussi « publics » : les personnes qui entraient en relation de compérage (les parrains et les marraines par rapport aux parents du nouveau-né) le faisaient face à la communauté. Non seulement cela constituait une plus grande garantie pour le maintien du lien réciproque dans le futur, mais cela permettait aussi d'exhiber ce lien face à des tiers. » (Alfani, Gourdon, 2009, op.cit., p. 154).

Dans la continuité de ces travaux, la pratique contemporaine du baptême fait aussi l'objet de recherches universitaires. Antoine Mandret Degeilh analyse, par exemple, les dimensions politiques et sociétales du baptême républicain initié par les municipalités communistes, s'inscrivant d'abord comme « un outil de défense de l'anticléricalisme » (Mandret-Degeilh, 2007, p. 11). Pour autant et en dépit des motifs justifiant sa pratique, il met en avant le fait que « le baptême républicain emprunte au baptême catholique nombre de ses attributs » ; plus particulièrement, « la mission des parrains civils est donc calquée sur celle du parrain religieux, toutefois vidée de son contenu théologique. A l'instar de leurs homologues religieux, les parrains civils auront pour tâche d'accompagner leur filleul au long de sa vie » (Mandret-Degeilh, 2007, op.cit., p. 106).

2. L'inscription du parrainage dans les politiques publiques

L'histoire du parrainage de proximité s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, dès les années 1970. Sans détailler les évolutions qu'il a traversées, il semble toutefois important de souligner qu'il a répondu à des logiques contradictoires et à des objectifs ambivalents.

S'il faut attendre la circulaire du 30 Juin 1978 « qui décrit le parrainage comme une aide bénévole, partielle et durable » pour obtenir une définition du parrainage qui fait encore aujourd'hui référence, il convient de noter l'évolution de la notion depuis les années 1980 : « le sens du parrainage a fortement évolué (...) moins conçu comme une suppléance voire une substitution à la fonction parentale, le parrainage est actuellement porté par une toute autre philosophie »⁷.

En effet, en France, la mise en œuvre du parrainage a d'abord cherché à répondre aux besoins de l'enfance en danger. Ainsi, il s'est installé dans les politiques publiques, en opposition avec le placement et dans une logique de substitution parentale visant plus à « sortir l'enfant » de l'institution ou de sa famille, sans chercher à y apporter un soutien complémentaire. Cette manière d'appréhender

⁶ Anita Guerreau-Jalabert, « G. Alfani, V. Gourdon, I. Robin (dir.), « Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVIe-XXIe siècle) », Genre & Histoire, mis en ligne le 01 janvier 2017, <http://journals.openedition.org/genrehistoire/2606>

⁷ Actes de La « Journée technique sur le parrainage d'enfants en France », organisée par la direction générale de l'action sociale et le comité national du parrainage, 6 Décembre 2005.

le parrainage de proximité a marqué les politiques qui lui ont été consacrées. Aujourd'hui encore, les associations de parrainage dans le champ de la protection de l'enfance restent parfois teintées de cette démarche réparatrice qui viendrait se substituer aux différentes carences des parents ou aux insuffisances de certaines prises en charge professionnelles.

Dans les années 2000, le parrainage trouve sa place dans les politiques de soutien à la parentalité. En 2001 sont mis en place des groupes de travail visant à développer une « *éthique commune du parrainage* » visant à l'inscrire « *dans une démarche de prévention et de soutien à la parentalité la plus large possible* » (Vergez, 2001, p. 5). Le pilotage de ces travaux est confié par le cabinet de Ségolène Royale, alors ministre déléguée à la famille et à l'enfance, à Marie-Dominique Vergez. La fonction de cette dernière, Présidente du Tribunal pour enfants de Créteil, a certainement, selon Mme Schaffhauser, présidente de l'Unapp, influencé l'émergence « *d'une vision du parrainage sous l'approche par le danger* » dans la continuité de la logique substitutive, voire concurrentielle que nous évoquons plus haut. De fait, l'article du 14 juillet 2001 du Journal Libération - « *Une enfance parrainée plutôt que placée* » - évoque l'objectif clairement affiché de diminuer le nombre d'enfants placés « *divisant le monde du social* »⁸. A l'issue de ces réflexions est créé un « Comité National du Parrainage » (CNP), dans le but de poursuivre les travaux engagés. Il est alors question de définir clairement le parrainage pour l'inscrire plus formellement dans les politiques publiques et détailler ses modalités pratiques de mise en place. En juin 2005, élaborée par le CNP, la Charte Nationale du Parrainage est publiée au Journal Officiel. Elle est accompagnée par un Guide Pratique de mise en œuvre, très orienté par les travaux menés en protection de l'enfance et au sein de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Aujourd'hui, certains acteurs du parrainage s'accordent, comme nous l'explique Mme Schaffhauser, à décrire ces livrables comme « *une erreur, allant dans le mauvais sens, instaurant des modalités de fonctionnement qui enfermaient les pratiques* ». Le site de l'Unapp précise ainsi que « *Le cadre d'action national imaginé en 2005 pour le parrainage d'enfants est inopérant* »⁹.

Les années 2010 voient émerger un nouveau paradigme qui répond à la transversalité des politiques de soutien à la parentalité. La dimension du parrainage est élargie et vise à articuler des logiques professionnelles et bénévoles, au profit du lien social.

3. Diffusion des pratiques de parrainage

Au regard de l'histoire du parrainage que nous avons très rapidement cherché à retracer, il est intéressant de constater que l'usage de ce dernier a dépassé les politiques publiques de la protection de l'enfance ou du soutien à la parentalité.

Au niveau de l'action publique, la notion de parrainage s'est principalement développée dans les politiques pour l'emploi ou d'insertion. Si son usage revêt une réalité différente, un certain nombre de dispositifs relatifs à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes se sont saisis de la pratique du parrainage. C'est le cas par exemple des missions locales issues du rapport Schwartz de 1981 : « *Le parrainage prend la forme d'un accompagnement du jeune par un bénévole du monde de l'entreprise afin de favoriser son accès ou son maintien dans l'emploi. Les missions locales représentent plus de la moitié des 400 opérateurs pouvant mettre en œuvre ce dispositif* » (Patriat, Requier, 2017, p. 18). On retrouve également, au sein de certaines municipalités, une forme de solidarité à destination des personnes dites « *sans papiers* », appelée « parrainage républicain » en écho aux valeurs d'accueil et d'asile défendues lors de la Révolution Française. Ainsi, la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris et le « collectif de vigilance pour le droit des étrangers », pour prendre un exemple parmi d'autres, organisent des cérémonies en présence du maire ou de son adjoint. Ces dernières permettent aux citoyens de parrainer une personne « *sans papiers* », c'est-à-dire de l'accompagner dans les démarches ou dans le suivi de son dossier et, au-delà, « *Cet engagement, c'est aussi une façon*

⁸ Article de Libération du 14 Juillet 2001, « *Une enfance parrainée plutôt que placée* »

⁹ Site internet de l'Unapp, www.Unapp.net; consulté en Juillet 2019

*d'affirmer publiquement que la personne « crée réellement des liens et tisse des réseaux d'amitié au sein de notre société »*¹⁰. On peut souligner aussi l'usage courant de l'expression « parrainage électoral » désignant la procédure par laquelle un candidat est habilité à se présenter aux élections présidentielles (l'obtention des 500 signatures). Si l'usage du mot parrainage témoigne du soutien apporté par les signataires (dont l'identité est rendue publique) à un candidat, il faut toutefois noter qu'elle est jugée impropre par les juristes – le terme « *présentation* » étant celui consacré dans les textes réglementaires¹¹.

Ces quelques exemples donnent à voir le « soutien » voire la caution morale que véhicule la notion de parrainage. Qu'elle concerne l'insertion des jeunes sur le marché du travail ou l'accompagnement d'une personne dite « sans papiers », le parrainage témoigne d'un lien entre deux personnes et engage une forme de solidarité autour de valeurs communes. Ces exemples font également écho aux éléments que nous avons abordés plus haut, en mettant l'accent sur la reconnaissance publique et/ ou symbolique que sous-tend l'acte de « parrainer ». De manière plus générale, il est aisé de constater que la notion s'est vulgarisée dans des univers très différents. Ainsi, par extension, on parle fréquemment du parrainage dans un cadre commercial. Pour élargir la clientèle d'un produit ou d'un service, il est possible de parrainer un ami ou une connaissance, en lui recommandant ou en l'encourageant à souscrire à une offre nouvelle. Même sous ces formes très éloignées, des idées inhérentes à la notion de parrainage perdurent. Le parrain est un facilitateur, il « *donne accès à* ». D'une certaine manière, il apporte un appui, atteste d'une confiance et permet fréquemment d'accéder à un réseau, d'accompagner un nouvel individu au sein d'un groupe ou d'un club.

II. Le parrainage : un lien que l'on ne peut circonscrire

Si nous avons pour objectif de donner à voir ce qui se jouait dans la relation de parrainage, nous avons rapidement été confrontés à la difficulté d'analyser un lien fréquemment décrit comme « naturel » et « indéfinissable ». Comme nous l'avons évoqué plus haut, différents textes ou rapports ont pendant longtemps enfermé le parrainage de proximité dans des procédures, des fonctionnements ou des « bonnes pratiques » qui ont masqué la diversité des formes qu'il pouvait prendre et, certainement, la richesse du lien auquel il donnait accès. S'il nous semble extrêmement périlleux d'aborder le parrainage sous le prisme de la définition, nous avons cherché à mettre en avant les grands principes de la relation de parrainage qui fondent, selon nous, sa philosophie actuelle.

1. Un lien invisible et indéfinissable

Les acteurs que nous avons rencontrés dans cette première phase de l'étude nous ont décrit le parrainage comme « *une aventure humaine* »¹² ou comme « *l'expérience d'un lien* »¹³. Ainsi, ce n'est pas le parrainage en soi qui représente une finalité mais bien le lien – affectif, de confiance, etc. – qui s'établit de manière privilégiée entre deux personnes. Nous verrons, dans la troisième partie de cette étude, à quel point il est difficile, pour les personnes engagées dans le parrainage, de décrire la nature de leur relation, souvent exprimée par analogie : « c'est comme... », « c'est au-delà de... ». La complexité de l'analyse de ce lien, qui s'éprouve plus qu'il ne se prouve, réside ainsi dans l'aspect « naturel » mis en avant par les acteurs : « ça ne s'explique pas ». L'aspect invisible du lien qui se crée entre un parrain ou une marraine et son filleul(e) explique qu'il puisse difficilement être formalisé. Cette

¹⁰ Article de Médiapart du 3 Février 2009, « Le Parrainage, un acte civique ! »

¹¹ Site internet du Conseil Constitutionnel, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-parrainages-a-l-election-presidentielle>, consulté le 13 Avril 2020

¹² Expression employée par Célia lors de la rencontre du 24 Octobre 2019, organisée au Foyer de Vie les Glycines de Grenay à destination des parrains, marraines et filleul(e)s de l'Apei de Lens et environs

¹³ Entretien avec la Présidente de l'Unapp, 2019

manière d’appréhender le parrainage – qui n’a de sens qu’à travers le lien électif et choisi – implique un certain nombre de conséquences qui méritent d’être soulignées.

Tout d’abord, puisque les affinités qui se créent entre deux personnes relèvent de l’expérience humaine, le parrainage ne peut être envisagé comme un « dispositif ». En effet, différents travaux soulignent que, sous l’emprise de contraintes gestionnaires, la logique de dispositifs « *s’est accompagnée d’une segmentation et d’une spécialisation de plus en plus fine au service d’une meilleure efficacité supposée* »¹⁴. Mme Schaffhauser atteste en effet de la difficulté pour les professionnels du secteur social de « *comprendre cette relation « hors dispositif »* ». La pertinence du parrainage ne dépend que de la façon dont le lien est valorisé et enrichi : la relation personnelle établie, le soutien accordé, la confiance engagée, la mise à disposition du réseau de l’autre. En somme et pour citer l’exemple que nous propose Mme Schaffhauser : « *le coaching ou le tutorat vers l’emploi ne fonctionnent que parce qu’il y a du lien* ». Finalement, le parrainage envisage de nouveaux modes de pensée et d’action qui articuleraient l’individuel et le collectif, le professionnel et le non professionnel.

Ensuite, du fait notamment de l’invisibilité du lien, le parrainage fait face à un deuxième problème : son manque de reconnaissance ou de prise en compte dans l’action publique. Si des évolutions sont en cours, à travers, par exemple, l’inscription du parrainage dans les orientations de la politique familiale de la CNAF (COG 2018-2022) et la contribution de l’Unapp dans la valorisation et la mise en lumière de ce lien, il n’en reste pas moins que le parrainage peine encore à trouver sa place dans les politiques publiques. Au-delà, le manque de reconnaissance du parrainage résulte également des difficultés à mesurer son impact ou à matérialiser ses effets. Assurément, l’impact du lien de parrainage ne peut être évalué au regard du nombre de conventions signées ou de parrainages officialisés ; ses effets ne peuvent être mesurés qu’à moyen et long terme, sans se cantonner à l’atteinte d’un objectif qui serait fixé en amont. C’est là tout l’objet de notre étude.

2. Un lien multiforme

Nous avons présenté, dans la partie précédente, quelques exemples d’actions dites de parrainage (pour l’emploi, de « *sans papiers* », électoral ou commercial) en soulignant, en dépit d’aspirations différentes, quelques éléments vers lesquels elles convergeaient : la notion de soutien ou d’appui, de confiance, voire de caution morale. L’étude réalisée par KIMSO en 2014 sur les effets du parrainage de proximité d’enfants au sein des huit antennes de France Parrainages met en lumière un certain nombre d’éléments propres à l’aspect éducatif ou à la préparation de la vie adulte des enfants parrainés : « *Dès que j’ai mon parrain, ça se passe mieux à l’école* », « *grâce à mon parrain, j’ai davantage confiance en l’avenir* », « *avoir été parrainé m’a permis d’être plus ambitieux dans mes études et mes choix professionnels* », (KIMSO, 2014, p. 15).

Créé en 2005 par le regroupement d’une trentaine d’acteurs œuvrant dans le parrainage de proximité, l’Unapp se donne pour objectif de « *travailler à la reconnaissance du parrainage et à la nécessaire adaptation du cadre d’action national imaginé en 2005 pour permettre son développement dans la multiplicité des réponses potentielles* »¹⁵. C’est également dans cette optique que l’Unapp a souhaité, nous le verrons, apporter un appui au projet développé par l’Apei de Lens et environs, dans le but, comme nous le dit Mme Schaffhauser, de « *coconstruire une forme inédite de lien avec les personnes en situation de handicap mental* ». Elle milite ainsi « *en faveur des solidarités de proximité instituées qui vont du tutorat au parrainage. Le tutorat s’inscrit dans un objectif de court terme, quand le parrainage vise à la création de liens personnels constitutifs des liens sociaux dont les effets ne peuvent être mesurés qu’à moyen et long terme. Entre ces deux possibilités, il existe de multiples*

¹⁴ Groupe de travail « Développement social et travail social collectif », Rapport des états généraux du travail social remis par Michel DAGBERT, Président du conseil général du Pas de Calais, 18 Février 2015, p.33.

¹⁵ Site de l’Unapp, www.Unapp.net, consulté en Juillet 2019

possibilités »¹⁶. Si le parrainage à destination d'enfants est décrit comme « un don d'avenir », « une réciprocité différée », « une solidarité ou une alliance éducative », comment envisager le lien de parrainage avec une personne adulte en situation de handicap ? Quels sont les motifs ou justifications qui ont amené l'Apei de Lens à construire, comme nous l'affirme Mme Lancel, une « *forme de solidarité qui n'était au début pas envisagée pour les personnes en situation de handicap* » ? C'est ce que nous allons nous efforcer de saisir à travers cette étude.

A la lumière de la nature invisible de ce lien et de l'aspect multiforme de la relation de parrainage, nous prenons le parti de ne pas enfermer le parrainage dans une définition, dans un cadre qui restreindrait ses potentielles déclinaisons. A l'instar de l'Unapp, nous l'envisagerons comme pouvant « *donner formes à tout type de relation entre individus et familles en offrant un mode de relation à la fois souple et régulé, public et privé, reconnu socialement, ouvrant à des réseaux personnels et sociaux* »¹⁷. Comme nous le verrons, si le parrainage « donne forme » à une relation qui se différencie a priori d'un lien amical, familial ou professionnel, c'est essentiellement parce qu'elle est reconnue publiquement, à travers une forme d'institutionnalisation.

Après avoir rapidement retracé les fondements ecclésiastiques du parrainage, nous avons voulu faire émerger l'histoire spécifique du parrainage de proximité. En France, ce dernier a d'abord été positionné comme substitution puis comme suppléance parentale, en se confondant dans les politiques publiques de l'enfance en danger puis en trouvant place, dans un deuxième temps, dans celles du soutien à la parentalité. En 2005, la charte et le guide du parrainage issus des travaux menés par le Comité National du Parrainage ont eu pour conséquence d'enfermer le parrainage de proximité dans des pratiques qui ont, pour un temps, limité son potentiel développement. Aujourd'hui envisagé comme une forme innovante de solidarité, le parrainage de proximité peine toutefois parfois à trouver sa place dans les politiques publiques, ne répondant pas à une logique de dispositifs ou d'objectifs purement mesurables. Toutefois, la diffusion de la notion et l'investissement des acteurs de parrainage de proximité dans la promotion de la diversité des formes que le lien de parrainage peut prendre contribue au développement d'expérimentations et d'actions de parrainage.

Nous allons envisager, maintenant, la manière dont le projet de parrainage a pris forme à l'Apei de Lens et environs, et le contexte dans lequel cette action s'est inscrite.

¹⁶ *Portrait d'acteurs, entretien de Lise-Marie Schaffhauser Présidente de l'Unapp «Le parrainage, un avenir à construire ensemble», Apriles, ODAS, <https://odas.apriles.net/portraits-d-acteurs/lise-marie-schaffhauser-presidente-de-lUnapp-le-parrainage-un-avenir-construire>, consulté le 12 Septembre 2019*

¹⁷ *Site de l'Unapp, 2019, www.Unapp.net, consulté en Juillet 2019*

PARTIE II.

LE PARRAINAGE A L'APEI DE LENS ET ENVIRONS

Cette deuxième partie sera consacrée à la mise en place de l'action de parrainage à l'Apei de Lens. Nous décrirons tout d'abord les origines du projet, les motivations sur lesquelles repose sa création. Nous observerons ensuite la façon dont il a été amené à évoluer, notamment au fil de sa formalisation. Enfin, toute action étant à réinscrire dans un contexte précis, nous présenterons la commune de Grenay dans laquelle est implanté le Foyer de Vie Les Glycines, très engagé dans le développement du parrainage.

I. Naissance et évolutions du projet

L'histoire du parrainage à l'Apei de Lens s'inscrit dans les valeurs portées par l'association, dans le constat de l'isolement des personnes en situation de handicap accueillies et dans l'histoire d'un résident du FAM (foyer d'accueil médicalisé) ayant inspiré le projet. Par ailleurs, il est présenté comme un moyen de compenser certaines limites de l'institution qui ne peut, à elle seule, répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies.

Nous présenterons la manière dont le parrainage a été pensé à l'Apei de Lens, avant de porter notre attention sur la manière dont il a évolué, au regard notamment des aspirations et des attentes des parrains, marraines et filleul(e)s.

1. Un constat inaugural : les limites de l'institution

Mme Lancel, qui était alors cheffe de service du FAM La Marelle de Liévin, nous explique avoir dès 2004 fait le constat de l'isolement de certains résidents du foyer : « *Beaucoup de résidents n'ont pas de famille. Ils restent le week-end dans l'établissement, en observant les autres partir. (...) Et même avant que la famille n'arrive, l'attention des professionnels est centrée sur les résidents qui quittent le foyer. On les aide à se préparer, on fait leur valise, on attend les proches* ». Cette réalité est accentuée par l'avancée en âge des parents qui ne peuvent plus se déplacer pour rendre visite à leur proche ou par l'éloignement de la fratrie, et se manifeste particulièrement lors des événements conviviaux et festifs organisés au sein des établissements, comme l'évoque une éducatrice de ce même foyer : « *On voyait des résidents en manque affectif. On s'interpellait beaucoup lors des fêtes, quand des parents venaient fêter Noël à l'Apei et que d'autres résidents n'avaient pas la chance d'avoir leurs parents. Ça leur renvoyait aussi beaucoup de choses, certains résidents en pleuraient* ».

La mise en place du parrainage prend aussi racine dans l'histoire de Jérémy, un résident du FAM¹⁸ dont les professionnels sont témoins et qui aurait, dans le récit du parrainage et comme nous l'indique Mme Lancel, « *inspiré le projet* » : la fille de Monsieur et Madame Boyer, institutrice auprès d'enfants en situation de handicap, se lie d'attache pour Jérémy, qui est alors âgé de trois ans et vit exclusivement en institution. Elle obtient la permission de l'emmener faire des sorties et de l'emmener chez elle pour le week-end. Quand elle déménage dans une autre région, Monsieur et Madame Boyer, qui connaissent bien Jérémy par l'intermédiaire de leur fille, décident de ne pas rompre le lien et continuent de l'accueillir lors des week-ends et des vacances. Lorsqu'il devient adulte et est accueilli au FAM La Marelle, cette histoire se poursuit. Au foyer, les professionnels constatent l'impact de cette relation sur l'épanouissement de Jérémy. Elle touche particulièrement Mme Lancel, qui nous explique avoir vu dans ce lien l'opportunité pour les personnes en situation de handicap de « *sortir de l'établissement* » et de « *nouer un lien affectif différent de celui établi avec les professionnels* ». Il faut certainement souligner, dans cette histoire, que Jérémy est entouré par sa mère et sa grand-mère. Si elles ne sont pas en mesure de l'accueillir chez elles, elles viennent toutefois lui rendre visite fréquemment au FAM La Marelle. D'ailleurs, dans le discours des professionnels, l'exemplarité de cette relation est également due aux liens qu'ont réussi à établir Monsieur et Madame Boyer avec l'entourage familial de Jérémy

¹⁸ Nous reviendrons beaucoup plus en détails sur cette histoire singulière dans la troisième partie de l'étude.

« sans jamais chercher à prendre la place des parents, ou à se définir comme une famille d'accueil », comme nous l'affirme Mme Lancel. Cette relation, qui a émergé avant l'inscription du parrainage dans le projet de l'Apei de Lens et environs, est décrite comme « germe de parrainage ». En dépit du fait que le couple ne se soit jamais considéré comme parrain ou marraine, Monsieur et Madame Boyer sont fréquemment décrits par les professionnels ou administrateurs comme « les fondateurs du parrainage à l'Apei de Lens ».

Au-delà de l'isolement, c'est la souffrance qu'il génère qui interpelle les professionnels, proches et administrateurs. D'une part, les valeurs familiales défendues par l'Apei et la convivialité des événements amènent souvent les proches – administrateurs ou non – à décrire l'association, comme nous l'indique un parrain également administrateur de l'association, comme la « *grande famille Apei* ». Ce vocable est également repris par Mr Brelot, président de l'Apei : « *l'unité, c'est notre famille* ». Les familles décrivent fréquemment la relation forte qu'elles entretiennent avec l'établissement (les équipes de direction, les professionnels, les autres parents, les résidents, etc.) et, de fait, la sensibilité dont ils font preuve à l'égard des autres résidents est accentuée par leur posture de proches ou de parents ; comme l'indique également Mr Brelot : « *On est sensible à cet isolement en tant que parent* ». D'autre part, ce sentiment d'appartenance engendre parfois, comme nous l'indique un membre de la commission parrainage, une certaine culpabilité de voir « *ceux qui souffrent* », « *qui ont besoin d'un lien affectif mais qui n'ont pas cette chance d'avoir une famille* », « *j'allais très souvent voir ma sœur et je voyais des personnes sans relations sociales autres que celles internes au foyer* ».

L'argument de l'isolement de certains résidents est avancé dans le discours de quelques administrateurs pour justifier le parrainage dans une logique de compensation (combler un manque). Cette logique peut, parfois, avoir pour effet de hiérarchiser l'état des besoins, distinguant les « besoins prioritaires » auxquels le parrainage doit répondre - les résidents qui n'ont personne ou dont la famille est en difficulté - de ceux qui le seraient moins. A cela, se greffe aussi souvent un registre soulignant les limites de l'institution. Avec humilité, les professionnels reconnaissent, en dépit du fait que « *l'institution et l'association offrent de nombreuses possibilités aux personnes de s'épanouir en participant aux animations et rencontres organisées sur le plan social* », qu'elles ne peuvent pas « *combler la « solitude » et le manque d'affection, et ne peut offrir à chaque personne ce lien unique privilégié* »¹⁹.

Mais les limites de l'établissement n'apparaissent pas uniquement à la lumière de l'isolement des personnes et de la souffrance que cette dernière peut générer. Celia, membre de la commission, avance d'autres aspects relatifs au rapport à l'individu et à la vie privée des personnes vivant en institution : « *elles n'ont plus d'intimité dans l'institution, on sait tout (...) elles sont un peu dépersonnalisées* ». Pour elle, il est alors essentiel – et le lien de parrainage le permet – « *de leur rendre ce qui leur appartient, (...) Ce sont des hommes et des femmes, avec une histoire, avec un avant, un pendant et un après* ». Elle évoque également la monotonie à laquelle peuvent être confrontés les résidents : « *Ils sont avec les mêmes éducateurs, ils peuvent changer d'unité de vie mais dans le même environnement, qu'est-ce qu'on peut apporter de plus ?* ». D'autres professionnels ou membres de la commission parrainage que nous avons interrogés partagent le constat de l'impossible substitut entre établissement et vie familiale : « *Les foyers c'est formidable mais ça ne remplace pas une famille* » ; « *Dans un foyer, l'équipe essaie d'apporter une vie proche de la vie familiale, mais c'est différent... c'est plus difficile de se livrer aux professionnels, d'établir un lien de confiance (...) on ne peut pas tout dire* ». Ainsi, le parrainage, et de manière complémentaire à l'établissement, apporte, comme nous l'indique Mme Lancel, « *un plus* », « *un lien supplémentaire* » qui contribue au bien-être des personnes accueillies et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Comme l'explique Chloé, membre de la commission : « *Le parrainage va dans ce sens, de trouver une solution pour aider les personnes à vivre le mieux possible, quitter cette détresse dans leur vie, les aider à vivre pour eux-mêmes et les autres. C'est un espace de vie supplémentaire* ».

Enfin, l'analyse a permis de mettre en lumière une autre motivation. Le parrainage est ainsi parfois appréhendé, nous explique Mr Brelot, au regard de « *la crainte et la préoccupation des parents de*

¹⁹ Dossier de presse, *Le Parrainage à la "Croisée des Chemins"*, Unapp - Apei de Lens et environs, Lundi 30 janvier 2012

l'avenir et du devenir de leur enfant quand ils ne seront plus là ». Cette crainte est à mettre en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap : les parents vieillissants ne sont plus toujours en mesure de maintenir leur aide, et sont appelés à disparaître. Une mère témoigne de cet aspect par une lettre adressée à l'Apei de Lens, encourageant l'extension du parrainage au niveau national : « *Je suis âgée de 79 ans, veuve et sans famille et je serais heureuse et rassurée après ma disparition de savoir un parrain ou une marraine auprès de mon fils pour lui apporter un peu d'affection (...) un grand manque affectif qui pourrait être comblé par un parrain ou une marraine* ».

La troisième partie de cette étude nous offrira l'opportunité d'approfondir les impacts concrets du parrainage à la lumière des motifs que nous venons d'évoquer. En effet, les éléments dont nous faisons part ici ne résultent pas des témoignages des personnes directement engagées dans une relation de parrainage. Nous verrons ainsi qu'un certain nombre d'éléments dépassent la portée du parrainage tel qu'il a été envisagé initialement. Comme le précise Mr BreLOT : « *Des aspects et des motifs émergent. On a élargi les champs. Il n'y a pas de limite au parrainage. Les besoins de chacun sont différents, pour aujourd'hui ou demain* ».

Nous allons voir maintenant de quelle façon le parrainage à l'Apei de Lens a évolué au fil de la construction collective de ce projet.

2. La construction d'une méthode et la formalisation de l'action dans le projet associatif

Devant le constat d'un manque affectif ressenti par certains résidents et le récit exemplaire de Monsieur et Madame Boyer, Mme Lancel, alors qu'elle était encore cheffe de service au FAM, s'est interrogée sur la manière de construire ce lien au-delà de l'établissement médico-social, de « *proposer d'autres formes de socialisation que familiales* ». Au gré des recherches, des rencontres avec les acteurs associatifs de divers champs et du soutien apporté par la présidente de l'Unapp, le parrainage s'est profilé comme une éventuelle réponse à l'isolement des personnes accueillies à l'Apei.

En 2008, alors que Mme Lancel prend la direction du Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens, le désir de présenter le projet aux administrateurs émerge avec la volonté, comme elle nous l'indique, de « *construire une méthode pour que l'idée soit prise au sérieux et validée* ». Dans son discours, la nécessité de présenter une démarche formelle (définir le parrainage, délimiter son rôle, etc.) est avant tout abordée sous le prisme de la légitimité d'un projet qui doit nécessairement être validé par les administrateurs. En effet, il est nécessaire de souligner la particularité des Apei, associations de familles construites autour de valeurs et de la gouvernance parentales et se définissant comme « *les porte-paroles des familles* »²⁰. Si la dynamique associative portée par les Apei apparaît comme l'opportunité de travailler ensemble – professionnels et familles - elle reste susceptible de révéler des positions ou logiques divergentes. Le partage de responsabilités et d'objectifs autour des personnes en situation de handicap peut faire l'objet de points de tensions susceptibles de fragiliser l'équilibre sur lequel repose la gouvernance de l'association. Ainsi, la volonté des personnes engagées dans ce projet de « *développer cette nouvelle forme de bénévolat* », comme le définit Mme Lancel, doit se confronter à la validation du conseil d'administration. L'appui technique apporté par la présidente de l'Unapp pour la construction d'une méthode a alors permis de dépasser, selon Mme Lancel, « *ce qui pouvait bloquer les administrateurs* » : « *On avait travaillé sur une convention de parrainage, sur une charte, qu'on a pu présenter à l'AG [assemblée générale] en 2010. Il était nécessaire de présenter aux membres et aux administrateurs des éléments concrets, une méthodologie. En dépit de leur confiance et de la volonté de l'association d'innover, la présentation du projet a suscité beaucoup d'interrogations, des questions juridiques, relatives aux profils des parrains et des marraines, à la responsabilité de l'établissement* ».

²⁰ *Projet d'établissement du Foyer de Vie Les Glycines, 2017-2021*

Formalisé à travers des outils (charte, convention, etc.) visant à rassurer les administrateurs, le projet de parrainage a pu être validé. Nous verrons que l'ensemble des garanties, qui ont eu pour objectif initial d'encadrer le projet et les risques qui lui était inhérents, s'est progressivement transformé. En effet, le lancement expérimental du parrainage a contribué à l'évolution des postures à son égard. Il est d'ailleurs intéressant de constater une certaine ambivalence dans la manière dont il a été présenté aux administrateurs, reposant sur deux registres opposés. Ainsi, s'il a été question de proposer un certain nombre de garanties – notamment juridiques - encadrant ou contrôlant les risques, une autre forme de stratégie argumentaire a visé à banaliser le projet de parrainage : « *Nous avons aussi réfléchi à la manière de définir le parrainage. L'Unapp nous a aidé à positionner la relation de parrainage comme une « action citoyenne lambda »* », nous dit Mme Lancel. Ce double registre témoigne certainement de fortes tensions dans les valeurs portées par les établissements médico-sociaux. Il révèle des postures et des pratiques contradictoires, probablement d'autant plus vives aujourd'hui, dans un contexte de promotion de la « société inclusive », où l'on voit s'affronter à la fois la volonté de développer l'autonomie des personnes accueillies, et celle de veiller à les protéger.

Présentée lors de l'Assemblée Générale en 2010, la démarche du parrainage est validée et reprise dans le rapport d'orientation du président de l'Apei de Lens et environs. Son inscription dans le projet associatif 2012-2017 définit ainsi le parrainage comme une action à privilégier, uniquement – et c'est toujours le cas – à destination des personnes adultes. Pour autant, la construction des liens entre filleul(e)s, parrains et marraines, avec l'appui technique de l'Unapp, s'est inscrite dans une temporalité plus longue. Au-delà de la validation formelle de la démarche, le projet a pris forme à travers la mise en place d'une commission de parrainage, composée de personnes en situation de handicap, de professionnels et d'administrateurs parents. Animée par la directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale, la commission, mise en place dès le début du projet, se réunit tous les deux mois afin de réfléchir aux modalités de déploiement du parrainage. Elle vise à développer une réflexion continue vis-à-vis des principes éthiques sur lesquels l'action doit reposer. Elle interroge ainsi la construction du lien, la pratique du parrainage, son cadre éthique ainsi que la manière dont le projet doit ou peut évoluer. Finalement, son rôle initial a été de modéliser, de définir des règles de fonctionnement et de poser un cadre au parrainage dans le but de dépasser les craintes dont il pouvait faire l'objet. Aussi, la commission est très vite apparue comme un moyen collectif pour porter la démarche, sans que cette dernière ne repose uniquement sur la responsabilité d'une seule personne. Dans l'histoire de l'Apei de Lens, cette instance a également la spécificité, comme le précise Mme Lancel, que « *ce sont les personnes en situation de handicap qui ont demandé au Président de mettre en place cette commission. C'est la première fois que quelque chose se met en place à la demande de personnes en situation de handicap* ». De fait, la commission s'inscrit dans une perspective participative, puisque trois représentants de personnes en situation de handicap en sont membres. Ainsi, la démarche s'est attachée, dès le départ et comme l'indique Mme Lancel, à « *ne pas parler en leur nom* ». L'implication de personnes en situation de handicap dans la commission a permis, comme l'indique une ancienne administratrice, de faire émerger « *de nombreuses questions et points de vigilance : faut-il accepter qu'un homme seul soit parrain ? (...) Est-ce que le parrain ou la marraine saura donner les médicaments ? Qu'a-t-il le droit de savoir ? Va-t-il raconter aux éducateurs ce qu'on lui confie ?* ». Félix, travailleur d'ESAT et également filleul, relate ce qui l'a poussé à vouloir créer et intégrer cette commission : « *Parce que depuis le début, j'ai vu des personnes seules, des personnes n'ont plus de famille, et c'est bien de trouver quelqu'un... pour les fêtes, pour boire un café* ». Cindy, également membre de la commission, évoque, elle aussi, l'émergence de ce projet sous le prisme de la solitude : « *j'ai trouvé qu'il y en avait besoin dans la société (...) j'ai trouvé que c'était vraiment intéressant parce que moi j'ai vécu en foyer aussi et c'est vrai que la solitude, on la ressent (...) les journées doivent être super longues. Je dis pas qu'il y a rien dans les foyers, y'a des sorties, tout ça, mais c'est pas la même chose* ». Il est ainsi intéressant d'observer que les personnes en situation de handicap impliquées dans le projet partagent, avec les professionnels, le constat d'un isolement fort de certaines personnes, en s'appuyant sur leurs observations mais aussi sur leur expérience personnelle. Ces membres de la commission, en plus de promouvoir le parrainage, apparaissent ainsi également comme des porte-

paroles, faisant éventuellement remonter les besoins ou attentes de chacun, comme nous le dit également Cindy : « *moi, je le fais plus pour les autres* ».

De fait, la commission a eu pour vocation, indique Mme Lancel, « *d'encourager ce projet qu'il a fallu inventer* ». Si le temps lui a permis de poser les principes fondateurs du parrainage, elle opère une réflexion continue et permanente pour les faire évoluer au regard des besoins. Comme le précise également Mme Lancel, « *la commission rend compte* » ; elle vise aussi à développer des projets très concrets (participer à des colloques, rédiger des conventions de partenariat, réaliser un film, construire une plaquette de communication, etc.) pour « *faire vivre le parrainage* ».

3. Le parrainage à l'Apei de Lens aujourd'hui : offrir un cadre sécurisant, mais souple

Au début des années 2010, l'Apei de Lens, l'Unapp et plus spécifiquement la Commission parrainage approfondissent les réflexions – pratiques et éthiques – pour mettre en place le parrainage entre résidents ou bénéficiaires d'un service de l'Apei (filleul-e-s) et habitants de Lens et environs (parrains/marraines). Si les principes fondateurs du parrainage sont les mêmes depuis son inscription dans le projet associatif, la démarche s'est construite collectivement avec le temps : les modalités de mise en place ont évolué, les garanties se sont transformées, les écueils – ou du moins, ce qui posait question – ont été débattus, etc. Le fonctionnement actuel du parrainage est ainsi le fruit des adaptations dont il a fait l'objet au regard des besoins et des questionnements. Mme Lancel évoque bien cette démarche incrémentale, par tâtonnements, s'inspirant de l'existant mais cherchant à « *adapter le parrainage à la sauce Apei* ».

Pour commencer, c'est la définition du parrainage qui a pu se délimiter au gré des expériences et des témoignages. Cette première étape a constitué un élément important, notamment vis-à-vis de la manière de communiquer à son égard. Le parrainage de proximité mis en place à l'Apei de Lens est caractérisé par le lien individuel, électif et choisi, privilégié entre le parrain ou la marraine et le ou la filleul(e). Ce lien est marqué par la réciprocité, la liberté, la diversité des formes qu'il peut prendre, sa complémentarité avec les liens familiaux lorsque le ou la filleul(e) est entouré(e). Il est présenté, explique Mme Lancel, comme « *un engagement moral* » qui « *peut toutefois s'arrêter pour diverses raisons* » : « *rien n'oblige à poursuivre la relation* ». Il est également décrit par plusieurs acteurs que nous avons interrogé comme une « *forme de solidarité active* ».

Deux éléments nous semblent importants à souligner dans l'analyse du fonctionnement actuel du projet. D'une part, le parrainage développé par l'Apei a fortement évolué depuis ses débuts. S'il s'est inspiré de principes d'actions existant dans les associations de parrainage de proximité d'enfants, on constate que son fonctionnement s'est éloigné de la norme pratiquée dans les associations dont le cœur de métier est le parrainage. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous allons tout de même aborder ici quelques éléments de différenciation relatifs à la nature de l'engagement ou du lien se nouant entre parrain ou marraine et filleul(e). D'autre part, on constate que les garanties qui étaient imposées au début par l'Apei et la commission – entretien, demande d'un extrait de casier judiciaire, signature d'une convention de parrainage - se sont progressivement assouplies. Si cela résulte de la légitimité et de la confiance que le projet a acquis aux yeux des administrateurs, cette évolution découle aussi du constat de l'inefficacité des procédures mises en place, comme l'indique Cindy : « *les gens partaient en courant quand on leur demandait de réaliser des démarches, de nous fournir tel ou tel document* », « *des tas de papiers à signer, ça faisait peur* ».

Ainsi, un contraste se dessine entre « la norme » appliquée dans les associations de parrainage de proximité – majoritairement d'enfants - et la pratique du parrainage à l'Apei de Lens. Pour prendre un exemple parmi d'autres, le lien de parrainage, pour l'Apei de Lens, résulte d'un choix mutuel entre deux adultes, dans lequel l'association cherche le moins possible à interférer. L'officialisation de la

relation de parrainage, à travers la célébration d'une cérémonie, légitime de manière publique et ritualisée un lien affectif préexistant qui devient « lien de parrainage ». Pour Mme Lancel, la demande de parrainage n'est envisageable qu'à l'égard d'une personne que l'on connaît et que l'on apprécie. Cette logique s'oppose très fortement aux pratiques habituellement observées dans le champ de l'enfance : « *les différents acteurs (enfants, parents et parrains) ne se connaissent pas en amont du parrainage et celui-ci est mis en place par un tiers, association ou services de parrainage. Suite à cette première rencontre, enfants et parrains vont choisir ou non de continuer cette relation* » (Halifax, Labasque, 2016, p.5). De fait, le parrain et le filleul (ainsi que ses parents) sont mis en lien par l'association – le tiers – dans une logique qui peut être comparée à la logique marchande de l'offre et de la demande. Ainsi, le tiers médiateur analyse en amont les compatibilités, au regard de critères de préférences (d'âge, de sexe, etc.) énoncés bien souvent par les parrains ou marraines (les familles étant souvent plus nombreuses à demander un parrainage que de parrains ou marraines en attente de parrainer). Les binômes sont construits par les associations pour s'assurer de l'adéquation des profils : « *elles prennent le temps de trouver le bon parrain qui conviendra à l'enfant et vice versa* »²¹. L'Apei défend une posture qui s'oppose vivement au recrutement des parrains et des marraines, cherchant, comme le souligne Mme Lancel, à « *imaginer d'autres dynamiques que celles qui répondent à la logique de recrutement* ». Comme nous l'avons déjà évoqué, cette vision se justifie, pour l'Apei, par le fait que le parrainage ne doit pas être un but en soi mais le résultat (éventuel, envisageable) d'une relation privilégiée entre deux personnes ayant manifesté des « *atomes crochus* », comme l'indique également Mme Lancel : « *une relation qui se crée dans le temps, un parcours qui se construit* ». On voit qu'un lien réellement électif et choisi réinsère la relation de parrainage dans une certaine chronologie : le lien doit préalablement être établi entre deux personnes pour que la relation de parrainage fasse véritablement l'objet d'un choix intime et réciproque : « *Parce que c'était lui ; parce que c'était moi* », pour reprendre la célèbre phrase de Montaigne²².

D'autre part, concernant le cadre dans lequel s'est modélisé le parrainage à l'Apei de Lens, on peut faire le constat que la forme des garanties a évolué dans le sens d'un assouplissement. Pour devenir parrain ou marraine aujourd'hui, Celia nous explique qu'il est nécessaire de rédiger un « *courrier de cœur* » avant de rencontrer un des membres de la commission : « *une simple discussion* ». Les protocoles, procédures, questionnaires et autres engagements d'ordre juridique semblent s'être estompés au profit d'une forme de régulation beaucoup plus latente. En effet, les contraintes visibles et l'engagement quasi contractuel qui étaient initialement attendus des parrains ou marraines (à travers la signature d'une convention) se sont transformés au profit de nouvelles formes de régulations visant également à encadrer la norme et les valeurs du parrainage. Les membres de la commission, qui ont le rôle de rencontrer les parrains et les marraines potentiel(le)s, insistent dans leur discours sur l'engagement moral. S'il est souligné que la relation peut s'arrêter à tout moment, les principes moraux et éthiques sur lesquels repose le parrainage apparaissent comme une nouvelle forme de garantie, dans une logique de prévention ou d'encadrement du risque, comme nous l'explique également Chloé, membre de la commission : « *il faut que les parrains et marraines connaissent le handicap et qu'ils connaissent l'enjeu qu'il y a derrière. Surtout quand il y a un manque affectif et que les personnes sont en demande d'exclusivité* ». Chloé reconnaît ainsi : « *actuellement, je ne pourrais pas parrainer une personne en situation de handicap (...) Je pense qu'il faut être très honnête, avoir un lien avec une personne c'est un engagement. Si on s'engage, on le fait jusqu'au bout* ». L'aspect « incommensurable » et « permanent » de l'engagement est abordé sous le risque de rupture pour les personnes en situation de handicap, dans le cas où le parrain ou la marraine déciderait ou devrait mettre fin à la relation de parrainage. Un risque qui est considéré d'autant plus grand que les personnes ont une « *histoire de vie compliquée* ». Ainsi, Chloé exprime son refus de s'engager elle-même dans une relation de parrainage en ces termes : « *m'engager en permanence avec lui, ce n'était pas possible. Je l'aime beaucoup, mais je n'ai pas le droit de lui faire mal, de le blesser, il était déjà à vif. Ce n'est pas la peine d'en rajouter une couche* ».

²¹ Article de La Croix, du 22 Juin 2009 : « Le parrainage d'enfants, pour qu'ils grandissent en se sentant entourés »

²² Adressée à Etienne de La Boétie, dans l'essai intitulé « De l'amitié ».

Dans cette perspective, la mise en place de la cérémonie de parrainage pourrait représenter de la même manière une forme de garantie. Dès l'origine du projet a été émise l'idée d'instaurer une cérémonie pour « célébrer » ou « officialiser » la relation de parrainage. Comme le dit Mme Lancel, cette cérémonie a pour objet de « *ritualiser le parrainage et de marquer la relation* » – ce qui fait écho à l'histoire du parrainage que nous avons cherché à retracer dans la partie I, et plus particulièrement sur l'aspect public que revêt le rite du parrainage. Mais nous pouvons certainement souligner aussi que la cérémonie a progressivement pris la place du contrat ou de la convention à signer comme symbole de la « validation officielle » du parrainage. De fait, on peut supposer qu'elle revêt, de manière latente, d'autres objectifs que nous aurons l'occasion d'analyser : celui de la reconnaissance publique du lien d'une part (on reconnaît publiquement être lié, à deux, par ce lien de parrainage), et celui de l'engagement devant des témoins d'autre part (j'acte mon engagement devant des témoins, en le formalisant autrement que par la signature d'un contrat). Une éducatrice du FAM La Marelle décrit la cérémonie de parrainage à laquelle elle a assisté : « *C'était agréable et enrichissant de renforcer ce lien qui existait, par cet acte. Elle l'a choisie comme filleule de cœur et quelque part ça veut dire que ça va perdurer, qu'elle ne peut pas la lâcher* ».

Soulignons enfin que ces différentes transformations se sont accompagnées d'une évolution sémantique. Ainsi, la « lettre de cœur » remplace la « lettre de candidature », on ne parle plus « d'entretiens » avec les parrains et les marraines (« de cœur ») mais de « rencontres », on n'interroge plus les acteurs sur leurs motivations mais sur les « souhaits et les attentes », il n'y a pas « d'engagement » ou d'obligation à respecter un rythme de visite mais « on le fait parce qu'on en a envie ».

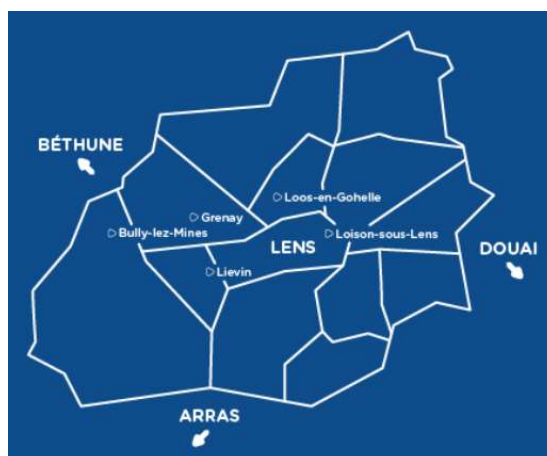
II. La commune de Grenay : un contexte particulier

Toute action s'inscrit dans un contexte spatial, social, historique, politique et culturel précis. C'est pourquoi nous avons également cherché à rencontrer le maire de Grenay, commune d'implantation de l'action de parrainage, ainsi que les équipes des services municipaux. Si les actions de parrainage de proximité ont pu être mises en œuvre grâce à l'investissement et au partage d'expérience de l'Unapp, elles ont aussi été favorisées par le lien établi entre l'Apei de Lens et environs et plus spécifiquement le Foyer de Vie Les Glycines et sa ville d'implantation, Grenay.

1. Le lien social au cœur des politiques de la ville

Située à huit kilomètres de Lens, la ville de Grenay partage son histoire avec celle de l'exploitation minière. Commune de moins de 7000 habitants appartenant à la Communauté de Communes de Lens-Liévin dans le département du Pas-de-Calais, cette ville est encore fortement touchée par le déclin industriel qui affecte le territoire depuis plus d'un demi-siècle. Marquée par une population relativement jeune, y réside aussi un certain nombre de veuves de mineurs. Comme plusieurs villes du bassin minier, Grenay fait face à des enjeux économiques et sociaux importants. Toutefois, elle fait état d'un « *un patrimoine sociétal empreint d'esprit de solidarité* »²³, dont la forme parvient à se renouveler.

²³ *Portrait de territoire Lens – Hénin, édition 2016, CCI région Nord de France*



Les territoires d'action de l'Apei de Lens et environs, <https://www.apei-lens.org/notre-territoire-page-5.html> -
 Les 14 établissements et services sont implantés sur les communes de Lens, Bully-les-Mines, Grenay, Liévin, Loison-sous-Lens et Loos-en-Gohelle.

Le maire actuel, élu pour la première fois en 2008, ne déroge pas à la tradition communiste de la mairie de Grenay (élu PCF depuis 1953). Il est décrit par les personnes que nous avons rencontrées comme très présent et très proche de la population. Plus spécifiquement, il porte une attention particulière au « vivre ensemble » et aux liens intergénérationnels. Il se refuse à utiliser le terme d'inclusion, qu'il réproouve, et porte un discours valorisant la citoyenneté des personnes en situation de handicap : « *ce n'est pas de l'inclusion, ce sont des citoyens ordinaires. Ils sont invités aux moments de convivialité que nous organisons pour les habitants* ». Cette politique, qui a le souci de considérer les personnes en situation de handicap en évitant le stigmate de « l'inclusion », se manifeste dans les faits. Ainsi, le maire vient saluer les nouveaux résidents du Foyer de Vie les Glycines, situé au cœur de la commune, comme il le fait pour l'ensemble des habitants, et il encourage la participation des personnes en situation de handicap aux instances municipales (conseil municipal de la ville, CCAS, etc.).

Le contexte dans lequel s'est développé le parrainage à l'Apei intègre donc une configuration spécifique, marquée par des liens partenariaux forts entre l'Apei de Lens – et particulièrement le Foyer de Vie Les Glycines – et les élus de la ville de Grenay. Ainsi, beaucoup de projets croisés, organisés par le Foyer de Vie ou par la municipalité, contribuent aux rencontres intergénérationnelles et au développement du lien social entre tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur état de santé ou leur handicap : « *Ce ne sont plus des résidents mais des habitants de la ville de Grenay* », affirme le président de l'Apei dans l'introduction du projet d'établissement des Glycines 2017-2021.

La logique du « vivre ensemble » et du lien social intergénérationnel se traduit également à travers les actions mises en place entre les jeunes et les personnes âgées de la ville de Grenay. Ainsi, les jeunes ont été sollicités pour « livrer » les friandises de Noël offertes par la Mairie aux personnes âgées qui ne sont pas toujours en capacité d'aller les chercher, le CCAS organise avec des bénévoles de la « veille sociale », des ateliers sont organisés au bégainage, etc. Au-delà de l'isolement des personnes âgées, ces différentes actions résultent aussi d'un constat dont nous fait part le maire de la commune : « *Ces projets visent à ce que les personnes âgées puissent avoir un autre regard sur les jeunes de la Ville. Les jeunes peuvent avoir une image très négative, que renvoient les médias, et elle s'ancre dans les mentalités. Ces représentations peuvent être difficiles à changer. On a voulu revoir l'image du jeune, en montrer une image positive : pas comme celui qui traîne ou que l'on craint* ». Avec pour volonté de renforcer le lien social, le maire nous explique que la municipalité a aussi cherché à donner un sens aux services de la ville (le centre animation jeunesse, la médiathèque, le Fab-Lab, etc.), à en faire des lieux de sociabilité, de réflexion : « *Avant on était plus dans une logique consommatrice de « prestation de services ».* On a voulu construire quelque chose d'opposé. Ne pas seulement proposer des activités

auxquelles les personnes s'inscrivent mais coconstruire les choses, chercher à créer du lien, je ne viens pas que « consommer » je suis présent, je suis citoyen ».

2. Le parrainage inscrit dans la politique jeunesse de la ville

C'est dans la perspective que nous venons de détailler que les élus ont donné une place au parrainage - et de manière unique dans le département du Pas-de-Calais – dans la politique jeunesse de la Ville. En effet, la mairie de Grenay a également construit ses propres actions de parrainage avec les bénéficiaires du Centre Animation Jeunesse (CAJ).

L'analyse de l'action a permis de montrer que cette « *forme de solidarité* », qui a également été appelée « *parrainage* », s'est mise en place de manière simultanée et non concertée avec l'Apei. Si les réflexions partagées entre l'Apei et la Mairie de Grenay ont contribué et contribuent toujours au bénéfice du projet, il est intéressant de constater les divergences d'objectifs et de motifs entre ces deux formes de parrainage. Ainsi, il s'est construit initialement autour de l'isolement des personnes en situation de handicap au sein de l'Apei de Lens, alors que le parrainage de la ville de Grenay a avant tout cherché à répondre à un objectif de lien intergénérationnel entre citoyens. Il visait, comme nous l'avons dit, à modifier l'image que les personnes âgées pouvaient avoir des jeunes. Le projet a alors émané du service jeunesse, proposant aux jeunes fréquentant le CAJ de devenir parrain ou marraine d'une personne âgée ou d'une personne vivant au foyer de vie les Glycines. De fait, dans le cadre de cette relation de parrainage, ce sont les personnes âgées ou en situation de handicap qui sont les filleul(e)s et sont parrainés par les jeunes. En dépit des liens qu'elles entretiennent, nous nous attacherons à distinguer, sans les opposer, ces deux formes de parrainage. En effet, elles répondent à des objectifs et registres initialement différents. Chacune de ces deux formes – que nous appellerons par souci de simplification « *Parrainage Apei* » et « *Parrainage CAJ* » - a ainsi développé des modalités spécifiques que nous veillerons aussi à mettre en perspective dans la troisième partie de cette étude.

Dans le cadre de la ville de Grenay, si l'idée du parrainage, comme nous l'indique le maire, « *n'a pas été centrale au début* », c'est parce qu'elle est décrite comme support au lien social intergénérationnel : « *Les activités proposées servent aussi de prétexte pour établir un lien, des rencontres entre personnes et générations* ». Pour autant, le parrainage s'est formalisé au fil du temps : les actions collectives proposées aux parrains, marraines et filleul(e)s se sont multipliées, un responsable en charge des actions de parrainage a été désigné, jusqu'à officialiser un premier parrainage en 2014 : « *De petites actions construites ensemble, le projet est devenu ambitieux, vers la création d'un véritable lien* ».

Comme à l'Apei, un évènement convivial ritualise l'officialisation des parrainages. Ainsi, en fin d'année, un repas de parrainage est organisé avec un adjoint au maire, à l'issue duquel est échangée une plaque de chocolat, jugée, nous précise le maire, « *plus spontanée que la distribution d'un diplôme* ». Mais il faut, dans une visée comparative, souligner le caractère davantage collectif du parrainage mis en œuvre par la Ville. Les personnes que nous interrogeons mentionnent d'ailleurs très fréquemment le « *groupe de parrainage* », cette « *petite famille* » au sein de laquelle se réunissent jeunes, aînés et personnes en situation de handicap. Des rencontres s'organisent fréquemment le mercredi, sur la base d'un planning d'activités auxquelles les parrains, marraines ou filleul(e)s décident de s'inscrire, et elles ont aussi progressivement pris la forme de séjours de vacances de quelques jours à destination des binômes de parrainage, en présence d'animateurs de la ville et d'une éducatrice spécialisée du foyer de Vie Les Glycines. Toutefois, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport, certains binômes de parrainage réussissent à construire une relation interpersonnelle de l'ordre de l'affectif, en-dehors des activités sportives, culturelles et artistiques proposées par la municipalité.

Fréquemment, les jeunes – souvent amis ou camarades d'un parrain ou d'une marraine – adressent une demande aux animateurs du CAJ pour devenir parrain ou marraine à leur tour. Si la ville

ne cherche pas non plus à entrer dans une logique de recrutement, elle s'interroge également sur la manière de faire adhérer les aînés au projet, comme le souligne une représentante des services municipaux : « *Actuellement, il y a plus de jeunes en attente de parrainer que de personnes âgées souhaitant l'être. Beaucoup d'aînés nous répondent qu'ils n'en ont pas besoin, qu'ils ont des petits-enfants, etc. Mais même sans cela, c'est assez flou pour eux, d'être parrainé par un jeune, ils peuvent avoir peur. S'ils ne sont pas demandeurs, on ne force pas* ». Il est nécessaire, sur ce point, de mettre en avant un aspect qui entoure les relations de parrainage de la commune et qu'on ne retrouve pas à l'Apei de Lens : si les jeunes peuvent parrainer une personne adulte en situation de handicap du Foyer de Vie ou une personne âgée habitant la commune, ils doivent faire partie du CAJ et, pour cela, être âgés de moins de dix-huit ans. Le maire et ses adjoints mentionnent ce que cette limite d'âge implique, notamment en termes de responsabilité : « *Pour les jeunes, il peut être plus difficile d'établir des liens individuels avec les personnes en situation de handicap qu'avec les personnes âgées. Même si les jeunes peuvent aller librement à la résidence, un éducateur doit être présent pour les sorties. Ils ne peuvent pas être seuls. Il faut toujours qu'un éducateur ou qu'un professionnel soit présent pour accompagner les personnes du foyer* ».

Nous avons donc cherché à présenter, dans cette deuxième partie, la manière dont l'action de parrainage s'est développée à l'Apei de Lens. Si, pour l'instant, le parrainage ne reste accessible qu'aux personnes adultes et se concentre sur quelques établissements de l'Apei de Lens, il nous a semblé important de souligner les évolutions dont le projet a pu bénéficier. Mis en place dans une logique de construction collective, il s'est transformé grâce à l'action de la commission de parrainage et, plus spécifiquement, par le biais de l'implication de personnes en situation de handicap à la commission.

Par ailleurs, cette action s'est mise en place dans un environnement très favorable à son développement, à savoir la ville de Grenay où est situé le foyer de vie les Glycines. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons fait le choix de porter notre attention sur l'analyse des orientations politiques de la ville, en consacrant une phase de l'étude à l'analyse du contexte de l'action, et afin de mieux cerner les facteurs déterminants de son déploiement.

Nous pouvons supposer que les modalités de mise en œuvre du parrainage, la manière dont il est conçu, les valeurs auxquelles il répond ou les principes sur lesquels il repose, influent la forme que prend la relation qu'il permet. C'est tout l'objet de la partie suivante, consacrée à l'analyse non pas du parrainage, mais de la relation de parrainage : comment est-elle décrite par les acteurs qui la vivent ? Que se joue-t-il dans cette relation ? Quels en sont les effets ? Finalement, nous avons cherché à ouvrir la « boîte noire » du parrainage, pour pouvoir y analyser le lien qui lui donne sens.

PARTIE III. VIVRE UNE RELATION DE PARRAINAGE

Inscrit en 2011 dans le projet associatif de l'Apei de Lens et environs, le parrainage s'est progressivement développé et plus particulièrement au sein du FAM La Marelle de Liévin et du Foyer de Vie Les Glycines de Grenay. Les familles, les professionnels et les administrateurs de l'Apei ont pu, depuis la mise en place du projet, observer les effets des liens affectifs se construisant entre les parrains, marraines et filleul(e)s ; mais pour mieux mesurer ces liens et en saisir plus finement la nature, ces observations et constats méritent d'être confrontés aux discours des acteurs directement engagés dans la relation de parrainage. C'est pourquoi nous avons procédé à l'analyse de onze relations de parrainage, en menant des entretiens auprès de parrains, marraines et filleul(e)s. Parmi ces onze relations, neuf relèvent du parrainage mis en place par l'Apei et deux du parrainage mis en place par la Ville de Grenay. Une attention particulière a été portée, lors de ces entretiens, aux mots utilisés par les acteurs eux-mêmes pour décrire la relation finalement indéfinissable dans laquelle ils sont engagés.

Comme nous avons déjà pu le préciser, le projet de parrainage à l'Apei de Lens s'est largement inspiré, à l'origine, d'une histoire singulière : celle de Jérémy et de la famille Boyer. Aussi avons-nous choisi de commencer cette partie sur le vécu de la relation de parrainage par le récit de cette histoire. Si elle ne constituait pas en soi une relation de parrainage – le projet n'existant pas encore à l'époque – elle comporte néanmoins les ingrédients majeurs que nous avons retrouvés dans les discours des parrains, marraines et filleul(e)s. Avant de présenter ces différents éléments, nous dresserons le profil des acteurs engagés dans les neuf relations de parrainage mises en œuvre à l'Apei. Nous envisagerons ensuite les deux caractéristiques centrales des relations de parrainage : le fait qu'il s'agisse d'une relation « inclassable » qui s'inscrit dans le temps, et qu'il s'agisse d'une relation qui permet de s'affranchir de l'institution. Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous présenterons plus précisément les deux relations de parrainage mises en place dans le cadre des activités de la commune de Grenay.

I. Une histoire inspirante

L'histoire de Jérémy et de Mr et Mme Boyer a donc été le point de départ du projet de parrainage à l'Apei de Lens. Il ne s'agissait pas d'une relation de parrainage : le projet n'existait pas alors. Mais ce fut une histoire inspirante. Nous avons donc souhaité rencontrer Mr et Mme Boyer afin qu'ils nous racontent cette histoire. Nous avons retrouvé, dans leur récit, tous les éléments clés de la relation de parrainage tels qu'ils ont pu nous être décrits par les parrains, marraines et filleul(e)s.

Tout d'abord, il s'agit d'une **relation qui s'inscrit dans le temps et commence par une rencontre**. Jérémy, atteint d'une maladie congénitale évolutive et très invalidante, a été accueilli en établissement dès sa plus tendre enfance. C'est dans cette institution que la fille de Mr et Mme Boyer, institutrice spécialisée, l'a rencontré. Il était alors âgé de 3 ans. Elle s'est attachée à cet enfant « *très touché* » par la maladie, « *très gentil* » et qui ne sortait jamais de l'institution car sa famille ne pouvait pas l'accueillir. Elle a demandé à la famille de Jérémy l'autorisation de l'emmener en sortie le week-end, et elle est venue avec lui chez ses parents. Lorsqu'elle a quitté la région plus tard, Mr et Mme Boyer connaissaient déjà Jérémy, ils s'étaient également attachés à lui et ils ont « *pris la relève, voilà* ». Ils ont ainsi, toujours avec l'accord de sa famille, accueilli Jérémy chez eux chaque week-end et lors des périodes de vacances, et ce jusqu'au décès de Jérémy, survenu à l'âge de 37 ans. On peut même considérer que l'engagement de Mr et Mme Boyer s'est prolongé au-delà de la disparition de Jérémy : ils ont gardé l'habitude de recevoir parfois les amis de Jérémy chez eux, autour d'un goûter.

Ensuite, cette relation, si elle est riche, reste **difficile à nommer**. Nous verrons dans les chapitres à venir que différents registres, comme celui de la famille ou de l'amitié, peuvent être convoqués. Pour Mr et Mme Boyer, il ne s'agissait pas de parrainage : « *pour nous c'était pas parrainer, c'était comme ça* », « *c'était sentimental, on avait un sentiment* ». Le terme de parrainage aurait d'ailleurs, pour eux, pu renvoyer à un cadre plus contraignant : « *on se serait intéressés à la réglementation, à la responsabilité* ». Ainsi, Jérémy était pleinement intégré à la famille Boyer, même si cette dernière a

toujours veillé à préserver la place de sa famille biologique « *la famille est toujours passé avant tout* », en l'invitant notamment à venir chez eux afin qu'ils puissent voir « *où allait vivre Jérémy, où il allait passer ses week-ends et ses vacances* ». Ils ont par ailleurs représenté un soutien important pour Jérémy dans le maintien des relations avec sa famille en dépit de l'éloignement géographique : en l'accompagnant pour qu'il leur rende visite, en s'assurant qu'il leur téléphone quotidiennement, en achetant des cadeaux à Noël pour qu'il puisse ensuite les offrir lui-même, ou en l'accompagnant au chevet de sa grand-mère lorsqu'elle est arrivée en fin de vie. Au-delà du registre familial, c'est principalement ceux de la spontanéité et de la simplicité qui sont convoqués : « *il n'y avait pas d'engagement* », « *c'était pas compliqué* », « *ça s'est fait comme ça, progressivement* ».

L'élément central dont nous avons pris conscience au cours de cette étude est que la relation de parrainage permet, avant toute chose, de **s'affranchir de l'institution**, et de différentes manières. En premier lieu, quitter les murs de cette institution et faire l'expérience d'un foyer, au sens non pas d'établissement médicosocial mais de lieu où habite une famille²⁴ : comme l'explique Mr Boyer, Jérémy « *évoluait en allant dans une famille* », ça lui permettait de « *sortir de son milieu* ». Il pouvait également s'approprier cet espace de différentes façons : il avait la possibilité d'inviter des amis vivant dans le même établissement que lui pour partager un goûter le week-end, il disposait d'un espace personnel, dans le salon, où il effectuait ses activités (puzzles, etc.). Ensuite, s'extraire des rythmes institutionnels, participer à des activités non programmées, sans planning établi : « *on allait au restaurant avec lui, on faisait tout, on allait pique-niquer, on a fait beaucoup de choses avec lui* ». Par ailleurs, vivre une relation non-professionnelle : Jérémy était « *intégré entièrement à la famille* » et pouvait, en quittant l'institution, développer des relations avec des personnes autres que ses accompagnants professionnels. L'accès à un foyer « familial », le développement de relations avec des personnes autres que les professionnels de l'institution, le partage d'activités notamment de loisirs, permet d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde : rencontrer de nouvelles personnes, découvrir de nouveaux horizons, expérimenter de nouvelles façons de faire, diversifier ses espaces de sociabilité et de socialisation. Ainsi, la personne n'est plus uniquement « usager » d'une institution, mais peut exister en tant qu'individu singulier. Il est en effet intéressant d'observer que, dans le discours de Mr et Mme Boyer comme dans celui des parrains et marraines, les personnes sont définies non pas par leur handicap, quelle que soit l'importance de la ou les déficiences qui les affecte(nt), mais d'abord par leurs qualités et leurs goûts : on apprend ainsi que Jérémy « *était une fine bouche* », qu'il avait « *son intelligence* », qu'il aimait faire des puzzles et présentait une excellente acuité visuelle, mais il nous faudra poser des questions pour avoir des éléments relatifs à son état de santé et aux soins conséquents dont il devait bénéficier. Ces soins, et la responsabilité importante qu'ils entraînent, sont minimisés : « *on n'y pensait pas* », « *on ne craignait pas, on prenait des précautions* ». Ce processus d'individuation, en ce qu'il fait exister en tant qu'individu, se retrouve également dans le caractère éminemment réciproque de la relation : Jérémy, tout comme les filleul(e)s que nous avons rencontré(e)s, n'est pas uniquement récipiendaire d'une forme de bonté ou de générosité (qui teinterait la relation d'un vernis de charité), il est acteur de la relation et apporte autant qu'on lui apporte. Mme Boyer évoque avec émotion la fois où il lui a dit qu'elle était « *une femme adorable* », elle explique : « *on avait une bonne connivence* », et son mari ajoute : « *entre Jérémy et nous y'avait quand même un sentiment* ».

Nous observerons par la suite de quelles façons les différentes caractéristiques de cette relation s'illustrent à travers les témoignages des parrains, marraines et filleul(e)s que nous avons eu l'opportunité de rencontrer. Mais nous proposerons tout d'abord une présentation des différents acteurs engagés dans une relation de parrainage à l'Apei de Lens.

²⁴ Définition donnée par le dictionnaire Larousse en ligne, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/foyer/34920>, consulté le 01.04.2020.

II. Portrait des parrains, marraines et filleul(e)s

Actuellement, dix binômes sont engagés dans une relation de parrainage à l'Apei. Cependant, nous ne dresserons ici que le profil des personnes (parrains, marraines et filleul(e)s que nous avons rencontrés dans le cadre de cette étude. Cette présentation sera purement descriptive : les éléments saillants qui se dégagent seront repris dans l'analyse dans les chapitres suivants. Nous présenterons ainsi quelques caractéristiques des filleul(e)s, puis des parrains et marraines, en termes de sexe, âge, situation résidentielle, professionnelle, conjugale et familiale. Une dernière partie sera consacrée à l'ancienneté de la relation entre les membres de chaque binôme.

1. Profils des filleul(e)s

Il s'agit de 5 hommes et de 4 femmes, âgés de 40 à 72 ans (âge inconnu pour une personne) :

- 2 hommes et 1 femme ont entre 40 et 49 ans,
- 2 hommes et 1 femme ont entre 60 et 69 ans
- 1 homme et 1 femme ont plus de 70 ans.

Concernant le lieu de vie :

- 2 femmes et 1 homme vivent en foyer d'accueil médicalisé,
- 3 hommes et 1 femme vivent en foyer de vie,
- 1 femme vit en foyer d'hébergement et travaille en ESAT,
- 1 homme vit seul dans son logement personnel et travaille en ESAT.

Nous n'avons pas pu recueillir l'histoire de vie en établissement pour tous les filleul(e)s. Toutefois, il apparaît que la plupart ont un long passé institutionnel (plus de 10 ans), et pour certains depuis l'enfance. La personne qui vit en appartement individuel y habite depuis deux ans et a auparavant longuement vécu en institution.

Concernant les relations familiales : 6 personnes (3 hommes et 3 femmes) n'ont pas de relations avec leur famille et ne reçoivent pas de visite. Une filleule a des relations avec sa famille mais peu fréquentes. Un filleul a des relations régulières avec sa sœur. Un filleul n'a pas de relations avec sa famille mais a des relations régulières avec la famille de son épouse.

Concernant la situation conjugale : un filleul est marié. Une filleule vit en foyer et se déclare en couple. Un filleul déclare avoir perdu sa compagne (décédée) il y a deux ans.

Concernant le mode de communication : 5 personnes (2 hommes et 3 femmes) communiquent de façon suffisamment fluide, sur le plan verbal, pour participer à un entretien ; il nous a cependant été souvent nécessaire de recourir à la présence d'un tiers pour faciliter la communication. 1 filleul peut communiquer sur le plan verbal mais avec de grandes difficultés. 3 personnes (2 femmes et 1 homme) n'ont pas accès à la communication verbale.

6 personnes ont été rencontrées dans le cadre d'entretiens :

- 1 filleule a été rencontrée avec son parrain, au foyer ;
- 1 filleule a été rencontrée en présence de sa marraine et d'une éducatrice, au foyer,
- 1 filleul a été rencontré en présence de son épouse et d'une éducatrice, au foyer,
- 1 filleul a été rencontré seul, au foyer,
- 2 personnes (1 homme et 1 femme) ont le même parrain, sont amies et ont tenu à être rencontrées ensemble, dans des locaux mis à disposition par l'Apei (précisons que leur parrain n'était pas présent lors de l'entretien et que nous n'avons pas eu la possibilité de le rencontrer).

3 personnes n'ont donc pas pu être rencontrées dans le cadre d'un entretien, et il s'agit des trois personnes qui n'ont pas accès à la communication verbale. Toutefois, il nous a été possible de rencontrer ces personnes lors de rencontres moins formelles (par exemple quelques minutes, pour se

dire bonjour, lorsque nous venions dans l'établissement) ou d'événements auxquels nous avons pu assister dans le cadre d'observations participantes (cérémonie de parrainage, réunions).

2. Profils des parrains et marraines

Il s'agit de 6 femmes et de 2 hommes, âgés de 35 à 83 ans :

- 1 femme a moins de 50 ans,
- 2 hommes et 1 femme ont entre 50 et 59 ans,
- 2 femmes ont entre 60 et 69 ans,
- 1 femme a entre 70 et 79 ans,
- 1 femme a plus de 80 ans.

1 homme est parrain de deux personnes.

Concernant l'activité professionnelle :

- 4 marraines sont retraitées, dont 2 travaillaient dans un établissement géré par l'Apei de Lens,
- 4 personnes (2 femmes et 2 hommes) sont en activité professionnelle, dont une marraine qui exerce la profession de surveillante de nuit dans l'établissement où vit sa filleule et une marraine qui travaille dans une association partenaire de l'Apei (association de mandataires judiciaires à la protection des majeurs).

Concernant la situation conjugale :

- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) sont célibataires ou divorcées,
- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) sont mariées,
- 2 marraines sont veuves.

Concernant la situation familiale :

- 2 personnes (1 homme et une femme) n'ont pas d'enfants,
- 3 personnes (1 homme et deux femmes) ont des enfants adultes,
- 1 marraine a de jeunes enfants,
- 2 marraines mentionnent des enfants adultes et des petits-enfants.

Concernant les relations familiales :

- 5 personnes (1 homme et 4 femmes) mentionnent des relations familiales denses,
- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) mentionnent l'absence de relations familiales, ou des relations très distantes.

Il est également intéressant d'observer que :

- 4 marraines exercent ou ont exercé une activité professionnelle dans le secteur du handicap, dont 3 dans un établissement géré par l'Apei de Lens ;
- 1 marraine n'a pas exercé d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais exerce depuis de nombreuses années une activité bénévole dans un établissement géré par l'Apei de Lens ;
- 1 marraine n'a pas exercé d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais son mari était directeur d'un établissement pour enfants handicapés, géré par une autre association ;
- 2 parrains n'exercent pas d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais occupent un poste d'administrateur à l'Apei de Lens ;
- 2 parrains et 1 marraine ont, ou ont eu, un membre de leur famille en situation de handicap (pour un la sœur, pour 2 un fils).

Seul un des parrains n'a pas pu être rencontré, celui-ci n'ayant pas donné suite à nos sollicitations. Nous avons aussi le projet de rencontrer des membres de l'entourage familial des parrains, marraines et filleuls car nous faisons l'hypothèse que la relation de parrainage, si elle s'inscrit dans une réciprocité entre les deux acteurs principaux de cette relation, ne les engage pas seuls. Cela n'a malheureusement

pas été possible : des conjoints de marraines avaient répondu favorablement à notre demande, mais leurs engagements professionnels ne leur ont finalement pas permis de se libérer. Ainsi, nous n'avons pu rencontrer que l'épouse d'un filleul. Il faut préciser toutefois que cette étude s'est terminée dans des conditions très particulières : l'épidémie de COVID 19 et les mesures de confinement mises en place nous ont amenées à stopper le recueil de données plus tôt que prévu. Ainsi, nous avons également proposé aux parrains et marraines d'organiser une rencontre, à la fin de l'étude, pour leur exposer nos pistes d'analyse et leur proposer une réflexion collective, mais il n'a finalement pas été possible de l'organiser.

3. Ancienneté de la relation

Nous y reviendrons plus amplement par la suite, mais précisons d'emblée que les membres du binôme (parrain ou marraine et filleul(e)) se connaissaient très souvent depuis longtemps avant de s'engager dans une relation de parrainage : trois se connaissaient depuis plus de 20 ans, un depuis plus de 10 ans et deux entre 4 et 8 ans. Notons qu'un binôme s'est rencontré dans l'adolescence il y a 50 ans puis s'est perdu de vue, avant de se retrouver il y a bientôt 10 ans. Un autre s'est connu il y a 27 ans, puis s'est également perdu de vue et s'est retrouvé il y a 18 ans. Nous n'avons pas pu connaître l'ancienneté de la relation pour deux des binômes. Seule une relation de parrainage, nous y reviendrons également, a été officialisée sans que le parrain ne connaisse au préalable sa filleule : ce sont les professionnels de l'établissement qui ont proposé au parrain de s'investir dans une relation de parrainage, et c'est à partir de là qu'il a fait la connaissance de sa filleule.

Le parrainage a donc souvent été officialisé, par le biais d'une cérémonie, alors que les deux personnes se connaissaient déjà depuis longtemps. Par ailleurs, la plupart des relations de parrainage a été officialisée relativement récemment :

- Un binôme se connaît depuis 50 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2012,
- Un binôme se connaît depuis 27 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2012,
- Un binôme se connaît depuis 21 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2019,
- Un binôme se connaît depuis 17 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2019,
- Un binôme se connaît depuis 8 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2019,
- Un binôme se connaît depuis 4 ans et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2017,
- Un binôme ne se connaissait pas et la cérémonie de parrainage a eu lieu en 2019.

Nous allons observer maintenant la dynamique de ces relations : nous envisagerons comment ces relations, souvent anciennes, ont évolué pour finalement s'inscrire dans le cadre du parrainage, et la façon dont le parrainage les a amenées à se transformer.

III. Une relation « inclassable », et qui s'inscrit dans le temps

Nous envisagerons dans un premier temps, les conditions particulières qui ont permis tout d'abord une rencontre, puis la construction d'un lien privilégié. Dans un deuxième temps, nous verrons que le parrainage, par son caractère officiel, constitue une forme de légitimation de ce lien. Nous observerons ensuite que s'il représente une étape dans une relation déjà ancienne, cette étape est importante et va amener la relation à évoluer. Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous interrogerons le terme même de « parrainage » et nous verrons qu'il permet de mettre un mot sur une relation difficile à nommer.

1. Une rencontre, le constat d'affinités, la création d'un lien

Pour qu'il y ait parrainage à l'Apei, il faut donc qu'il y ait relation, et une relation particulière. Elle démarre, comme toute relation, par une rencontre. Pour les professionnelles ou anciennes professionnelles devenues marraines, cette rencontre s'est faite sur le lieu de travail : Mathilde travaille la nuit dans l'unité de vie où réside Flavie, Maryline a été référente de Fabien, Mona référente de Florian, et Marine était la tutrice de Fabrice. La rencontre a aussi pu se faire dans le cadre d'activités associatives ou religieuses : Félix et Pierre se sont rencontrés dans le cadre de leur participation à la gouvernance de l'association, Marie a connu Fernand alors qu'elle accompagnait des groupes de jeunes en situation de handicap lors de pèlerinages à Lourdes. Enfin, elle peut se faire par l'intermédiaire d'un membre de son réseau relationnel : Frédérique a connu Pierre par l'intermédiaire de Félix, avec qui elle est amie ; Monique fréquentait un club de théâtre où elle a connu le frère de Fanette.

Bien entendu, la rencontre en elle-même ne suffit pas : il faut qu'un lien particulier s'établisse. Maryline et Mona, par exemple, ont été référentes d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont pas pour autant bâti ce lien particulier, comme le souligne Maryline : « *c'est incroyable parce que ça faisait à peu près deux ans que je travaillais là et cette relation, ça n'a jamais été comme ça avec quelqu'un d'autre, ça a passé tout de suite* ». Si les conditions qui ont permis à ce lien de se construire et de se consolider au fil du temps se différencient selon les situations, on peut néanmoins faire le constat d'éléments récurrents : tout d'abord, une empathie particulière pour une personne particulièrement isolée ; ensuite, un contexte ou un événement singulier qui ont permis un rapprochement ; enfin, et il s'agit-là d'un élément essentiel, le constat d'affinités.

Les parrains et marraines ont en effet souvent pu ressentir une empathie spécifique à l'égard d'une personne particulièrement isolée : Mathilde se souvient qu'elle était émue face à l'attente et à la déception de Flavie qui guettait à la fenêtre l'arrivée d'un membre de sa famille ; Marie était également émue par la situation de Fernand, « *un petit jeune comme ça, sourd et muet* », qui n'avait aucun contact avec sa famille ; Mona se souvient que Florian ne recevait jamais aucune visite et qu'elle le voyait « *déambuler dans les couloirs, tête baissée* », quand d'autres se préparaient à aller passer le week-end dans leur famille.

Ensuite, la relation a pu naître dans un contexte particulier. Fabien est parti vivre en foyer il y a une quinzaine d'années, après le décès de ses deux parents, et c'est Maryline qui l'a accueilli le premier jour : « *elle m'a accueilli et on a lié un lien d'amitié, tout ça, elle m'a parlé très, très, très bien, elle a dit Fabien comment ça va, et puis on a lié un lien d'amitié entre nous, quoi* ». Mathilde travaille la nuit, ce qui a facilité le développement d'une relation plus proche : « *la nuit, on a plus de temps* ». Dans le cas de Marine et Fabrice, c'est le mariage de Fabrice qui a constitué un événement déclencheur : il a demandé à Marine, qui était alors sa tutrice, de l'aider à choisir son costume de marié. Le choix du costume a été un élément important, comme l'explique Marine : « *Fabrice s'est attaché à moi, c'était professionnel mais le choix du costume, en tant que tuteur, on prend pas le temps de... Moi j'avais réussi à dégager du temps* ». Marine a donc commencé à dépasser un peu le cadre strict de son rôle de mandataire en « *trouvant du temps* ». Et elle a pris sur son temps personnel pour assister au mariage : « *Fabrice s'est marié un week-end, j'étais encore sa tutrice, je suis allée au mariage, sur mon temps personnel... tout ça, c'était rare aussi* ». La relation s'est ainsi personnalisée à travers l'organisation d'un événement important, le mariage, qui a amené à passer plus de temps ensemble, à « *trouver* » le temps nécessaire, puis à s'affranchir des barrières professionnelles et à partager l'événement sur un « *temps personnel* ».

Enfin, et il s'agit-là d'un élément essentiel, la relation s'est nourrie du constat d'affinités particulières, de points communs. En effet, pour reprendre l'exemple de Marine et Fabrice, le mariage a représenté un événement important qui a amené à prendre du temps l'un pour l'autre mais il fallait déjà, en amont, une relation particulière : c'est à elle que Fabrice a demandé de l'aide pour choisir son costume de marié, et c'est à lui qu'elle a décidé de consacrer plus de temps et d'attention. Il y avait donc déjà un lien particulier entre eux. Marine parle de « *feeling* » : « *Je pense aussi qu'il y a une*

question de feeling. Ça passe avec un tuteur ou non, dans la personnalité, dans la façon de faire les choses. Avec Fabrice ça s'est bien passé ! ». Fabrice, quant à lui, explique qu'il a senti que Marine était « *la bonne personne* ». Maryline souligne des « *atomes crochus* » entre elle et Fabien : « *j'aime bien être tranquille, et Fabien il est un peu comme moi, c'est quelqu'un de très calme, de solitaire je dirais aussi malgré que bon, il est au foyer, il est quand même solitaire quelque part, donc automatiquement on se complète (...), voilà, il a envie de discuter on va discuter, il a pas envie de discuter on discutera pas, c'est bizarre hein, mais c'est, comment dire, c'est des atomes crochus oui, c'est une sorte de connivence, une façon d'être à chacun en fait* ». Elle évoque aussi ses nombreux traits de caractère qui sont à ses yeux autant de qualités : son humour, son caractère « *facile* », son empathie. Mathilde explique qu'avec Flavie « *on s'est tout de suite compris dès le début* » bien que Flavie, du fait de son handicap, ait beaucoup de difficultés à s'exprimer. Dans le cas de Marie et Fernand, c'est la religion qui a constitué le terreau d'une relation privilégiée : ils sont tous deux croyants et partagent des activités religieuses, ils vont notamment à l'église ensemble.

Ainsi, dans la quasi-totalité des situations, le parrainage a représenté une étape dans une relation qui existait depuis déjà de nombreuses années. Ce temps long est une composante essentielle de la relation de parrainage, il est indissociable de l'aspect électif du parrain ou du filleul, comme le résume Mme Lancel : « *on ne choisit pas un parrain, mais ce parrain* », et il en va de même du filleul. L'ancienneté de la relation explique aussi sans doute qu'à ce jour, aucune relation de parrainage n'a été interrompue, et que les membres de la commission animée par l'Apei n'ont jamais eu à intervenir en médiation d'un conflit ou d'une relation potentiellement problématique.

2. Le parrainage comme forme de légitimation d'un lien

Il y a donc, au départ, une rencontre entre deux individus, puis une relation qui se construit et se renforce sur la base de contextes ou d'événements propices, mais surtout du constat d'affinités particulières. Pourquoi, alors, s'engager dans une relation de parrainage ? Que peut-elle apporter de plus ? A travers les récits qui nous ont été faits, il apparaît que le parrainage permet aux professionnelles bientôt retraitées de maintenir le lien mais aussi leur engagement, lorsqu'elles sont amenées à cesser leur activité. Mais il permet également, par son caractère officiel - incarné à travers la cérémonie de parrainage - de légitimer le transfert du lien de la sphère professionnelle à la sphère privée et d'offrir un cadre sécurisant à la relation.

Pour les professionnelles amenées à prendre leur retraite, le parrainage permet d'abord de maintenir la relation, comme l'explique Maryline : « *c'est pour ça que je n'ai jamais voulu couper le lien, parce que y'a eu un lien, comme Fabien dit l'amitié s'est installée entre nous et ce lien on n'a pas voulu le couper* ». Mona a également demandé à Florian s'il acceptait qu'elle soit sa marraine quelque temps avant de cesser son activité professionnelle. Marine est devenue marraine de Fabrice au moment où, suite à une réorganisation de son service, elle a été amenée à ne plus exercer sa tutelle et, ainsi, à ne plus lui rendre visite au foyer dans ce cadre. Le maintien de ce lien peut aussi permettre aux retraitées de prolonger leur engagement. Très souvent, elles ont exprimé qu'elles avaient choisi ce métier parce qu'il correspondait à leurs valeurs, à leur besoin d'aider : Mathilde nous dit qu'elle s'est orientée vers ce métier parce qu'il « *fallait que je me rende utile* », qu'elle voulait un travail où elle pourrait « *apporter des choses* », et Maryline souligne également l'importance de cette notion d'aide dans son métier : « *ça m'a apporté énormément, aider, aider, c'est important* ». Être marraine permet ainsi, lorsque l'on n'est plus en activité professionnelle, de continuer à s'investir, à se sentir utile, à maintenir des engagements qui font sens (Caradec, 2014). Cela permet aussi d'adoucir le passage à la retraite, qui peut parfois représenter une rupture brutale. L'exemple de Maryline en est exemplaire. Elle explique avoir ressenti le besoin, après son passage à la retraite, de continuer à venir au foyer, où elle exerce aujourd'hui des activités bénévoles, et le maintien de sa relation avec Fabien participe de cette continuité : « *à partir du moment où on est à la retraite, je dis il y a des choses qui s'arrêtent quelque part, on n'a plus le même*

contact, et si j'avais pas parrainé Fabien peut-être, parce qu'au début j'allais souvent au foyer, j'en avais besoin, maintenant c'est de moins en moins, mais ce qui me rattache au foyer c'est Fabien ».

Le parrainage représente aussi une officialisation du lien et, par cette officialisation, elle le légitime et le sécurise à la fois. La cérémonie de parrainage semble, sur ce point, jouer un rôle éminemment symbolique. En effet, lors de cette dernière, le parrainage n'est pas seulement énoncé, il s'accomplit. Lors de la cérémonie, la présentation – publique – des nouvelles relations de parrainage s'envisage ainsi comme propre aux « *actes de langage* » théorisés par Austin. Comme cela est exposé dans l'ouvrage posthume « *Quand dire c'est faire* » (1962), certaines énonciations réalisent ce qu'elles affirment. En d'autres termes, plus que d'exprimer un accord à devenir parrain ou filleul, les vœux prononcés lors de la cérémonie jouent un rôle performatif : ils véhiculent, au-delà du constat, l'intention ou la promesse de l'engagement et, de fait, rendent possible l'établissement d'une relation de nouvelle nature, d'une relation qui devient parrainage. Précisons que, pourtant, à travers les discours des parrains, marraines et filleul(e)s que nous avons rencontrés, la cérémonie en soi ne semble pas représenter un moment particulièrement révélateur. Il nous a souvent semblé, en effet, qu'elle n'aurait pas été abordée si nous n'avions pas nous-même témoigné d'un intérêt à son sujet ; les personnes affirmaient alors avoir apprécié ce moment convivial, trouvé un intérêt à rencontrer d'autres parrains ou marraines, mais s'attardaient finalement peu sur la question.

Pourtant, il est intéressant d'observer que les professionnelles devenues marraines, si elles reconnaissent qu'un lien particulier était déjà établi et souvent depuis longtemps avec leur filleul(e), ont toutes attendu que la relation de parrainage soit officialisée à travers la cérémonie avant d'emmener leur filleul(e) dans leur domicile privé, voire même à l'extérieur de l'institution. Cette officialisation permet ainsi aux professionnelles de transférer le lien de la sphère professionnelle à la sphère privée et apporte une forme de légitimité à ce transfert. Plusieurs d'entre elles expliquent qu'elles n'auraient pas pu être marraines alors qu'elles exerçaient encore. Marine explique qu'elle n'aurait probablement pas accepté de devenir la marraine de Fabrice si elle avait continué à exercer sa tutelle : « *Sans ça, je n'aurais pas accepté et je ne sais pas si Fabrice m'aurait proposé. Je pense pas que ça ce serait présenté si j'avais continué à être sa tutrice* ». Elle précise d'ailleurs qu'elle a bien insisté auprès de Fabrice sur le fait que leur relation ne serait plus professionnelle mais personnelle. Elle a pris le temps de réfléchir elle-même à ce changement de posture : « *J'étais pas forcément à l'aise par rapport au fait d'avoir été professionnelle* ». Elle a ainsi pris soin de souligner, auprès des professionnels de l'Apei, qu'il ne fallait plus l'interpeller à son travail pour toute question relative à Fabrice, la mesure de protection étant désormais gérée par l'un de ses collègues. Mona explique également qu'elle n'aurait pas envisagé de devenir la marraine de Florian tant qu'elle travaillait encore : « *J'aurais travaillé, je pense pas que je l'aurais parrainé parce que je l'avais encore à côté de moi. Alors pour moi c'était pas... ça se jouait après pour moi, l'emmener chez moi, des trucs comme ça. C'est différent déjà ; en travaillant ça n'aurait pas été pareil. Ça aurait été l'éducatrice, alors que là je ne le suis plus* ». Mathilde travaille encore mais elle souligne (de même que tous les membres de la commission parrainage que nous interrogerons sur le sujet) qu'elle travaille de nuit, ce qui implique un cadre particulier ; elle explique aussi rester très attentive à l'ensemble des résidents lorsqu'elle travaille. Précisons que cette appréhension des marraines, qui relève d'une préoccupation d'ordre déontologique, n'est pas forcément partagée par les filleuls : Fabrice déclare qu'il n'aurait pas été gêné que Marine soit à la fois sa tutrice et sa marraine : « *Oui, elle aurait pu, ça n'aurait pas changé qu'elle soit tutrice et marraine* ».

Le fait de ne plus être référente ou tutrice mais marraine permet ainsi d'intégrer le filleul à la sphère privée, comme l'explique Marine : « *je ne me confiais pas sur ma vie personnelle non plus, il n'avait jamais vu mon domicile, mon mari, mon chien ou mon chat, etc.* ». Elle souligne que leur relation, lorsqu'elle était encore sa tutrice, était essentiellement basée sur des questions d'ordre financier : « *Quand je venais, il me faisait ses demandes pour s'acheter des choses, etc. Même si on parlait de la santé, etc. Y'avait quand même plus ce rapport financier qu'aujourd'hui on n'a plus du tout* ». Par ailleurs, tous deux se tutoient désormais : « *On se tutoie avec Fabrice, ce n'était pas le cas dans la relation professionnelle, comme j'étais sa tutrice, il y avait aussi une distance, c'était moins amical, moins familial que ça l'est avec le parrainage* ».

Une autre dimension doit être soulignée : celle de la responsabilité. Mathilde ne s'est autorisée à faire des sorties avec Flavie qu'après la cérémonie ; elle explique qu'elle voulait être sûre que le parrainage soit autorisé par la direction de l'établissement afin de ne pas « *faire de fausses joies* » à Flavie, mais elle précise également : « *Et je ne sais même pas si j'aurais eu le droit d'ailleurs, du fait que je n'étais pas marraine. Je l'ai pas demandé non plus mais je ne sais pas si on a le droit de sortir un résident si on n'est pas... parce que chez moi, on ne sait jamais ce qui peut arriver. Moi je préfère être bien couverte, que tout le monde soit au courant qu'elle est avec moi* ». Cette reconnaissance officielle permet donc de se protéger sur le plan de la responsabilité : on considère que l'on a « le droit » d'emmener la personne à l'extérieur, ou chez soi. Cette dimension n'est pas exclusive aux professionnelles : Marie explique qu'elle n'attache aucune importance à l'officialisation de la relation, elle ne se souvient d'ailleurs pas avoir participé à une cérémonie ; pour elle, être reconnue officiellement marraine de Fernand permet surtout de poser un cadre sécurisant, à travers le fait qu'elle peut le prendre dans sa voiture : « *j'ai quand même plus d'assurance quand je le prends en voiture* ».

L'officialisation de la relation permet donc de maintenir le lien, de légitimer son transfert de la sphère professionnelle à la sphère privée et de poser un cadre sécurisant à la relation en termes de responsabilité. Mais la relation est aussi sécurisée d'une autre façon : en officialisant le lien, le parrainage permet aussi d'officialiser son engagement vis-à-vis de la personne. Pour Maryline, le parrainage constitue une sorte de pacte entre elle et Fabien : « *Parrainage pour moi c'est comme si ce serait un pacte, je me suis dit Fabien je vais te parrainer et j'ai dit, je fais, je vais jusqu'au bout, pour moi c'est ça, c'est aller jusqu'au bout des choses (...), là pour vraiment marquer les choses, d'un air de dire ben tu vois Fabien tu comptes pour moi, et moi je compte pour toi, c'est surtout ça en fait le parrainage* ». Le discours de Mona sur le fait qu'elle soit devenue la marraine de Florian est relativement similaire : « *c'est un peu comme un mariage, c'est quelque chose d'officiel, c'est pas « je te prends aujourd'hui et demain je t'oublie », ça me responsabilise aussi. Je me suis engagée et maintenant on continue, on ne s'arrête pas, c'est une façon de dire ça pour moi* ». Pour Monique, devenir marraine de Fanette constituait une évidence et a permis de donner une forme concrète à la relation : « *Je ne connaissais pas le parrainage mais je n'ai pas été étonnée, cela me paraissait évident de concrétiser ce que je faisais naturellement pour Fanette* ». Il s'agissait aussi, pour elle, de « *mettre des mots sur les actes* » même si, comme nous le verrons plus loin, cette relation reste difficile à nommer.

3. Une relation qui évolue dans le temps

Le parrainage représente donc une étape dans une relation qui lui a – et souvent pendant de nombreuses années – préexisté. Mais il s'agit toutefois d'une étape singulière : la relation, déjà ancienne mais désormais à la fois officielle et privée, va amener les protagonistes à se côtoyer autrement, à se découvrir mutuellement, et leur relation va donc évoluer. Marine explique ainsi qu'elle aborde avec Fabrice des sujets différents depuis qu'ils sont unis par la relation de parrainage : « *Oui, je sais quand même plus de choses maintenant, avant il ne me parlait pas de ces choses* » ; elle-même aborde désormais des sujets relatifs à sa vie privée. Mona observe également des changements dans sa relation avec Florian : elle explique que lorsqu'elle travaillait encore, sa présence était davantage liée aux actes de la vie quotidienne (douches, etc.) : « *J'ai pris Florian chez moi. J'ai découvert des choses sur lui* ». Ainsi, elle constate qu'elle « découvre » Florian, alors qu'elle l'a côtoyé dans un cadre professionnel pendant plus de vingt ans : « *Il a changé dans le sens où il me surprend, j'apprends encore sur lui. L'autre fois, Florian a eu un regard complice envers un ami qui passait la journée chez moi ; je l'ai vu rire de bon cœur pour la première fois aussi* ». Mathilde explique qu'elle se permet désormais de « taquiner » Flavie, et que cette dernière, d'un caractère pourtant susceptible, accepte volontiers ces taquineries.

La proximité induite – ou autorisée – par la relation de parrainage permet ainsi à ses protagonistes de se découvrir, de se connaître autrement. Nous allons voir dans le chapitre suivant que cette interconnaissance participe d'un processus d'individuation : le handicap s'efface progressivement, et le ou la filleul(e), de « résident » ou « usager », devient un individu appréhendé non plus à la lumière de

ses déficiences mais de ses goûts, de ses traits de caractère, bref de tout ce qui en fait un individu singulier. Il en résulte un attachement qui nourrit la relation et la rend d'autant plus durable, comme le résume fort bien Maryline : « *Fabien ça sera jamais fini pourquoi, parce qu'il y a ce petit truc en plus, il fait partie de la famille, c'est toute la différence* ». Il nous faut néanmoins souligner une situation qui s'éloigne de cette configuration : celle de Paul et Florine. La sœur de Paul vivait dans le même établissement que Florine et Paul l'avait donc déjà croisée lors de ses visites, sans la connaître pour autant : « *je la connaissais, mais sans plus* ». Lorsque sa sœur est décédée, ce sont des professionnelles du foyer qui ont proposé à Paul de s'investir dans une relation de parrainage auprès de Florine : « *elles m'ont demandé si ça me disait pas (...) parce qu'elle était en demande psychologiquement d'avoir quelqu'un* ». Il explique qu'il a lui-même été très attristé par le décès de sa sœur, il a rencontré alors des problèmes de santé et pense que les professionnelles ont peut-être aussi voulu lui fournir une possibilité « *de retrouver le moral* ». Paul a attendu que la cérémonie de parrainage ait lieu afin de « *ne pas donner de fausse joie* » à Florine avant de s'investir auprès d'elle. Il explique qu'ils essaient depuis « *de se connaître un peu* », « *je suis un peu en mode passif, je vois un peu ce que réclame Florine* ». La relation est donc en train de se construire et Paul considère que Florine « *ne fait pas partie de la famille, pas encore* ». Il ne l'a pas encore amenée chez lui et il ne la voit que dans le cadre de visites au sein de l'établissement, mais il s'organise de façon à pouvoir venir régulièrement, à être présent pour elle ; il remarque qu'elle non plus ne l'a pas encore invité dans son espace privé : « *je ne suis pas trop rentré dans sa chambre, j'attends qu'elle..., elle n'a pas cherché à me la montrer... elle apprend aussi à me connaître. Elle a son petit monde aussi* ». On sent, à travers son discours, qu'il est en recherche de supports pour l'aider à mieux connaître et comprendre Florine. Il a tendance à la comparer à sa sœur « *je retrouve un peu ma sœur à travers elle* », il aimerait avoir connaissance de son projet personnalisé²⁵ : « *J'ai pas vu son projet, je sais pas en quoi il consiste, je ne connais pas ses capacités. Je sais qu'elle aime bien les puzzles, les photos, se balader dehors (...). Ça serait intéressant de connaître les besoins ou le profil de Florine pour savoir comment moi je peux l'aider à progresser, et pas stagner. Chaque personne a des capacités, faut chercher là où on peut la faire progresser dans sa vie future* ». Cette comparaison avec sa sœur et cette recherche de supports établis par les professionnels l'amènent à adopter par certains aspects une posture éducative : ainsi il aimerait connaître son projet personnalisé « *de façon à ce que je puisse améliorer des points, sur ses capacités* », « *j'essaie de faire passer le message, comme avec ma sœur, de la même façon, sur son comportement* ». Mais il sait que cette relation est amenée à évoluer : « *C'est un parrainage qui commence alors faut qu'on apprenne à se connaître un peu plus, laisser faire le temps* ». S'engager dans une relation de parrainage lui permet aussi de continuer à s'investir dans la vie de l'Apei : il a pris un poste d'administrateur suite au décès de sa sœur et ce poste, ainsi que le fait de s'investir auprès de Florine, constituent pour lui une opportunité de « *rendre la pareille* », un « *échange de bons procédés* », une façon de rendre un peu de ce que sa sœur et lui-même ont reçu. Florine, de son côté, se dit « *très contente d'avoir un parrain* » et évoque avec plaisir toutes les activités organisées au sein de l'établissement (repas, fêtes, etc.) qu'elle a pu partager avec lui.

4. Une relation difficile à nommer

Nous nous sommes interrogées, dès le début de cette étude, sur l'usage du terme de « parrainage » : ne révèle-t-il pas une forme de paternalisme à l'égard des personnes en situation de handicap, perceptible notamment à travers le fait qu'elles sont toujours positionnées du côté des filleul(e)s, et qu'en outre leur parrain ou marraine peut parfois être nettement plus jeune qu'elles ? Les parrainages, dans un cadre civil ou religieux, ont souvent lieu au cours de la petite enfance du ou de la filleul(e), et le parrain ou la marraine est souvent bien plus âgé. Or, ici, ils sont plus jeunes dans au moins quatre relations de parrainage, les différences d'âge allant d'un à plus de trente ans. N'est-il pas

²⁵ Le projet personnalisé est un outil qui s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vise à établir, avec et pour toute personne accueillie dans un établissement médicosocial, un projet d'accompagnement répondant à ses besoins et à ses aspirations. Voir notamment la recommandation ANESM « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » de 2008 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_projet.pdf

singulier d'avoir une marraine de trente ans sa cadette ? Et au-delà du choix du terme, pourquoi est-il si important de mettre un mot sur cette relation ? Nous avons donc pris le parti d'interroger les personnes que nous avons rencontrées sur la perception qu'elles ont de ce terme : « *c'est quoi, pour vous, un parrain ou une marraine ?* »

On peut observer, dans le discours des filleul(e)s, un certain consensus autour de la formule parrain ou marraine « de cœur ». Il s'agit d'un vocable porté et revendiqué par l'Apei, mais les personnes semblent se l'approprier et il leur permet notamment d'opérer une distinction avec le parrain ou la marraine qu'ils/elles peuvent avoir, par ailleurs, dans leur famille. Par exemple, Fabien explique que sa marraine est décédée et que Maryline est sa marraine de cœur : « *elle est décédée la mienne, ma vraie marraine, c'est une marraine de cœur, quoi, si vous voulez* ». Plusieurs ont d'ailleurs expliqué que leur « vrai » parrain (ou marraine) était décédé, mais qu'ils n'en avaient pas été particulièrement affligés car ils n'entretenaient plus de relations depuis longtemps. D'autres encore indiquent qu'ils n'ont plus de contacts avec leur marraine dans le cadre familial et se sentent donc plus proches de leur marraine « de cœur ».

Les deux principaux registres mobilisés sont ceux de la famille et / ou de l'amitié. Ainsi, Fabien parle d'un « *lien d'amitié* » ; pour Maryline « *c'est ... un lien plus fort on va dire* », « *pour moi c'est de l'amitié, comme je dis il agrandit la famille* ». Elle précise qu'elle est également marraine de sa nièce mais qu'elle a finalement l'impression de mieux connaître Fabien, qu'elle a accompagné de nombreuses années quand elle travaillait au foyer : « *ça fait quinze ans que je le connais Fabien, je veux dire, franchement, je le connais parfaitement, je connais peut-être mieux Fabien que ma filleule, pourquoi parce qu'on a passé tellement de temps ensemble, c'était huit heures par jour, le travail le week-end, le travail pendant les vacances, quand je faisais un transfert [séjour de vacances] ben il venait avec moi* ». Mais elle insiste cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas du même type de parrainage, dans le sens où ça n'engage pas en termes d'obligations formelles : « *bien préciser aux gens que ça n'a rien à voir avec un parrain marraine à l'état civil ou à l'église, c'est autre chose, les gens peuvent s'informer et les gens pensent que c'est une obligation enfin qu'on a des obligations, j'en mettrais ma main au feu de ça* ». Cette distinction, sur le plan de l'engagement formel, est récurrente dans le discours des parrains et marraines et peut surprendre : le parrainage religieux ou civil n'entraîne pas non plus d'obligations sur le plan légal.

Pour Marine, marraine de Fabrice, c'est « *plus une relation familiale* », « *je le vois comme les autres filleuls, j'ai jamais hésité à lui montrer ma maison, présenter ma famille (...). Je le présente comme mon filleul (...). Après c'est pas marraine au sens où on va à l'église, moins dans le côté tradition, religion de la vision qu'on a d'un parrain ou d'une marraine* ». Elle explique qu'elle est également marraine d'une de ses nièces, que la relation diffère dans le sens où sa filleule est une enfant et qu'elles n'ont donc pas les mêmes activités ensemble, mais elle trouve que « *ça se rejoint un peu, c'est du temps passé, créer des souvenirs* ». Fabrice a eu une marraine lorsqu'il était enfant, mais ils n'ont jamais été proches et elle est aujourd'hui décédée, il se sent beaucoup plus proche de Marine, qui est « *comme une vraie marraine, une marraine officielle* ». Il évoque également la dimension familiale : « *oui, comme quelqu'un de la famille, sa marraine* » ; son épouse, quant à elle, évoque plus l'aspect sentimental : « *c'est plus que de l'amitié, c'est plus que ça, c'est de l'amour, oui* ». Le discours de Mathilde emprunte quant à lui au registre familial mais il reste ambivalent : elle avance qu'une marraine « *c'est un peu comme une maman et sa fille* », mais elle précise qu'elle a bien expliqué à Flavie qu'elle n'était pas sa maman « *mais c'est plus familial, on prend le temps* », « *j'ai fait comprendre à Flavie que tout en étant sa marraine je n'étais pas sa maman, il faut aussi lui dire, elle a sa maman, elle aura toujours sa maman, mais moi je peux lui apporter des choses qu'elle n'a pas (...) en aucun cas je suis sa maman* ». Flavie, quand on lui demande si Mathilde est une amie, répond : « *non, c'est ma marraine, faut pas mélanger* ». Et plus tard, Mathilde dit que Flavie est « *plus qu'une amie, on partage des choses qu'on n'a pas au foyer* ».

Marie explique qu'elle a du mal à « *décrire, mettre des mots* » sur sa relation avec Fernand : « *je peux pas vous expliquer... ça ne fait pas partie de ma famille mais le cœur y est quand même* », plus tard elle dit que c'est « *comme si c'était mon garçon* » ; l'utilisation du terme « parrainage » ou

« marraine » ne revêt pas d'importance particulière à ses yeux. Mona a aussi du mal à trouver des mots justes pour décrire sa relation avec Florian : « *décrire ma relation... je ne saurais pas trop vous dire* », « *c'est quelqu'un à qui j'apporte quelque chose de plus... mais je ne peux pas vous dire exactement où je me situe* ». Elle rejette le registre familial : « *J'ai jamais pensé une seule fois que j'étais sa famille, on remplace pas les familles* », de même que le registre amical : « *Non, peut-être pas un ami, je pense pas un ami... ce qui ne veut pas dire que je ne l'estime pas* ». Son discours reste parfois proche de celui d'une professionnelle : elle explique qu'elle fait « *quand même un peu d'éducation* », mais ce qu'elle met le plus en avant est le fait de « *lui faire découvrir des choses* », comme par exemple « *des saveurs quand il n'a jamais mangé ça* ».

Les registres de la famille ou de l'amitié peuvent ainsi être convoqués, et parfois de façon successive dans le discours d'une même personne. Pour d'autres, ces registres sont rejetés, et il est impossible de mettre des mots sur cette relation. Il apparaît ainsi que le terme de « parrainage » revêt d'abord un caractère de commodité : il permet de mettre un mot sur une relation sinon inclassable.

IV. Une relation qui affranchit de l'institution

Nous développerons dans cette partie ce qui nous est apparu comme l'élément essentiel de la relation de parrainage. En effet, nous allons envisager maintenant la façon dont le parrainage permet aux filleul(e)s de s'affranchir de l'institution. Nous verrons ainsi qu'il permet de s'extraire des murs et des rythmes institutionnels, de vivre une relation non-professionnelle, de diversifier le champ de ses relations et de ses activités et, ainsi, d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde (Bidart, 2002). Par ces différents éléments, il peut ainsi permettre progressivement d'être reconnu et d'exister en tant qu'individu singulier.

1. Changer de murs

Les parrains et marraines soulignent très largement l'importance de permettre à leur filleul(e) de quitter les murs de l'institution. Marie décrit ainsi la réaction de Fernand quand il la voit arriver au foyer : « *il me voit arriver, il se met tout de suite debout : « allez on s'en va !* ». Pour Mona, il est important pour Florian de sortir mais, surtout, d'être emmené : « *Je veux qu'il soit un peu comme tout le monde, le sortir de la collectivité, qu'on vienne aussi le chercher* ».

Mais si les parrains et marraines s'efforcent de proposer des sorties à leur filleul(e), des activités auxquelles il / elle n'a pas forcément accès dans le cadre de sa vie en collectivité, il apparaît le plus souvent que ce ne sont pas tant les sorties ou les activités en soi que les filleul(e)s recherchent que l'accès à une forme de vie privée, l'accès à un foyer au sens non plus d'établissement mais de domicile, même s'ils restent conscients que ce domicile n'est pas le leur. Lors d'une réunion, Mathilde propose un récit particulièrement éclairant sur ce point : elle explique ainsi qu'elle est allée faire une grande ballade sur le bord de mer avec Flavie, que cette dernière a semblé apprécier la promenade mais que c'est surtout au moment du retour qu'elle a manifesté le plus de plaisir, lorsqu'elle a pu rester allongée sur le canapé, recouverte d'un plaid. Maryline fait le même constat : « *moi je sais bien que Fabien il aime bien venir à la maison, mais je suis sûre que je lui demande Fabien tu veux aller faire un tour il me dirait non, ben j'en mettrais ma main au feu, je vais essayer, mais j'en mettrais ma main au feu il va me dire ben non je préfère rester ici, voilà, c'est la maison, c'est la famille, c'est cocooning, c'est pas si grand que le foyer ils sont tranquilles, ils ont pas les autres usagers à côté d'eux en train de crier, pour moi c'est ça* ». Mona explique également qu'elle limite les sorties avec Florian car il ne les apprécie

finalement pas : « *On essaie de faire des jeux mais ce qu'il veut c'est la télé, c'est une maison, quelqu'un qui pense à lui. Boire son petit café, son coca, etc.* ».

Il faut malheureusement souligner que quitter les murs de l'institution n'est pas toujours facile : les filleul(e)s que nous avons rencontrés ne disposent pas de véhicule personnel ni de permis de conduire, ils sont donc soumis à la disponibilité de leur parrain ou marraine ou à celle des professionnels qui doivent les accompagner. Marine habite à cinquante kilomètres de l'établissement où vit Fabrice et cette distance représente un frein : « *c'est aussi une organisation avec le foyer, il n'y a pas forcément quelqu'un pouvant se libérer pour les amener, les horaires, et on n'habite pas à côté* ». Monique va se promener avec Fanette mais elle ne peut pas l'amener chez elle car Fanette se déplace en fauteuil roulant et Monique rencontre elle-même quelques difficultés motrices : « *je ne me vois pas soulever Fanette, l'emmener aux toilettes... j'ai un bras handicapé, qui me gêne. Je ne peux pas la manier* ». Elle a également de plus en plus de mal à conduire jusqu'à l'établissement où vit Fanette, mais elle s'efforce de lui rendre visite au moins une fois par mois et d'assister à tous les événements organisés par l'établissement, même si elle regrette de ne pas pouvoir lui « *donner plus de temps* ». Elle est d'ailleurs actuellement en train de s'organiser avec la cheffe de service de l'établissement afin que Fanette puisse venir chez elle accompagnée par une éducatrice. Cette présence pourrait faciliter la rencontre mais aussi, selon Monique, rassurer Fanette : « *La référente l'amènerait chez moi de toute façon. Après elle pourrait partir et revenir mais ça serait plus complet si la référente restait. (...) Je ne saurais pas vous dire si Fanette serait plus rassurée à ce que l'éducatrice reste avec elle* ».

2. Changer de rythmes

La relation de parrainage permet aussi d'accéder à d'autres formes de temporalités que les rythmes qui animent l'institution. Tout d'abord, elle permet de prendre le temps, comme l'exprime Mathilde : « *c'est un peu le rôle d'une marraine de prendre plus de temps* », « *quand elle sort avec moi on a du temps, on s'arrête boire un café* ». Ensuite, elle permet, pour l'un comme pour l'autre, de relâcher les rythmes, comme l'explique Maryline : « *y'a plus de directives à donner, dire Fabien si, t'es obligé d'aller en activité, ben écoute tu fais comme ça, tu fais comme ça, non, maintenant c'est tranquille quoi en fait, et c'est ça qu'il y a de bien (...)* Pour moi c'est ça, c'est avoir, sortir du foyer en fait, parce qu'en institution c'est activités, c'est ceci, c'est cela, le matin c'est les toilettes, le petit déjeuner pour 9h, médicaments à 8h, tandis que quand ils sont à la maison, c'est cool ». Ce relâchement des rythmes est aussi autorisé par l'institution : quand un(e) filleul(e) sort avec son parrain ou sa marraine, il n'y a pas d'horaire de retour à respecter et les sorties peuvent aussi se faire en soirée. Enfin, le parrainage permet de profiter du temps présent et de vivre une forme de spontanéité, comme l'exprime également Maryline : « *maintenant je profite du bon temps avec Fabien, moi je suis plus au boulot, c'est l'avantage, je suis plus au boulot, ben je prends la vie comme elle vient avec Fabien, Fabien si t'as envie de faire si, ou on fait ça* », « *Limite je trouve le parrainage c'est ça, on fait ce qu'on a envie de faire, quoi (...)* c'est toute la différence, et moi c'est ce que j'aime en fait ». Cette spontanéité apparaît aussi à travers la possibilité offerte au parrain ou à la marraine de passer dire bonjour à l'improviste, comme le précise Paul : « *Je passe quand je ne suis pas loin* » ou Marie : « *Souvent, je passe, c'est pas programmé. Il arrive que je passe à l'Apei et il n'est pas toujours là. Si je dois le prendre pour une réunion, je prévient l'Apei. Mais je me dis ça fait longtemps que j'ai pas vu Fernand et je passe* », ou de téléphoner (pour l'un pour comme l'autre) pour prendre des nouvelles, quand on en ressent l'envie.

3. Vivre une relation non professionnelle

Le parrainage permet d'avoir une relation privilégiée avec une personne en-dehors du cadre professionnel de l'institution, et le parrain ou la marraine peut alors être un confident car, comme l'explique Félix : « *y'a des trucs qu'on peut pas dire aux éducateurs* », ou Frédérique : « *on ne peut pas toujours dire aux éducateurs sa vie perso* ». Ainsi, les parrains ou marraines, lorsqu'ils raccompagnent

leur filleul(e) dans l'établissement, ne rapportent aux professionnels que des éléments très généraux, du type « on est allé à la plage » ou « on a passé une bonne journée ». Maryline explique qu'elle raconte aux professionnels du foyer ce qu'elle et Fabien ont fait dans la journée, mais qu'elle ne répéterait pas des confidences que Fabien pourrait lui faire : « *ah ça je le dirais pas, il viendrait à me faire des confidences on en parlerait, je lui expliquerais comment faire pour parler de ça aux éducatrices* ». Le parrain ou la marraine est aussi une personne que l'on peut appeler si l'on en ressent le besoin : Fabien dit qu'il appelle souvent Maryline et qu'il lui demande des nouvelles de sa famille, Fabrice et Marine se téléphonent régulièrement et elle précise qu'il peut « *se confier aussi quand ça ne va pas* ».

Toutefois, pour les parrains et marraines qui ont exercé auparavant un rôle professionnel auprès de leur filleul(e), le basculement d'un registre à l'autre n'est pas toujours évident. Marine reconnaît ainsi qu'elle a encore tendance à vouloir protéger Fabrice, à exercer une forme de protection non plus financière mais plutôt d'ordre émotionnel car elle sait qu'il « *s'inquiète beaucoup* ». Cette protection peut générer des tensions : alors qu'elle était moins disponible car préoccupée par des soucis familiaux dont elle n'osait pas lui parler pour ne pas l'inquiéter, il l'a appelée, très ému, car il pensait qu'elle « *n'allait plus être sa marraine* ».

Nous allons voir maintenant que le parrainage permet aussi au filleul de nouer des relations avec d'autres personnes, en donnant l'accès au réseau familial et amical du parrain ou de la marraine.

4. Ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde

Dans ses travaux qui relèvent d'une sociologie de l'amitié, Claire Bidart s'intéresse à la façon dont les individus nouent des relations d'amitié. Son analyse prend en compte quatre niveaux : les individus évoluent dans différents cadres sociaux (travail, résidence, loisirs, etc.), ces cadres fournissent un certain nombre de cercles sociaux (équipe de travail, club sportif, etc.) dans lesquels les individus vont pouvoir développer des relations personnalisées (des « connaissances », des « copains ») et, parmi ces dernières, particulariser certaines relations pour les hisser au rang d'amis. Ces cercles sociaux sont importants : ils « *fonctionnent comme des sortes de réservoirs de relations potentielles* » (Bidart, 1997, p. 63). Au plus ces réservoirs sont diversifiés, au plus les individus ont de sources d'ouverture sur le monde. Ces réservoirs permettent ainsi aux individus de diversifier leurs modes de sociabilité, ce qui a une influence sur leur processus de socialisation : « *D'autres exemples et modèles sont présents dans l'entourage et « incarnent » divers choix de vie, diffusent aussi des avis et conseils susceptibles de peser sur les décisions* » (Bidart, 2008, p. 560). Nous allons voir maintenant que le parrainage permet souvent au filleul d'être intégré au cercle familial et amical de son parrain ou de sa marraine, ce qui lui permet de diversifier ses espaces de sociabilité ; il lui permet aussi d'accéder à de nouvelles activités, de découvrir de nouveaux horizons. Ainsi, le parrainage permet d'ouvrir de nouvelles « fenêtres sur le monde » (Bidart, 2002, p.17).

Le parrain ou la marraine a, en effet, très souvent le souci d'intégrer son ou sa filleul(e) à son cercle familial. Précisons d'ailleurs que les membres de la commission parrainage, lorsqu'ils rencontrent un futur parrain ou une future marraine, sont attentifs à cette dimension et peuvent poser des questions sur la manière dont l'entourage familial est intégré au projet. Le parrain ou la marraine peut, pour cela, procéder de façon progressive : avant d'emmener Flavie chez elle et de lui présenter ses proches, Mathilde lui a montré des photos : « *elle me connaît moi, mais le reste non. Alors j'ai commencé à lui montrer des photos pour qu'elle ait un aperçu, et puis je voulais pas qu'elle soit en retrait, qu'elle ose pas* ». Maryline a invité Fabien à partager un repas de famille chez elle avec ses enfants et beaux-enfants : « *J'ai été manger chez elle, j'étais avec son garçon il est venu tout ça avec sa femme et pis tout ça, on a discuté, une journée, elle m'a pris une journée pour manger et pis passer la journée quoi (...), tout s'est bien passé, tout était très, très bien, j'ai été bien accueilli* ». Parfois, il ne s'agit pas de la famille (rappelons que les parrains ou marraines peuvent également être isolés sur le plan familial) mais d'un autre cercle relationnel. Marie nous dit que Fernand aime beaucoup qu'elle l'emmène « *rencontrer du monde* », rendre visite à des amis ; elle explique ainsi qu'elle l'a présenté à tous ses amis. Mona

s'efforce aussi de présenter certains amis à Florian, elle invite parfois des voisins pour le goûter : « *j'essaie de présenter des gens à Florian, que ça fasse un peu plus famille qu'à deux* ».

Cette fréquentation de personnes proches de la marraine ou du parrain peut permettre de nouer de nouvelles relations. Marine explique qu'elle a « *intégré son mari avec l'accord* » de Fabrice et de son épouse ; il est intéressant de noter que les deux couples ont ainsi été amenés à partager des moments, des activités ensemble, et qu'une relation amicale s'est également tissée entre le mari de Marine et l'épouse de Fabrice, mais aussi entre Fabrice et le mari de Marine : « *maintenant il réclame plus souvent après mon mari qu'après moi. Ils s'entendent très bien, il réclame toujours après lui. La dernière fois, mon mari ne pouvait pas venir, il était déçu.* ». Mathilde observe aussi une bonne entente entre son mari et Flavie : « *ça passe très bien avec mon mari, c'est incroyable ! J'aurais pas cru parce qu'au début c'était « comment il s'appelle ? » alors que maintenant quand je reviens travailler elle me demande comment il va, ce qu'il a fait, etc.* ».

Si la relation de parrainage peut donc permettre aux filleul(e)s de diversifier leurs espaces de sociabilité et de nouer de nouveaux liens, elle permet aussi aux proches des parrains ou marraines d'entretenir une relation, et souvent pour la première fois, avec une personne en situation de handicap. Marine explique ainsi que cette relation a amené son mari à mieux comprendre la situation de Fabrice : « *mon mari se rend compte de l'absence de la famille de Fabrice* » mais aussi à appréhender différemment le métier de son épouse : « *il a découvert plus de choses sur mon travail, l'approche du handicap, etc.* ». Le parrainage peut donc permettre aussi d'« ouvrir une fenêtre » sur le handicap au cercle relationnel et familial des parrains et marraines, comme l'exprime d'ailleurs Maryline : « *Parrainer c'est aussi regarder la personne handicapée différemment, au niveau de la famille, au niveau de tout le monde* ».

L'insertion du ou de la filleul(e) n'est pas pour autant toujours évidente, et elle semble plus facile dans un cadre restreint. Marine explique ainsi avoir finalement renoncé à inviter Fabrice et son épouse à une fête qu'elle organisait pour son anniversaire : « *j'avais fêté mon anniversaire dans une salle et je voulais les inviter mais après, je ne peux pas être toute la soirée avec eux, du coup, j'ai peur qu'ils se sentent... en petit comité ça va, au restaurant tout ça, ça va, mais là... et par exemple, je lui avais déjà demandé en lui disant « par contre Fabrice je pourrai pas... je vais rester un peu avec vous mais je ne pourrai pas l'être tout le temps, vous n'allez pas forcément connaître... » et je vois que Fabrice est hésitant. Je pense qu'il préfère les moments où on est ensemble, petit comité, à quatre, au restau, etc.* ».

Enfin, il faut préciser que ces fenêtres sur le monde ne sont pas que relationnelles : Mona aime cuisiner pour Florian afin de lui faire découvrir de nouvelles saveurs, elle essaie de « *combler les choses qu'il n'a pas* », elle lui téléphone, s'efforce de lui proposer « *des expériences qu'il n'a jamais vécues* ». Maryline déplore de ne pas pouvoir recevoir Fabien chez elle pour un week-end complet car elle n'a qu'une seule chambre ; elle envisage, cet été, de louer un appartement sur le bord de mer afin qu'ils puissent partir ensemble deux jours.

5. Exister en tant qu'individu

Comme nous avons pu l'aborder préalablement, il nous est apparu que le parrainage pouvait participer d'un processus d'individuation qui marque le passage, pour les filleul(e)s, du statut de « résident » ou « usager » à celui d'individu singulier. Nous allons examiner ici trois ingrédients essentiels de ce processus. Tout d'abord, le fait que le handicap s'efface au profit de caractéristiques plus personnelles et que les déficiences, sans être invisibilisées, sont présentées certes comme des contraintes, mais pas comme des barrières infranchissables, quel que soit leur degré de sévérité. Ensuite, nous envisagerons le caractère réciproque de la relation, qui induit que le ou la filleul(e) n'est pas « récipiendaire d'une bonne action », mais acteur à part entière de la relation. Enfin, nous verrons que le parrainage permet aux filleul(e)s de construire un espace privé.

- **Une mise en retrait du handicap**

Lorsque les parrains et marraines parlent de leur filleul(e), le handicap apparaît finalement peu dans leurs discours. Soulignons d'ailleurs que, dans la majorité des entretiens, il n'a été abordé que quand nous avons nous-même évoqué la question et l'avons donc directement induite. Ainsi, les filleul(e)s nous sont présenté(e)s d'abord par leurs goûts, leurs qualités, leurs traits de caractère, les affinités qui rapprochent. Marie nous dit que Fernand est calme, facile à vivre, patient, Mona souligne que Florian est « *taquin* », qu'il a de l'humour ; elle insiste surtout, à l'instar de Maryline lorsqu'elle évoque Fabien, sur le fait que le caractère calme de Florian lui correspond : « *Florian me correspond parce qu'il est calme. Des personnes qui bougent beaucoup, bavardes, j'aurais pas tenu, ça m'aurait énervée vite, ça m'aurait pas correspondu, trop d'énergie, je ne suis plus en état* ». Elle connaît son dessert préféré et lui prépare à chaque fois qu'il vient ; elle aime aussi, lorsqu'ils sortent, lui offrir des cadeaux, des vêtements notamment. Mais ce qui revient beaucoup dans les discours des parrains et marraines, c'est l'importance que les filleul(e)s sachent, surtout quand ils n'ont pas de contact avec leur famille, qu'ils comptent pour quelqu'un, comme l'exprime fort bien Mona en parlant de son rôle auprès de Florian : « *Savoir qu'il existe pour quelqu'un, quelqu'un veille sur lui, pense à lui, l'aime. On peut pas vivre sans amour. C'est important* ».

Le handicap n'est pas pour autant absent des discours : au fil de la discussion, il apparaît principalement sous deux formes. Tout d'abord, il peut, dans le discours de certaines professionnelles, apparaître sous une forme idéalisée. D'autre part, et c'est surtout lorsqu'il s'agit de parler plus précisément de la relation avec son filleul, il peut être présenté comme un frein à la relation lorsqu'il entrave la communication ; mais ce frein, s'il est réel, n'est pas présenté comme insurmontable.

Ainsi, Mathilde, lorsqu'elle parle des résidents de l'établissement, nous dit : « *je les adore, c'est comme ma famille (...), ils m'ont tellement appris, sur moi, sur eux... quand je vois des gens qui se plaignent pour rien, et eux qui mordent la vie à pleine dents... c'est chapeau bas ! C'est des gens qu'on devrait regarder de haut, chapeau bas ! Ils nous donnent une sacrée leçon de vie* ». Maryline tient un discours relativement similaire : « *pour moi c'est un honneur parce qu'à la limite j'aime la personne handicapée donc automatiquement pour moi c'est un honneur, c'est pas permis à tout le monde de parrainer une personne handicapée (...). A la rigueur je préfère le contact avec des personnes handicapées qu'avec des gens dits normaux, ça n'a rien à voir (...). Ils sont plus faciles, c'est plus simple de discuter avec eux, ils se prennent pas le chou, ils vous prennent pas le chou (...), c'est plus simple, on a une relation, comment dire, réelle et franche* ».

Marine explique quant à elle qu'elle a parfois du mal à comprendre ce que lui dit Fabrice, et son mari plus encore ; elle sait que Fabrice est frustré par le fait qu'il n'arrive pas toujours à se faire comprendre. Dans leur situation, c'est l'épouse de Fabrice qui « traduit » et facilite la communication : « *je comprends ce que dit mon mari* ». Marie explique, elle aussi, les difficultés liées au fait que Fernand ne parle pas : « *il pourrait s'exprimer, ça serait pas pareil* » ; toutefois, elle comprend ses gestes, ses mimiques, elle nous montre les signes qu'il fait quand elle arrive et qu'il la voit, « *des gestes que je comprends, quand il fait ça ou ça* » ; elle précise aussi qu'elle a appris à le comprendre avec le temps. Florian n'a pas non plus accès à la communication verbale et Mona a parfois du mal à le comprendre, mais elle dit qu'elle y arrive le plus souvent. Fanette, enfin, présente elle aussi des difficultés d'accès à la parole, mais cela ne semble pas poser problème à Monique : « *Je lui parle, elle me répond par signes, ou quelques mots. Elle se fait bien comprendre, elle montre* ». Ainsi, ces limitations, sur le plan de la communication verbale, peuvent poser une difficulté mais n'apparaissent pas pour autant comme des barrières infranchissables. Il en va de même de certaines fragilités, au niveau de la santé, qui nécessitent une attention particulière : Fernand a des problèmes de déglutition et présente de nombreuses allergies, ce qui demande à Marie d'être très attentive au moment des repas. Mais pour elle comme pour Monique, être marraine d'une personne en situation de handicap ne nécessite pas de compétence particulière : il s'agit de faire connaissance, « *les choses doivent se faire naturellement* » ; pour Marie, les deux principaux critères sont de disposer de temps et d'un véhicule. Maryline ne considère pas non plus qu'être marraine requiert de compétences spécifiques : il s'agit, comme dans toute relation, d'apprendre à connaître la personne, son caractère « *et tout ce qui s'ensuit* ».

- **Une relation basée sur la réciprocité**

Le fait de reconnaître ses qualités, d'envisager une personne à partir de ses goûts et de ses traits de caractère plus que de ses déficiences, relève donc d'un processus d'individuation, comme nous avons pu le voir plus haut. Mais il n'aboutit pas forcément à une relation plus symétrique. Un autre facteur important intervient : la reconnaissance de la réciprocité de la relation, c'est-à-dire le fait de reconnaître que l'autre (en l'occurrence ici le ou la filleule) n'est pas uniquement bénéficiaire, mais aussi acteur de cette relation, il y joue un rôle actif.

Cette notion de réciprocité est particulièrement bien illustrée à travers l'histoire de Marine et Fabrice. Rappelons que leur relation a commencé à se personnaliser alors que Marine était encore la tutrice de Fabrice et qu'elle l'a accompagné lors de son mariage. Après qu'elle était devenue sa marraine (elle n'était plus alors sa tutrice), Marine est tombée gravement malade et c'est alors Fabrice qui l'a soutenue, en prenant régulièrement de ses nouvelles, en lui faisant livrer des fleurs, il explique qu'il voulait l'aider à « remonter la pente ». Il l'a également invitée au restaurant pour son anniversaire et lui a offert un cadeau. Mais il a fallu toutefois que Marine chemine afin d'accepter cette réciprocité car elle a eu tendance d'abord à vouloir lui cacher sa maladie pour le « protéger ». Ce sont les professionnels de l'Apei qui l'ont aidée dans ce cheminement : « Mme Lancel dit que ce n'est pas toujours moi qui devais donner à Fabrice, parce qu'on a tendance toujours à les protéger du fait du handicap... et que c'était plus un échange mutuel, ne pas le surprotéger ». Il a donc fallu qu'elle accepte qu'il soit présent pour elle pendant cette période particulière, « c'est plus lui qui prenait des nouvelles de moi que l'inverse ». Pour elle comme pour Fabrice et son épouse, le point le plus important dans la relation de parrainage est d'être présent pour l'autre. Pour Marine, c'est « être là dans les bons et les moins bons moments. Et être présente quand il y en a besoin ». Pour Fabrice et son épouse, « le principal c'est qu'on ait de ses nouvelles, et qu'elle ne traverse plus de mauvaise période comme elle a traversé. Avoir de ses nouvelles, de son mari et rester en contact, savoir qu'elle va bien. C'est ça, l'important ».

Mona a également du mal à accepter cette réciprocité. Ainsi, elle explique que, bien qu'elle aime offrir des cadeaux à Florian, elle a du mal à en recevoir de sa part : « il m'a offert un panier garni une fois, j'étais gênée parce que je n'avais pas compris que c'était pour moi, je croyais que c'était à lui, qu'il venait me le montrer. Il me l'a donné, après je me suis sentie bête... on va croire que je veux qu'il me fasse des cadeaux, etc. ». Mais elle reconnaît volontiers que Florian lui apporte une présence dont elle a besoin, étant elle-même assez isolée : « C'est un peu une famille. Même involontairement, sans y penser... c'est une présence. Y'a des moments il me manque, alors j'appelle et je le prends. Il comble un vide. » Le fait de cuisiner pour lui, de lui « faire découvrir de nouvelles saveurs », est aussi source de plaisir pour elle : « Le plaisir de lui faire la popotte, le faire pour quelqu'un, on sort les verres à pieds, etc., ça fait plus famille. J'ai plaisir à donner... et peut-être qu'en donnant, je reçois... le plaisir d'avoir donné ».

Si Mathilde insiste sur le fait qu'elle est présente pour Flavie, à son écoute, elle reconnaît que Flavie est aussi attentive à elle et présente pour la soutenir : « elle m'apporte des choses que des fois je ne ressentais pas. Elle a des choses... Par exemple, vous voyez, je vais arriver pour travailler... même si on ne le montre pas, on a tous des soucis, elle va savoir que j'ai quelque chose. Elle va me dire « t'es pas bien ce soir » (...) Je lui apporte des choses mais elle m'en apporte aussi beaucoup ». Fabien a mis Maryline en contact avec sa sœur, agent immobilier, quand elle cherchait une maison, et Maryline reconnaît volontiers que Fabien lui apporte une présence bienvenue : « Pis je vais dire aussi l'isolement, c'est aussi bien d'un côté que d'un autre, moi je vis seule donc Fabien m'apporte quelque chose ».

Si les parrains ou marraines peuvent avoir parfois des difficultés à accepter cette réciprocité et ont souvent besoin de temps pour cheminer dans cette posture, il apparaît également que les filleuls, de leur côté, n'osent pas toujours « prendre la main » sur la relation et doivent, pour cela, être encouragés parfois par leur parrain ou marraine. Ainsi, Maryline explique que Fabien attendait que ce soit elle qui

propose des rencontres, et elle lui a expliqué qu'il fallait qu'il lui fasse part de ses envies : « *y'a pas de raison que ce soit plus moi que lui, on est deux, on a envie de faire quelque chose on le fait et pis c'est tout* », « *deux personnes, marraine et filleul, quand on fait quelque chose on décide ensemble* ». Toutefois, il faut souligner que la réciprocité de la relation peut aussi s'exprimer, du point de vue des filleul(e)s, par des actes concrets : ils ont souvent pour habitude d'offrir un cadeau à leur parrain ou marraine pour son anniversaire, ils peuvent l'inviter au restaurant, lui payer un café lors d'une sortie, lui envoyer une carte postale lors d'un séjour de vacances. Paul et Florine, dont la relation est plus récente comme nous avons pu le souligner précédemment, n'effectuent pas encore ensemble de sorties en-dehors de l'institution, mais elle l'invite à partager un repas avec elle au foyer ou à participer à certains événements ; ainsi, dans cette relation naissante, c'est elle qui invite son parrain chez elle.

Les formes que prend cette réciprocité dans la relation et les difficultés, pour certaines marraines, de l'accepter, ne sont pas sans rappeler la théorie du don et du contre-don développée par l'anthropologue Marcel Mauss au début du XX^{ème} siècle²⁶. Mauss envisage le don comme un système social existant en parallèle du système économique et dont le premier objectif est de créer des relations sociales entre groupes humains²⁷. Il observe que tout don, quelle que soit sa forme, engage un contre-don : « *Le don contraint l'autre à faire de même – on est bien en présence d'un échange. Celui qui reçoit est redevable : il doit y avoir un « contre-don ». Il y a donc "obligation" de rendre car est engagé le sentiment d'honneur social, de considération du clan ou du groupe dans son ensemble. Il ne faut pas rester dans une situation où on ne restitue pas, sinon « on perd la face » comme l'écrit Mauss, l'on est alors menacé de discrédit. La restitution peut se faire sous différentes formes, il suffit qu'elle concerne des biens reconnus comme équivalents à ceux que l'on a reçus* »²⁸. Pour que la relation de parrainage n'induisse pas une position asymétrique entre parrains ou marraines et filleul(e)s, il est nécessaire que les deux parties soient en position de donner et de recevoir. Cela implique que les parrains et marraines se placent en position d'accepter de recevoir, de la part de personnes en situation de handicap, des dons tant matériels qu'immatériels. Maryline a bien compris cette posture, qu'elle résume ainsi : « *parrainer c'est un don de soi et c'est un don que l'autre personne nous donne aussi, on donne des deux côtés et ça pour moi c'est vachement important* ».

- **Construire un espace privé**

Célia, membre de la commission parrainage, a beaucoup insisté, dans le cadre de notre entretien, sur le fait que le parrainage pouvait permettre à des personnes vivant en collectivité d'accéder à une forme d'intimité, de vie privée. Son analyse reposait sur deux constats principaux. Tout d'abord, le fait que les résidents du foyer posaient beaucoup de questions aux professionnels sur leur vie privée, leur demandant des nouvelles de leur famille, des anecdotes relatives à leurs vacances, ce qui lui donnait l'impression d'une tentative de « *vivre un peu par procuration nos vies* ». D'autre part, le fait que tous les aspects de leur vie, y compris les plus intimes, étaient exposés aux professionnels : « *ils n'ont même plus d'intimité dans l'institution, on sait tout, jusqu'au transit (...). Qui supporterait ça ?* ». Nous avons effectivement très largement retrouvé cette dimension d'accès à une forme de vie privée permise par le parrainage : vivre une relation non - professionnelle, quitter les murs et les rythmes de l'institution, accéder à un domicile familial, sont autant de possibilités de développer une vie qui échappe à l'institution, au contrôle des professionnels. Le parrainage permet ainsi de développer ce que François de Singly appelle des « territoires du moi », en référence aux travaux d'Erving Goffman : « les « réserves d'information », c'est-à-dire « l'ensemble des faits qui le concernent et dont l'individu entend contrôler l'accès quand il se trouve en présence d'autrui » (Goffman, 1973, p.53), constituent tout autant que « l'espace personnel », les territoires du moi qui peuvent, sous certaines conditions, être ouverts à

²⁶ Mauss, M. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, paru en 1923-1924 dans la revue L'Année sociologique.*

²⁷ Bonci, M. « *Le don et le contre-don. Des échanges très actuels* ». *Sociologie en Pratiques* :

<http://www.sociologieenpratiques.org/le-don-et-le-contre-don-1-des-echanges-tres-actuels/>, consulté le 20/04/2020.

²⁸ Bonci, M. « *Le don et le contre-don. Formes, obligations et implications* ». *Sociologie en Pratiques* :

<http://www.sociologieenpratiques.org/le-don-et-le-contre-don-2-formes-obligations-et-implications/>, consulté le 20/04/2020

autrui » (De Singly, 2000, p. 30). Le parrainage permet aussi de (re)prendre prise sur des aspects de la vie intime qui peuvent paraître anodins mais sont pourtant essentiels : le fait, par exemple, de choisir ce que l'on va manger ou boire, de choisir un restaurant, plutôt que de partager les repas imposés par la collectivité. Différents témoignages dont nous avons déjà fait part illustrent très bien cette dimension : Florian qui préfère rester devant la télé avec son verre de Coca, Flavie qui s'allonge sur le canapé avec un plaid ; autant de « petits plaisirs » qui peuvent paraître insignifiants, dont nous profitons la plupart du temps sans même plus nous en rendre compte, mais qui sont finalement peu accessibles dans le cadre contraint de la vie en collectivité.

Nous nous sommes efforcées, sur la base des témoignages qui nous ont été livrés, d'ouvrir « la boîte noire » des relations de parrainage afin d'en saisir plus finement le sens et la portée. Dans une visée comparative bien que beaucoup plus limitée, nous allons maintenant envisager deux relations de parrainage mises en place dans le cadre des activités de la commune de Grenay.

V. Le parrainage sur la commune de Grenay : le collectif au-delà des barrières d'âge et de handicap

Il nous a semblé pertinent de pouvoir, dans une visée comparative, mettre en perspective les expériences qui nous ont été rapportées et celles des parrainages mis en œuvre par la commune de Grenay. Nous avons donc sélectionné deux binômes de parrainage parmi les treize mis en œuvre dans ce cadre²⁹ : les deux marraines sont des jeunes filles de 17 et 18 ans fréquentant le CAJ de la commune ; l'une est marraine d'une personne en situation de handicap vivant au foyer de vie Les Glycines, l'autre d'une personne âgée habitante de la commune. Avant d'aller plus loin dans la présentation de ces deux binômes, il nous faut souligner deux points importants. Tout d'abord, la très faible taille de cet échantillon ne nous permet en aucun cas de tirer de conclusions généralisables : il s'agit uniquement de nourrir notre analyse en interrogeant les spécificités de chacune de ces deux formes de parrainage, dans la manière dont les acteurs les vivent. Ensuite, notre propos ne vise pas à opposer ces deux formes de parrainage ou à les mettre en rivalité : comme nous avons pu l'exposer dans la partie II de cette étude, elles répondent à des objectifs et s'insèrent dans des contextes différents. L'action mise en œuvre par la commune de Grenay s'appuie d'abord sur une volonté de développement de liens intergénérationnels. Comme nous allons le voir maintenant, c'est effectivement la dimension collective qui prime dans cette action et qui est valorisée tant par les marraines que les filleul(e)s.

1. Présentation des marraines et filleul(e)s

4 entretiens ont été réalisés :

- l'un auprès de Magali à la médiathèque de la commune et l'un auprès de Félicie et son mari à leur domicile,
- l'un auprès de Martine également à la médiathèque de la commune, et l'un auprès de Franck dans un bureau mis à disposition au foyer de vie.

²⁹ Il y a plus précisément 6 binômes entre jeunes du CAJ et personnes âgées, et 7 binômes entre jeunes du CAJ et personnes handicapées résidant au foyer de vie.

Magali a 17 ans, elle est étudiante en classe de 1^{ère} au lycée et prépare un BEP d'éducation spécialisée. Elle envisage, par la suite, de travailler auprès de personnes en situation de handicap et précise qu'elle est attirée par les métiers qui permettent de « *rencontrer des gens* ». Félicie ne nous précise pas son âge, mais nous apprenons qu'elle est mariée avec Flavian depuis 60 ans. Il faut souligner que les deux membres du couple sont impliqués dans la relation de parrainage : Magali n'est pas plus présente pour Félicie que pour son mari, et c'est finalement presque le couple qui est parrainé.

Martine a 18 ans. Elle est inscrite en BTS S3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social). Elle souhaite intégrer ensuite une formation d'éducatrice spécialisée. Franck a 61 ans. Il vit au foyer de vie de Grenay. Il est très investi dans de multiples activités, au sein de l'établissement mais également dans la commune.

Nous avons souligné, lors de la présentation des acteurs investis dans une relation de parrainage à l'Apei, le profil spécifique de ces acteurs. Tout d'abord, le fait que la plupart des parrains et marraines ait ou ait eu une activité professionnelle, bénévole ou encore associative dans le secteur du handicap, ou encore un membre de leur famille en situation de handicap. On observe ici que les deux marraines envisagent de devenir éducatrices spécialisées et de travailler auprès de personnes en situation de handicap, et on pourrait faire l'hypothèse qu'elles avaient donc déjà développé une sensibilité particulière qui les a rendues d'autant plus réceptives à ce type de projet. Mais il apparaît, au fil des entretiens, que la démarche est inverse : Magali nous explique que la participation aux activités de la commune avec des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a suscité de nombreuses vocations, chez les jeunes fréquentant le CAJ, pour les métiers du secteur social.

Nous avons également observé que bon nombre de parrains, marraines ou filleul(e)s était assez, voire très isolé sur le plan familial et / ou social. Tel n'est pas le cas pour ces deux binômes : tous nous feront part de relations sociales et souvent familiales denses ; précisons, mais nous y reviendrons par la suite, que le fait que Félicie et Flavian n'aient pas eu d'enfants va jouer un rôle important dans le développement d'une relation beaucoup plus personnalisée avec Magali, mais tous deux se disent très entourés (par leurs frères et sœurs, leurs amis). On observe également une configuration particulière, dans le sens où la sphère familiale est souvent impliquée dans les activités de la commune en général, et dans celle du parrainage en particulier : le frère de Magali est également parrain d'une personne âgée, de même que le frère de Martine ; Flavian, le mari de Félicie, est parrainé par une jeune fille de la commune (qui se trouve être la cousine de Magali), même s'il la voit finalement beaucoup moins que Magali ; deux des grands-parents de Martine sont parrainés par des jeunes fréquentant le CAJ.

Enfin, nous avons aussi interrogé l'écart d'âge entre parrains ou marraines et filleul(e)s, en soulignant le fait que plusieurs parrains ou marraines pouvaient être beaucoup plus jeunes que leur filleul(e). Dans ces deux situations, les différences d'âge sont particulièrement marquées, l'écart étant de deux générations. Magali souligne effectivement sa difficulté à se dire « marraine » d'une personne qui aurait l'âge d'être sa grand-mère : « *c'est bizarre quand même parce que ma marraine, elle est plus vieille que moi. Et si Félicie en venait à m'appeler marraine alors qu'elle est plus vieille que moi ça me ferait bizarre (...). C'est pas si choquant mais j'ai eu du mal à mettre dans ma tête au début que c'était moi la marraine* », « *Mais là quand on nous a dit : « c'est le plus jeune qui est parrain du plus vieux », ça fait bizarre. J'ai eu du mal à le dire, au début, « c'est ma filleule », mes copines m'ont dit que c'était pas vraiment normal, d'être la marraine* ». Elle pense d'ailleurs que, dans leur binôme, Félicie pourrait tout à fait avoir le statut de marraine et elle celui de filleule : « *ça changerait pas si on venait à dire que Félicie est ma marraine, rien ne changerait, on aurait toujours le même lien* ». Félicie souligne aussi que sa famille ne comprend pas toujours cette différence d'âge : « *normalement c'est nous qui devrions être parrains, mais là, ce sont les jeunes qui sont parrainés avec nous, ce n'est pas la même chose* » ; observons qu'elle ne dit pas que les jeunes sont leurs parrains, mais que les jeunes sont « parrainés » avec eux. Flavian, le mari de Félicie, quand il explique que Magali est également présente pour lui, utilise quant à lui le terme de filleule pour l'évoquer : « *oui, c'est ma filleule aussi, elle vient pour nous deux* ».

2. Naissance et évolution de la relation

Les différentes animations mises en œuvre par la commune ont donné l'occasion aux marraines et filleul(e) de se côtoyer, sans toujours pour autant bâtir un lien individuel plus privilégié. Le fait de devenir marraine ou filleul(e) ne marque pas forcément une étape dans une relation plus ancienne. Dans le cas de ces deux situations, l'opportunité s'est présentée, dans le cadre collectif d'animations portées par les acteurs de la municipalité, et les personnes s'y sont engagées et ont pu, par la suite, développer des relations plus personnalisées ; la dynamique va donc du collectif vers l'individuel. Les parrainages mis en œuvre par l'Apei suivent une démarche inverse : le parrainage marque une étape dans une relation personnalisée et souvent ancienne, elle officialise le lien et confère aux individus le statut de « parrain », « marraine » ou « filleul(e) », qui leur donne l'occasion de se rassembler lors d'événements (les cérémonies et réunions), on va donc de l'individuel vers le collectif.

Ainsi, Magali et Félicie se côtoyaient lors des activités mises en œuvre au CAJ, que Magali fréquente depuis l'âge de 12 ans, mais sans se connaître véritablement. Les circonstances qui les ont amenées à intégrer une relation de parrainage s'insèrent dans le cadre de ces activités : il y a six ans, le CAJ a organisé un « repas intergénérationnel » entre jeunes et aînés de la commune et a annoncé, lors de ce repas et sans que les personnes n'en aient été averties, le lancement du projet de parrainage. Félicie explique : « *on était parti manger un bout de gâteau et puis je vois la petite Magali et je lui dis : « Elle était très bonne, ta tarte » ; cinq minutes après, Mr B dit qu'on va faire des parrainages. Parmi les jeunes, vous choisissez qui vous voulez. Et Magali est venue directement sur moi (...). Magali est venue directement me voir : « est-ce que vous aimeriez être ma filleule ? ça s'est fait comme ça ».* Magali évoque ce moment de la même façon : « *Personne ne savait pour le parrainage. On s'est inscrit à l'activité, on a préparé les tartes, et quand on a commencé à se servir ils nous ont dit « voilà, vous êtes là pour ceux qui veulent choisir une personne. (...). Je sais pas pourquoi, j'ai tout de suite pensé à Félicie ».* Ainsi, c'est le fait d'avoir échangé quelques mots, quelques compliments autour d'un dessert qui a inauguré ce choix, comme l'explique Magali : « *je me suis dit ça a l'air d'être une bonne personne, pourquoi pas apprendre à la connaître ? Ça s'est très bien passé ».*

Martine et Franck, quant à eux, se sont connus lors de stages que Martine a réalisés au foyer de vie dans le cadre de ses études. Par ailleurs, Franck participe à une activité théâtre à laquelle participe également le frère de Martine. Elle explique qu'elle fréquentait le CAJ et que, lors d'une sortie, la responsable a exposé le projet de parrainage à plusieurs jeunes ; elle a alors pensé à Franck car elle le « *connaissait de vue* ».

Les marraines et filleul(e) se sont donc engagés dans une relation de parrainage en répondant à une invitation des acteurs de la commune. Le parrainage a été célébré de façon collective. La Mairie a offert une plaque de chocolat à chaque membre de chaque binôme, l'invitant à en faire un don réciproque. Cette plaque de chocolat a une valeur de symbole : Martine nous explique que, bien qu'elle soit gourmande et aime particulièrement le chocolat, elle conserve précieusement la plaque offerte par Franck. C'est donc à partir de cet événement que la relation a pu se personnaliser.

La relation entre Magali et Félicie s'est personnalisée au fil du temps au point de devenir, comme le dit Magali, « fusionnelle » : « *je ne pensais pas qu'on allait être si... fusionnelles, on va dire. Je pensais que ça allait être plutôt... heu... comment expliquer... moins fusionnel que là on est.... Là on est vraiment très proches... En fait Félicie pour moi, c'est un peu ma troisième mamie et moi c'est comme si j'étais sa petite-fille... donc franchement, j'ai déjà vu ses frères, elle a déjà vu mes parents, tout ça. On peut partager tout* ». Ainsi, Magali convoque le registre familial pour évoquer Félicie, une « troisième mamie », et chacune a été amenée à côtoyer la famille de l'autre. Félicie s'inscrit également dans ce registre : « *c'est comme si c'était ma petite-fille mais c'est pas ma petite-fille. Et on n'a pas d'enfants ni de petits-enfants, donc c'est vrai que ça nous a touchés* ». Son mari, Flavien, confirme cette dimension familiale : « *oui, tout ce que ma femme a dit, je suis d'accord* ». Ainsi, Magali se confie à Félicie, elle lui parle de ses études, de ses projets, et Félicie lui prodigue des conseils : « *et maintenant elle commence à être jeune fille alors je lui demande si elle a un petit copain. Je lui dis attention à toi, faut pas t'amouracher trop vite, je lui dis toujours l'école avant, c'est pour toi, il faut bien travailler* ». Mais Félicie

souligne que Magali peut aussi la conseiller : « *Moi ça m'apporte beaucoup, elle vient nous rendre visite, elle vient tous les quinze jours, on s'appelle, on fait de la cuisine, je lui explique des choses et elle aussi parce que les jeunes maintenant sont beaucoup plus évolués par rapport à nous* » ; ainsi, elle nous explique qu'elle a des difficultés à se servir de son téléphone et qu'elle demande conseil à Magali : « *elle me taquine parce qu'elle me répète toujours ce que je dois faire, c'est moi qui lui demande* ».

Dans le cas de Martine et Franck, cette personnalisation s'opère de façon moins visible : ils ne se voient pas en-dehors des activités collectives. Martine explique qu'il lui est difficile de rendre visite à Franck en journée car elle est elle-même en cours. Toutefois, elle explique que, lors de ces activités, ils sont dans le groupe mais aussi toujours à deux, ils s'asseyent ensemble lors des déplacements ou des repas et, dès qu'ils se voient, chacun raconte à l'autre ce qu'il a fait depuis la dernière rencontre. Elle parle d'une « *relation de confiance* » entre eux et souligne d'ailleurs que, grâce à cette action, il peut se confier à « *des personnes autres qu'à l'Apei* ». Elle évoque aussi leurs points communs : ils sont tous deux « *gourmands* », « *taquins* », ils ont « *le sens de l'humour* ». Franck, quant à lui, nous parle finalement peu de la relation de parrainage : il a à cœur de nous montrer son investissement dans de multiples activités, organisées par l'Apei ou par la commune. Ainsi, il va souvent à la médiathèque, participe à un atelier théâtre. Au moment de l'entretien, il est investi dans l'organisation, avec l'Apei, d'une tombola ; il « *fait le tour* » des commerces de la ville et nous explique que, comme il connaît bien tous les commerçants, il récupère de très nombreux lots. Il semble ainsi que, pour Franck, et sans remettre en cause son attachement envers Martine, le parrainage représente une forme de sociabilité parmi d'autres. Nous allons voir en effet maintenant que l'action de parrainage mise en œuvre par la commune de Grenay, si elle peut effectivement permettre de développer des liens individualisés, conserve une dominante collective très forte et largement plébiscitée.

3. Une dimension collective très forte

La relation de parrainage peut donc se vivre de façon individualisée, mais elle s'inscrit également dans un cadre collectif. Elle a ainsi permis la constitution d'un groupe d'habitants de la commune composé de jeunes, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap résidant en établissement médicosocial. Ce groupe se réunit régulièrement pour partager des activités, des repas, des sorties, et a même eu l'occasion d'effectuer deux séjours de vacances. Il occupe une place très importante dans les discours des personnes que nous avons rencontrées. Martine nous dit que ce qu'elle cherchait et a trouvé dans ce projet, c'est « *le contact avec les personnes* », « *la bonne humeur* », « *la joie de vivre* », « *le vivre ensemble* », elle explique que « *c'est presque comme une deuxième famille* » et que, lorsqu'ils partagent des voyages ou des sorties, « *c'est comme si on vivait ensemble* ». Elle insiste beaucoup sur le caractère joyeux de ce groupe : « *c'est un groupe amusette* », « *on rigole* », les membres de ce groupe « *sortent de chez eux pour s'amuser* ». Ainsi, pour elle, le parrainage apporte d'abord « *de la joie de vivre* ». Magali nous dit « *on s'entend hyper bien* », elle souligne « *une complicité qu'on ne peut pas décrire tellement elle est forte* ». Félicie signale elle aussi « *une entente du tonnerre dans le groupe* ». Elle nous fait part d'une anecdote singulière : lorsqu'elle et son mari ont célébré leurs noces de diamant, tous les jeunes du CAJ sont venus à la mairie, ils ont lancé des confettis, chanté des chansons : « *c'était très touchant, même ma famille et mes amis m'ont dit qu'ils n'avaient jamais vu ça (...). Il faut venir à Grenay pour voir ça* ». Magali évoque aussi ce souvenir avec émotion : « *Ils ont fait leurs noces de diamant. J'ai été invitée avec ma cousine qui est la marraine de Flavian ; on y est allé et après le groupe est venu et on leur a fait une surprise à la mairie, avec des chansons (...). C'est un moment qui reste gravé comme les activités et les séjours. C'est pas tous les jours qu'on a ça* ».

Cette dimension collective est donc très forte et nous allons voir qu'au-delà du caractère festif qu'elle revêt, elle amène les membres de ce groupe finalement disparate à se rencontrer et à apprendre les uns des autres. Il nous faut néanmoins souligner auparavant une limite à cette dimension collective, dans le sens où elle prime parfois sur l'individuel. Comme nous avons pu le voir précédemment, les

deux membres du binôme ne se connaissaient pas et ont eu à se « choisir » de façon assez rapide. Mais il apparaît, dans le cas de Flavian, qu'il n'a pas pu choisir lui-même sa marraine. Il nous explique ainsi qu'il aurait davantage pensé à un garçon, et notamment à un jeune du CAJ qui « *s'était déjà assis à côté de moi au repas de parrainage* » ; mais finalement il a appris, par une autre personne, que c'était une jeune fille qui allait être sa marraine : « *je ne m'y attendais pas du tout* ». Flavian n'a pas osé remettre ce choix en cause car il conditionne la participation au groupe : « *j'ai accepté, de toute façon, si on veut être dans le groupe il faut accepter, c'est comme ça* ». Nous n'avons pas exploré plus avant la relation de Flavian avec sa filleule, mais il a plusieurs fois exprimé le fait qu'il la voyait finalement très peu et on peut faire l'hypothèse que cette relation de parrainage imposée de l'extérieur à deux personnes qui ne se connaissent pas représente un biais conséquent dans le développement de leur relation à venir.

4. La construction de liens au-delà des barrières d'âge ou de handicap

Il nous faut insister à nouveau, avant de développer plus avant cette partie, sur les limites fortes de notre démarche car elles constituent autant de biais dans l'analyse. Tout d'abord, la taille très réduite de notre échantillon : un seul binôme « membre du CAJ » / « personne âgée », et un seul binôme « jeune du CAJ » / « personne en situation de handicap résidant au foyer de vie ». Ensuite, le fait que Franck présente plus de difficultés pour s'exprimer que les autres personnes que nous avons enquêtées limite le recueil de données tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il aurait été sans conteste très pertinent de rencontrer d'autres résidents du foyer impliqués dans cette action, de façon à pouvoir mieux évaluer ce qu'ils en retirent, mais aussi ce qu'ils y apportent. Cela ne nous a toutefois pas été possible dans le cadre de cette étude. Nous retirons donc, de ces quatre entretiens, quelques points saillants qui ont pour but d'enrichir notre analyse, de formuler quelques hypothèses, mais n'ont, rappelons-le, pas de portée généralisable.

L'hétérogénéité du groupe composé par l'action de parrainage est soulignée par ses membres, mais présentée comme une richesse plus que comme un frein, ce qui amène Magali à évoquer une « famille recomposée » : « *Cette complicité elle est fusionnelle entre personnes différentes, parce qu'on n'est pas tous pareil, on rigole, voilà, comme une petite famille, on va dire, entre guillemets « une famille recomposée »* ». La diversité de ce groupe, notamment sur le plan générationnel, permet des échanges de savoirs. Ainsi, Magali explique que les personnes les plus âgées peuvent transmettre l'histoire aux plus jeunes : « *C'est bien qu'elle me raconte parce que c'est beau à entendre. (...). Moi j'ai pas vécu dans le passé. Et quand je raconterai mon histoire à mes enfants plus tard, ça sera magnifique de leur dire. (...). Ça m'apporte beaucoup de choses, de nouveautés, des choses que je ne savais pas que je sais maintenant... des savoirs* ». Martine explique également que les jeunes du CAJ peuvent recevoir des conseils de la part des filleuls plus âgés : « *ils ont vécu plus que nous* », ils leur racontent notamment l'histoire de la commune. Le groupe s'enrichit également de cultures différentes : Félicie et Flavian, par exemple, sont d'origine polonaise, et Félicie a déjà appris à Magali, à sa demande, à cuisiner un plat polonais pour sa grand-mère. Réciproquement, les jeunes initient les plus âgés aux nouvelles technologies : Martine évoque par exemple la fois où elle a amenée, dans le cadre d'une rencontre, des lunettes de réalité virtuelle que chacun a pu essayer. Félicie explique aussi qu'elle a, avec le groupe, vécu de premières expériences : elle a goûté un hamburger pour la première fois, a fait du bowling, de la luge : « *c'est bien d'être avec des jeunes, ils peuvent nous apprendre d'autres choses. Le parrainage n'existe nulle part autre qu'à Grenay et je trouve que c'est bien. On est parrainé, ça permet de rester plus jeune plus longtemps, dans la tête* ». Elle considère que c'est mieux que « *de rester devant la télévision* ».

En ce qui concerne plus spécifiquement la question du handicap et sur la base des éléments que nous avons pu dégager, il apparaît que l'action de parrainage permet notamment une forme de sensibilisation. Comme nous avons déjà pu le signaler, le fait pour les jeunes du CAJ de côtoyer des personnes handicapées a pu faire naître des vocations, mais ces vocations ne se sont pas faites

subitement, elles sont le fruit d'interactions prolongées, comme le souligne Magali : « *Au tout début que je les ai rencontrés c'est vrai que ça m'a fait un peu bizarre parce que c'est pas très facile, mais je les ai acceptés vite* ». Elle présente le premier séjour de vacances en Normandie comme une opportunité de créer des liens : « *on a intégré les personnes en situation de handicap, on a bien rigolé. Ça se présente pas partout, parce que personne ne connaît mais on rigole, on passe des bonnes années ensemble, ça crée beaucoup de liens* ». Félicie souligne que le parrainage permet de mieux connaître des personnes en situation de handicap, tout comme l'ensemble des activités partagées dans la commune ou à l'initiative de l'Apei : « *Il y a des personnes qui sont très, très bien, qui discutent avec nous et ils nous aiment bien. C'est vrai qu'ils sont forts attachés, ils font des repas, la fête des voisins. On participe, ils sont très contents de nous recevoir chez eux* ». Précisons que Félicie et Flavian habitent dans la rue où est implanté le foyer de vie, ce qui facilite d'autant plus les rencontres. Il apparaît aussi dans le discours de Félicie que les activités partagées sont l'occasion de créer des liens qui peuvent déboucher sur des relations plus personnalisées. Ainsi, elle évoque Florence, une dame qui habite au foyer de vie et a participé à un séjour de vacances : « *En séjour, elle était assise à côté de moi dans le camion. Elle m'a prise en amitié, elle croit que je suis sa marraine (...) et quand elle me voit, vous pouvez pas vous imaginer. Elle n'a pas de famille et elle participe toujours aux activités de la ville avec l'éducatrice. A chaque fois, elle croit que je suis sa filleule, mais je la laisse croire, c'est rien. Et à Noël, elle m'a apporté un cadeau avec écrit Félicie, c'est peu de chose mais ça fait plaisir, pour elle comme pour moi. Et la fois d'après, je lui ai apporté un collier (...). Elle s'est attachée à moi. Moi je dis, de toute façon, je peux être sa grande sœur* ». Pour Martine, le groupe est composé de personnes d'âges et de cultures différentes, de personnes handicapées, de personnes qui ne sont pas handicapées, et tous ensemble partagent les bonnes et les mauvaises nouvelles, ils s'apportent mutuellement de la joie et construisent des souvenirs ensemble. De son point de vue, le handicap, « *ça ne se voit pas* ». Franck évoque les voyages, les sorties au restaurant et au bowling, il nous dit que quand il est dans le groupe il « *voit tout le monde* » et que ce qu'il aime, c'est « *parler avec eux* ».

Nous avons cherché, dans cette troisième partie, à saisir le vécu de la relation de parrainage à partir de l'expérience dont témoignent les parrains, marraines et filleul(e)s. Nous avons ainsi pu observer que le parrainage constitue très majoritairement une étape dans une relation déjà ancienne. Cette étape n'est pour autant pas neutre : elle officialise la relation et, en la rendant publique, elle légitime et sécurise, dans certaines situations, son transfert de la sphère professionnelle à la sphère privée. Nous avons également pu souligner le caractère réciproque de cette relation : chacun apporte à l'autre, qu'il soit parrain, marraine ou filleul(e). Enfin, nous avons vu qu'elle permet, pour les filleul(e)s qui vivent en établissement médicosocial, de s'affranchir en partie de l'institution : en échappant à ses murs, à ses rythmes, en diversifiant les cadres de sociabilité et en permettant de se construire un espace privé et, ainsi, de reconquérir une part de son intimité.

En ce qui concerne l'action mise en œuvre par la commune de Grenay, nous avons vu que le parrainage n'intervient pas toujours dans une relation ancienne, il peut au contraire être le point de démarrage d'une relation qui pourra ensuite se personnaliser. Cette action est surtout marquée, à l'inverse du parrainage mis en œuvre par l'Apei, par son caractère collectif : les parrains, marraines et filleul(e)s se réunissent lors d'activités, de sorties voire de séjours de vacances, et forment ainsi un groupe dont la force de l'appartenance est soulignée, et valorisée par les services de la municipalité.

Un point retiendra particulièrement notre attention : celui d'une forme de mise en retrait du handicap. Dans les relations de parrainage à l'Apei, nous avons pu voir que les filleul(e)s sont présentés et donc reconnus d'abord par des caractéristiques personnelles comme leur sens de l'humour, leur gourmandise, leur caractère taquin ou au contraire calme. Les déficiences ne sont pas invisibilisées pour autant, elles sont bel et bien présentes, mais elles ne représentent pas une barrière à la relation.

Dans le cadre du parrainage dans la ville de Grenay, le groupe de parrains, marraines et filleul(e)s présente une forte hétérogénéité en termes d'âge, d'état de santé, d'origines culturelles. Mais ces différences sont pointées comme une force pour le groupe : elles permettent de s'aider et de s'enrichir mutuellement.

Nous reviendrons sur ce constat dans la partie suivante, où nous interrogerons l'action de parrainage au regard de ses dimensions participatives et inclusives.

PARTIE IV.

LE PARRAINAGE, VECTEUR DE PARTICIPATION SOCIALE ET D'INCLUSION

Nous proposons, dans cette quatrième et dernière partie, d'interroger le parrainage à partir des notions de participation sociale et d'inclusion. Dans un premier chapitre, nous verrons en quoi le parrainage permet de se construire en tant qu'individu et d'obtenir une forme de reconnaissance, éléments préalables à toute démarche participative. Dans un deuxième chapitre, nous nous intéresserons plus particulièrement à la dimension collective du parrainage, en resituant l'action dans le contexte spécifique dans lequel elle s'insère, à savoir l'Apei de Lens et la commune de Grenay ; nous observerons alors le rôle médiateur de l'Apei dans le processus d'inclusion des personnes qu'elle accompagne à la vie de la cité. Ces différents éléments nous amèneront, dans un troisième et dernier chapitre, à envisager le parrainage comme une configuration sociale spécifique, dont nous soulignerons quelques caractéristiques. En effet, si l'un des objectifs de cette étude était de modéliser l'action de parrainage afin de la rendre reproductible, nous avons rapidement réalisé que vouloir établir une modélisation formelle, rigide, serait un contre-sens : cette action ne peut exister et faire sens que dans la souplesse ; aussi, nous dégagerons non pas un cadre pour l'action, mais les grands principes qui l'animent et peuvent se décliner de façons différenciées.

I. Construction identitaire et reconnaissance au cœur de la relation de parrainage

Nous souhaitons donc, dans ce premier chapitre, interroger le parrainage au regard du registre de la participation sociale. On peut considérer, avec Serge Moscovici et Willem Doise, que « le mot galvaudé de participation désigne bien cette relation élémentaire et immédiate dans laquelle on passe d'un état de passivité à un état d'activité. Les individus n'y figurent plus les pions sur l'échiquier mus selon les règles prescrites, ni les spectateurs assistant à une pièce. Ils ont la latitude de modifier les règles, varier les dialogues ou l'intrigue de la pièce » (Moscovici, Doise, 1992, p. 4). Ce « passage à l'état d'activité » ne va cependant pas de soi : pour que l'individu participe, il faut qu'il soit placé en position de participer, en « compétence d'acteur », et qu'il bénéficie des ressources et des moyens lui permettant d'être en situation de participant (Ebersold, 2002, p. 288). Et pour que la personne soit mise en position de participant et puisse développer des compétences visant à lui permettre d'exercer cette participation, il faut encore, au préalable, qu'elle existe en tant que sujet et soit reconnue comme telle. Ce sont ces deux dimensions que nous allons explorer maintenant. Nous envisagerons, dans un premier temps, la façon dont la relation de parrainage participe au processus de construction identitaire. Dans un second temps, nous verrons en quoi elle permet également l'accès à une forme de reconnaissance.

1. Exister, pour soi et pour autrui

Nous allons envisager ici le rôle de la relation de parrainage dans le processus de construction identitaire qui s'opère tout au long de la vie. Après avoir expliqué ce que nous entendons par construction identitaire, nous montrerons que le parrainage permet de s'engager dans une relation avec

un « autrui significatif », et constitue un support notamment dans les périodes de transition biographique.

- **Identité et construction identitaire**

L'identité peut se définir comme « l'ensemble des attributs et des caractères qui font sens et à partir desquels un individu ou un groupe se pensent comme entité spécifique et sont perçus ainsi par les autres » (Llored, 2018, p.369). L'identité ne se construit pas uniquement à l'échelle de l'individu : « L'identité individuelle se définit à partir des différents groupes et des relations sociales dans lesquelles les individus sont engagés. Elle se nourrit donc d'un ensemble d'identités sociales » (Llored, 2018, op.cit., p.369).

Deux points essentiels doivent être soulignés. Tout d'abord, c'est notamment à partir de ses interactions sociales que l'individu construit son identité. Ensuite, et pourrions-nous dire « donc », l'identité n'est jamais totalement figée puisqu'elle est « travaillée » tout au cours du processus de socialisation. La socialisation peut être définie comme « le processus par lequel les individus intériorisent les normes et les valeurs de la société dans laquelle ils évoluent » (Riutort, 2013, p. 63). On distingue traditionnellement deux phases dans le processus de socialisation : « la socialisation primaire qui commence dès la naissance et se prolonge durant l'enfance, et la socialisation secondaire qui se déroule ensuite, tout au long du parcours social de l'individu » (Riutort, 2013, p. 63). Ainsi, le processus de construction identitaire se déroule tout au long de la vie : selon Christian Lalive d'Épinay, l'identité psychosociale résulte d'un « processus jamais achevé » (Lalive d'Épinay, 2009, p. 32).

Nous avons pu observer, au cours de la troisième partie de cette étude, que la relation de parrainage permet d'ouvrir « de nouvelles fenêtres sur le monde » en élargissant le cadre de ses relations et de ses activités sociales et en découvrant ainsi de nouvelles manières de penser, de faire, de concevoir le monde. Elle participe ainsi du processus de socialisation secondaire. Si cette « ouverture » concerne l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans une relation de parrainage, il faut souligner qu'elle permet aux personnes résidant en établissement médicosocial de développer des relations sociales en-dehors du cadre de l'institution. Il ne faut bien sûr pas sombrer pour autant dans une vision manichéenne : le parrainage n'est pas le seul et unique moyen dont disposent ces personnes pour diversifier leurs réseaux de sociabilité. Mais force est de constater, surtout pour les personnes qui n'ont pas ou peu de relations familiales et / ou celles qui ont vécu longtemps en institution et parfois depuis leur enfance, qu'elles ont vécu des formes de socialisation extrêmement concentrées. Une recherche antérieure sur l'expérience de la retraite des travailleurs handicapés (Delporte, 2016) nous avait ainsi amenées à observer que l'organisation du milieu de travail protégé provoque une imbrication très forte des différents domaines de la vie des travailleurs (travail, lieu de résidence, loisirs, relations amicales et amoureuses) ; le travail constitue ainsi un cadre social dominant et la faible diversification des « réservoirs » potentiels de relations fait que les travailleurs ont moins de sources d'ouverture sur le monde, ce qui tend à rendre leur socialisation fortement concentrée et contribue à rendre « l'extérieur » d'autant plus menaçant. Dans le cadre de cette étude, il nous apparaît que le parrainage peut effectivement représenter une opportunité particulièrement féconde de développer des relations sociales diversifiées.

Nous allons voir maintenant que cette relation permet aussi d'établir une relation privilégiée avec un « autrui significatif ». En effet, si les différentes interactions sociales et les cadres pluriels dans lesquels ces interactions s'inscrivent permettent à l'individu de « se frotter » à autrui et ainsi de se construire lui-même en tant qu' « entité spécifique », certains acteurs peuvent occuper une place privilégiée dans ce travail.

- **Un « autrui significatif »**

Le philosophe et anthropologue George Herbert Mead pose également, dans son ouvrage « L'Esprit, le Soi et la Société » (1934), que l'identité résulte d'une relation avec autrui. Il souligne toutefois que tous les « autrui » ne disposent pas du même statut, et pose ainsi la distinction entre « l'autrui significatif » (par exemple, le parent) et « l'autrui généralisé », « c'est-à-dire une abstraction et non plus seulement un être auquel il est personnellement lié » (Riutort, p.69). Dans leur article sur « Le mariage et la construction de la réalité », Peter Berger et Hansfried Kellner soulignent que « Chaque individu exige une validation constante, y compris décidément la validation de son identité et de sa place dans ce monde, par les quelques autres qui sont vraiment significatifs pour lui. De même que la privation de relations avec ses autres significatifs plongera l'individu dans l'anomie, de même leur présence continuelle soutiendra pour lui ce *nomos* par lequel il peut se sentir chez lui dans le monde, du moins la plupart du temps. Encore en un sens large, toutes les actions des autres significatifs et même leur simple présence exercent cette fonction de soutien » (p. 58)³⁰. Ils considèrent également que la sphère privée est celle vers laquelle l'individu se tournera principalement et envisagent le conjoint comme « autre par excellence ». Toutefois, chaque individu peut reconnaître plusieurs autres comme significatifs car « les relations avec un autrui significatif se caractérisent par une intimité et une affection reconnues socialement et ressenties personnellement. » (Céroux, 2006, p.125).

Il nous apparaît ainsi que, dans une relation de parrainage, chaque membre du binôme peut représenter un autrui significatif pour l'autre. L'analyse du vécu de la relation de parrainage nous a permis de montrer à quel point les relations se personnalisent, s'extraient parfois d'un cadre professionnel pour se transférer dans la sphère privée. Les témoignages montrent combien la présence de l'autre, dans cette relation, est importante : cet autre avec qui on peut « profiter du bon temps » comme le disait Maryline, cet autre qui est disponible, que l'on peut passer voir quand on en ressent l'envie, à qui on peut téléphoner pour échanger quelques nouvelles ; cet autre à qui l'on peut se confier et qui permet, pour les personnes vivant en établissement médicosocial et comme ont pu le souligner Félix et Frédérique, de se confier à quelqu'un d'autre que les éducateurs. Dans certaines situations et comme nous avons pu le voir à travers les exemples de Maryline et de Mathilde, la relation avec cet autre est d'autant plus signifiante qu'elle permet aussi de maintenir des engagements qui font sens : se sentir utile, continuer à avoir le sentiment d'aider. Enfin, cet autre nous envisage d'abord à partir de nos caractéristiques personnelles, de tout ce qui fait que nous existons en tant que sujet singulier, et non plus uniquement du point de vue de nos déficiences : il reconnaît notre sens de l'humour, notre gourmandise, notre caractère calme, il connaît nos préférences et saura nous préparer notre dessert favori, ou nous recouvrir d'un plaid pour parfaire un moment de repos. Cet autrui significatif nous connaît donc pour nous-même et valide, comme le soulignaient Berger et Kellner, notre identité et notre place dans le monde.

Nous allons voir maintenant que cet autre représente aussi un support important, notamment dans les moments de transition, car comme l'a démontré Isabelle Mallon dans son travail sur l'entrée en maison de retraite : « pour continuer à savoir qui l'on est, il faut pouvoir compter sur des repères matériels, et des autrui significatifs, qui valident notre existence dans le présent » (Mallon, 2004, p. 244).

- **Un support dans les moments de transition**

Tout individu, au cours de son existence, est amené à vivre des moments de transition biographique. Certains de ces moments peuvent être étudiés notamment au cours du vieillissement, comme le passage à la retraite, la démotorisation, le veuvage (Caradec, 2008) ou encore l'entrée en maison de retraite (Mallon, 2004, op.cit.). Ces périodes suscitent un retour réflexif sur soi et se traduisent, pour l'individu, par des transformations dans son environnement relationnel mais également

³⁰ Pour la republication de l'article original dans [re]découverte n°150, décembre 2007, https://www.acparis.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-06/berger_et_kellner_-_le_mariage_et_la_construction_de_la_realite.pdf

dans les routines de son quotidien (Caradec, 2008, op.cit., p. 103). Elles constituent ainsi des périodes particulières dans le processus de construction identitaire qui court tout au long de la vie. Or, l'un des enjeux de ce processus au cours de l'avancée en âge est, comme le souligne Christian Lalive d'Épinay, de pouvoir se construire une identité « qui serait continuité dans le changement » (Lalive d'Épinay, 2009, p. 33).

Différents supports peuvent se présenter à l'individu pour le soutenir lors ces périodes de transition. Dans son analyse des supports de l'individu vieillissant, Vincent Caradec analyse les supports que représentent le corps, la télévision, le recours au passé, la réflexivité et l'autoévaluation. Le corps peut ainsi par exemple devenir un support défaillant si l'environnement matériel n'est pas ou plus adapté aux caractéristiques corporelles de l'individu. Cette défaillance du corps dans un environnement inadapté peut entraîner une plus grande présence au domicile, et la télévision représentera alors un support important dans le processus de déprise des activités extérieures, en fournissant notamment une occupation facilement disponible ou en permettant de se sentir toujours connecté au monde. Le recours au passé représente également souvent un point d'appui essentiel pour les personnes très âgées (Caradec, 2004).

L'environnement relationnel peut aussi représenter un support important, et plus particulièrement les membres de l'entourage qui constituent, comme nous l'avons vu précédemment, des « autrui significatifs ». Tout d'abord, parce qu'ils représentent un point d'ancrage, un repère stable dans des périodes de bouleversement. Mme Boyer nous avait ainsi expliqué qu'elle était présente le jour où Jérémy, arrivé à l'âge adulte, est venu vivre dans un nouvel établissement : « *je me suis arrangée aussi pour être là-bas pour l'accueillir, j'avais eu le droit de venir, la permission, comme ça il s'est pas trouvé tout seul* ». De la même façon, Mona a accompagné Florian lorsqu'il est parti vivre dans un autre foyer : « *Nadine m'avait appelé pour me demander si je voulais annoncer à Florian qu'il changeait de foyer, je l'ai rassuré, je lui ai dit que je viendrais toujours le chercher, je lui ai dit que ce serait plus adapté* ». Ensuite, les parrains et marraines, nous l'avons largement souligné, connaissent les goûts et dégoûts, les habitudes de vie de leur filleul(e), et cette dimension nous paraît particulièrement importante, surtout pour les personnes qui sont isolées et qui n'ont pas accès à la communication verbale : en cas de changement de lieu de vie et donc d'équipe professionnelle, le parrain ou la marraine pourra faire connaître ces goûts et habitudes et, au-delà de contribuer à les faire respecter, il ou elle participera à ce que ce « nouveau résident » soit envisagé comme un individu singulier. Il nous semble donc que le parrain ou la marraine peut représenter un support essentiel dans des moments de transition biographique, y compris dans certains moments qui n'ont pas été donnés à voir dans cette étude, comme le décès d'un proche et notamment des parents ou du conjoint, ou le passage à la retraite.

2. Parrainage et reconnaissance

En définissant la notion d'identité, nous avons insisté sur son caractère intersubjectif : pour se construire en tant que personne, les qualités ou les caractéristiques d'un individu doivent être perçues et donc reconnues par les autres. De fait, la reconnaissance semble être une composante indissociable de la construction identitaire. C'est cette notion de reconnaissance que nous allons développer maintenant. Nous présenterons tout d'abord la façon dont nous envisageons la reconnaissance. Nous pourrions alors, dans un second temps, réfléchir à la façon dont elle apparaît à travers la relation de parrainage.

• Reconnaissance et capacité d'agir

Le philosophe et sociologue Axel Honneth envisage la reconnaissance comme une caractéristique fondamentale de la capacité d'agir de l'individu : elle lui offre la possibilité de se réaliser en développant un rapport positif à autrui, et donc à lui-même. La reconnaissance est donc un aspect essentiel de la

vie humaine qui, sous la forme d'un besoin substantiel, « n'est rien d'autre qu'une attente de confirmation de capacités et de valeur par les autres » (Caillé, Lazzeri, 2007, p. 90). Honneth distingue trois registres de reconnaissance qui s'exercent dans trois sphères distinctes et au sein desquelles chaque individu cherche à « échapper au mépris, à la méconnaissance, à l'invisibilité, et accéder à une reconnaissance authentique » (Caillé, 2007, p. 10). La sphère de l'amour enveloppe l'ensemble des liens de proximité, affectifs ou interpersonnels et constitue une première forme de reconnaissance ; la relation se formant dans cette sphère est caractérisée tant par la singularité, de l'autre comme de soi, que par la réciprocité. La sphère juridico-politique du droit, qui s'inscrit dans le registre de l'appartenance, implique une relation plus normative : par le droit, la personne est reconnue en sa qualité d'individu égal aux autres, à qui sont accordés des droits sociaux « garantissant une protection matérielle et répondant ainsi aux besoins » et des droits politiques « reconnaissant l'égalité entre tous les citoyens » (Guibendif, 2011, p. 298). Enfin, la sphère de la solidarité (parfois appelée de la coopération sociale) se rapporte aux compétences, aux talents, aux capacités concrètes de l'individu, appréhendées en termes d'utilité sociale ; de cette troisième sphère découle l'estime sociale, en d'autres termes la reconnaissance qualitative entre les membres d'une société ou l'apport personnel de l'individu à la collectivité.

Dans la théorie d'Honneth, la reconnaissance représente un besoin existentiel, un équilibre constitutif de l'identité, indispensable à la participation à la vie sociale. En effet, la participation sociale implique que la personne soit considérée et reconnue comme individu capable d'agir, mais aussi comme légitime à le faire. Dans la continuité de la théorie de la reconnaissance, Honneth aborde des formes de reconnaissance « négatives » à l'origine de « blessures morales ». Ces dernières sont caractérisées par « une souffrance particulière qui manifeste la vulnérabilité d'un individu (ou d'un groupe social) face à une série de dépréciations dont il est l'objet » (Caillé, Lazzeri, 2004, p. 104). Ainsi, un individu qui se verrait refuser certaines formes de reconnaissance – à travers l'indifférence, le mépris, l'humiliation, l'exclusion, le stigmate, etc. – n'est en mesure d'exercer pleinement ses droits, son autonomie personnelle et morale et, de fait, de jouir de son intégrité.

- **La reconnaissance dans la relation de parrainage**

Différentes dimensions de la relation de parrainage nous semblent aller dans le sens de cette reconnaissance. Tout d'abord, le caractère électif de la relation : parrain ou marraine et filleul(e) se choisissent mutuellement. Comme nous l'avons souligné dans la deuxième partie de ce rapport, cette dimension élective diffère d'autres formes de parrainage, telles qu'elles peuvent se décliner par exemple dans le champ de la protection de l'enfance. Ensuite, si ce choix s'opère sur la base d'une interconnaissance prolongée (nous avons également souligné que les deux membres du binôme se connaissent souvent depuis longtemps avant de s'inscrire dans une relation de parrainage), il prend sens principalement à travers la reconnaissance de caractéristiques personnelles présentées comme des qualités mais aussi souvent comme des points communs, des « atomes crochus ». Enfin, et comme nous l'avons également souligné dans la troisième partie de ce rapport, cette relation s'inscrit dans une réciprocité : chacun apporte à l'autre. Cette réciprocité permet une mise en symétrie de la relation qui se détache ainsi d'une relation d'aide : les parrains et les marraines ne sont pas engagés dans une relation « pour », mais dans une relation « avec ». La réciprocité du lien et la notion de partage sont au cœur des discours des parrains et des marraines : « *Je partage des sentiments réciproques* », nous dit Monique ; Maryline évoque « *une confiance réciproque, une complicité* », Mathilde parle du « *bonheur que nous lui apportons et réciproquement* », Mona constate quant à elle que « *le plaisir de lui apporter un peu de bonheur est le plus beau cadeau qu'il puisse m'offrir* ». Ces deux aspects apparaissent ainsi comme des principes fondateurs du lien de parrainage. Il ne peut en effet être envisagé dans une logique asymétrique ou descendante où le parrain ou la marraine donnerait de son temps pour une personne en situation de handicap, ce qui inscrirait la relation dans le registre de la charité. Ce dont il est question, c'est de « faire parrainage », dans une logique d'estime, de respect et de confiance

réciroques. Monique, lorsqu'elle cherche à décrire comment le parrainage fait sens pour elle, évoque ainsi « *une reconnaissance et un respect de la personne à part entière* ».

Cette reconnaissance et cette réciprocité véhiculées par la relation de parrainage peuvent ainsi favoriser, pour des personnes en situation de handicap, le développement de la capacité et de la légitimité d'agir, et participer d'une dynamique inclusive. Comme l'affirme Denis Piveteau, la réciprocité apparaît comme l'un des piliers de « la véritable inclusion » : « Il ne s'agit pas seulement d'être avec les autres et de pouvoir faire comme les autres mais aussi d'exister pour les autres, d'être reconnu par eux, comme quelqu'un dont ils ont aussi – un peu – besoin. Car si vous avez besoin des autres mais que les autres n'ont pas besoin de vous, vous êtes peut-être « inséré » ou « intégré » mais vous n'êtes pas « inclus » (...) Car on ne peut vouloir authentiquement mettre une personne en capacité d'agir si on ne lui reconnaît pas une compétence » (Piveteau, 2018, p. 37).

Pouvoir se construire en tant qu'individu et être reconnu comme tel sont donc deux éléments indispensables au développement du pouvoir d'agir qui permettra une participation sociale qui, à son tour, pourra s'inscrire dans une dynamique inclusive. Disons, à ce stade, que si l'inclusion était un bâtiment, la construction de soi en tant qu'individu et la reconnaissance en seraient les fondations : elles sont certes invisibles mais, sans elles, le bâtiment finirait par s'effondrer. Nous allons maintenant orienter notre regard vers une autre dimension importante : celle du contexte de la mise en œuvre de l'action, à savoir l'Apei de Lens et la commune de Grenay. Si l'on voulait poursuivre la métaphore, on pourrait envisager ce contexte comme le rez-de-chaussée du bâtiment : c'est celui par lequel on entre, celui qui accueille et donne accès à d'autres étages.

II. Le parrainage à l'Apei de Lens et dans la commune de Grenay : un contexte propice à l'action

Nous souhaitons, ici, nous éloigner un peu de la relation de parrainage telle qu'elle se décline entre les deux membres du binôme, et nous pencher davantage sur la dimension collective du projet. En effet, le projet de parrainage a été mis en place et évolue dans un contexte particulier : celui de l'Apei de Lens, et celui de la commune de Grenay. Nous aborderons chacun de ces deux contextes, dans leurs dimensions respectives puis dans leurs projets communs. Dans un troisième et dernier temps, nous envisagerons le rôle médiateur de l'Apei dans une dynamique participative.

1. L'Apei de Lens et environs : une logique de co-construction et d'ouverture

Différentes dimensions, en lien direct avec les valeurs portées par l'association et la façon dont elle leur donne vie, nous semblent importantes à souligner.

Tout d'abord et comme nous avons pu le voir dans la deuxième partie de ce rapport, le projet de parrainage est né du constat de l'insuffisance de l'institution à répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies : l'institution a donc accepté le constat de sa propre insuffisance, et a cherché à promouvoir d'autres modes d'intervention. Cette recherche ne s'est pas faite en interne ou dans l'entre-soi : elle a cherché de nouvelles façons de faire et s'est ouverte à des formes de partenariat qui s'inscrivent en-dehors du champ institutionnel du handicap. Ainsi, elle a tissé des liens étroits et prolongés avec l'Unapp, dont nous avons pu souligner le rôle essentiel dans la construction du projet de parrainage.

Ensuite, il est remarquable d'observer que des personnes en situation de handicap accompagnées par des services gérés par l'Apei ont été associées tant à la construction du projet qu'à sa gouvernance. L'association s'est donc appuyée sur des savoirs expérientiels, qu'elle a su reconnaître et dont elle se nourrit.

Il convient également de souligner que l'institution ne cherche pas à interférer dans la relation entre le ou la filleul(e) et son parrain et sa marraine : nul cahier de liaison ou temps de transmission, ce qui se joue dans la relation de parrainage reste du domaine privé. Elle autorise ainsi et même encourage les « usagers » à développer une vie en-dehors de l'institution et de son contrôle. Les visites et les sorties n'ont pas à faire l'objet de projets ou de programmation, elles peuvent se vivre de façon spontanée. Par ailleurs, les sorties peuvent s'effectuer aussi bien en journée qu'en soirée. Soulignons aussi qu'en acceptant que des professionnelles ou anciennes professionnelles salariées de l'association deviennent marraines, l'institution reconnaît qu'un lien privilégié peut se tisser entre une personne qui vit dans l'établissement et une personne qui y travaille. Nul discours sur la juste « distance professionnelle » qui peut, poussée à son extrême, conduire à une réification des personnes accompagnées. Cela ne veut pas dire pour autant que l'association ne propose pas de cadre à la relation ou s'en désintéresse, mais son intervention est plus de l'ordre d'une présence bienveillante, elle reste disponible si besoin. Elle permet ainsi aux personnes accompagnées de bénéficier de l'appui d'un tiers facilitateur qui n'est pas un professionnel, ce qui leur permet de ne pas s'enfermer exclusivement dans une relation d'aide ou d'assistance, mais de s'inscrire dans une relation de réciprocité.

Enfin, le projet d'établissement du Foyer de Vie Les Glycines se donne pour objectif de « favoriser l'intégration sociale dans la cité et dans le milieu environnant, de favoriser l'ouverture aux autres, et de garantir la participation à la vie citoyenne ». Le parrainage représente, comme l'indique Mme Lancel, « *une façon de plus de se trouver dans la cité* ». Mais il n'est pas le seul projet à servir cet objectif. Sans dresser de façon exhaustive la longue liste des projets portés par l'association, nous signalerons que le livret d'accueil du foyer de vie présente les différents clubs de loisirs, culturels et sociaux de la ville de Grenay, les infrastructures municipales telles que la piscine ou la médiathèque. Des bénévoles peuvent venir animer des activités au sein du foyer, des liens sont établis notamment avec l'association « Les forces 4 », dont l'objet est la pratique d'activités physiques et sportives adaptées, des activités sont réalisées en commun avec des personnes résidant dans des EHPAD avoisinants et avec des élèves du collège de la ville. Le foyer invite régulièrement des personnes de la commune à partager un repas, organise une fête ou différents types d'événements, et participe également de façon très active à toutes les manifestations organisées par la municipalité. Et comme nous allons le voir, des activités sont également organisées en commun avec la ville de Grenay.

2. La ville de Grenay : favoriser le « vivre ensemble »

Rappelons, comme nous l'avons indiqué dans la deuxième partie de ce rapport, que la ville de Grenay affiche une politique volontariste très forte de promotion du « vivre ensemble », de développement du lien social dans une perspective notamment intergénérationnelle. Le maire de la ville réfute ainsi le terme d'inclusion au profit d'une logique de citoyenneté : chaque habitant de la commune, quel que soit son âge ou son état de santé, est d'abord un citoyen qui est invité à s'appropriier l'espace dans lequel il vit. Ainsi, lorsque qu'une personne emménage au foyer de vie, il vient la saluer, comme il le fait pour tout nouvel habitant de la commune ; cette démarche n'est pas anodine : par ce geste, il vient lui signifier son statut de citoyen. On peut effectivement considérer que, dans ce contexte, la démarche « inclusive » n'a pas grand sens : si toutes les communes affichaient les mêmes principes et les transformaient en actes de la même manière, la dynamique inclusive n'aurait pas lieu d'être, toutes les personnes pouvant être considérées comme incluses. Mais force est de constater que ce fonctionnement est loin d'être généralisé et mérite donc d'être souligné.

Par ailleurs, l'Apei de Lens et environs et la commune de Grenay développent des projets ensemble. Ainsi, pour en citer un exemple, l'Apei a promu, avec le soutien financier de la ville, la création

d'un espace culturel sous la forme d'une yourte. Conçu initialement comme un lieu de rassemblement intergénérationnel autour du livre, le projet a évolué vers la forme d'un « laboratoire d'artistes et de conteurs, un lieu d'exposition et d'écriture » puis d'un espace de médiation et de débat³¹. Précisons que la yourte a été installée dans le parc du service d'accueil de jour de l'Apei.

Enfin, comme nous l'avons souligné également, la municipalité de Grenay a créé son propre projet de parrainage, de manière non concertée avec l'Apei mais, finalement, de façon complémentaire. Ainsi, si la relation de parrainage à l'Apei à une forte portée individuelle, la relation se jouant d'abord entre le parrain ou la marraine et son ou sa filleul(e), le parrainage développé par la ville s'inscrit d'abord dans un cadre collectif et permet la constitution d'un groupe intergénérationnel qui se réunit autour d'activités partagées. On peut ainsi parfaitement imaginer qu'une même personne s'inscrive simultanément dans ces deux types de parrainage.

3. L'institution médiatrice

En somme, ce qui nous est apparu à travers le projet de parrainage mis en œuvre à l'Apei de Lens et que nous voudrions mettre en exergue ici, c'est la position médiatrice adoptée par l'institution que représente l'Apei. La question de la participation et de l'inclusion des personnes en situation de handicap a pris, ces dernières années, une place de plus en plus importante dans les discours publics. Le « virage inclusif » doit être pris, et la participation sociale est devenue une nouvelle forme d'injonction normative (Chamahian, Delporte, 2019, p. 15). Si ces mutations sont d'abord le résultat de la mobilisation de collectifs de personnes handicapées qui ont contribué à faire de l'expérience du handicap un problème public (Ville, Fillion et Ravaud, 2014, p. 129), il n'en demeure pas moins que les conditions de cette inclusion peuvent être source d'inquiétudes. En effet, comme le souligne Jacques Constant, on ne peut placer la personne parmi les autres membres de la société en supposant qu'être parmi les autres permettrait de devenir comme les autres (Constant, 2019). La participation sociale ne peut se penser séparément de la notion d'autonomie et, à la différence de l'indépendance (la capacité d'agir seul, de s'auto régir), l'autonomie vise à développer une capacité d'agir en sachant, au bon moment et à bon escient, solliciter l'aide d'autrui pour y parvenir ; comme le rappelle Edgar Morin, « *on ne peut pas concevoir l'autonomie sans dépendance* » (Morin, 1981).

Denis Piveteau explique ainsi qu'il est nécessaire de réconcilier protection et autonomie, et que le principe d'aider à pouvoir faire et à savoir-faire doit être à la base de toute politique sociale inclusive. Il ne s'agit pas de renoncer aux protections nécessaires, mais d'accompagner vers le droit commun ; ainsi, l'accompagnement protecteur spécifique au handicap est nécessaire mais doit rapprocher du droit commun et non en éloigner. Il exprime aussi, et nous le rejoignons également sur ce point, que penser le débat sur l'inclusion en termes de « pour ou contre » l'institution ou l'établissement est peu productif (Piveteau, 2018, op.cit.). Ce débat autour des conditions favorables à l'inclusion fait écho à la notion de « capacités » selon laquelle l'individu ne se construit pas seul dans une société mais que ses possibilités, ses choix et même la liberté dont il peut disposer dépendent de l'environnement et du contexte dans lequel il évolue. Ainsi, la notion de capacités est définie par Marta Nussbaum comme « des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique » (Nussbaum, 2012, p. 39).

L'inclusion implique donc deux dimensions. Tout d'abord, le fait « qu'une personne peut rester avec ses difficultés tout en étant reconnue comme un élément à part entière du collectif » (Jaeger, 2015, p.51) : la différence est préservée et ne remet pas en cause l'appartenance au groupe, ce qui implique que l'environnement se reconstruise et s'adapte suffisamment aux caractéristiques de tous pour permettre à chacun sa pleine participation à la vie sociale. Dans l'inclusion, l'identité individuelle est préservée en même temps que la norme sociale s'élargit (Monchicourt, Payrastre, 2019, p. 44). Ensuite, la démarche inclusive ne doit pas nier l'existence de besoins spécifiques mais, au contraire, veiller à ce

³¹ *Regard sur Grenay, bulletin d'informations municipales n°483, mars 2016.*

que tout individu puisse bénéficier des supports qui lui sont nécessaires. L'inclusion peut être envisagée comme un processus dynamique qui contribue à lever les barrières limitant la présence, la participation et la réussite des personnes.

Ainsi, l'action de parrainage donne à voir que l'Apei de Lens se situe comme médiatrice dans le processus d'inclusion : elle favorise l'accès à des relations personnalisées, à un espace privé, mais aussi à la participation de la vie citoyenne, au cœur de la commune. Elle n'agit pas seule et n'est pas seule détentrice du « pouvoir d'inclure » : elle se positionne en tant que partie prenante, parmi d'autres, d'une configuration propice à l'exercice de la participation sociale.

III. Le parrainage : une configuration sociale

Les différentes dimensions que nous avons dégagées dans les deux premiers chapitres nous amènent à envisager le parrainage comme une configuration sociale. Nous présenterons dans un premier temps ce qu'est une configuration sociale au sens de Norbert Elias. Nous pourrions alors, dans un second temps, dégager quelques caractéristiques de cette configuration, ces caractéristiques pouvant figurer autant de « grands principes » visant à rendre l'action de parrainage reproductible. En effet, nous verrons que le parrainage ne peut pas être envisagé comme un dispositif : vouloir le cadrer, le normer, le viderait de son sens. Aussi, nous ne dégagerons pas un cadre pour l'action, mais quelques principes sur lesquels elle peut s'appuyer.

1. La notion de configuration sociale

Pour Norbert Elias, écrivain et sociologue allemand, la société ne peut se réduire à « une simple unité cumulative, composée d'individus humains initialement isolés » (Elias et Dunning, 1994, p. 264)³². Par ailleurs, les individus « ne flottent pas dans le vide, mais ils sont toujours pris dans un tissu de relations avec autrui, l'« action réciproque » (Wechselwirkung) des uns par rapport aux autres permettant d'expliquer pourquoi, dans telle ou telle situation, ces individus en viennent à se comporter les uns vis-à-vis des autres de cette façon, et pas d'une autre » (Ducret, p. 4). Elias ne souhaite pas pour autant limiter l'analyse des relations entre individus aux seules interactions observables, il s'intéresse aux interdépendances qui les lient. Dans sa thèse d'habilitation en sociologie soutenue en 1933, il propose une analyse de la société de cour centrée non pas sur le roi ou sur ses courtisans, « mais bien sur ce qui les relie pour former une « configuration sociale », celle de Versailles au XVII^e siècle » (Ducret, op. cit. p. 9). Plus tard, il se saisit de l'exemple du match de football pour illustrer ce que donne à voir une configuration sociale :

« Le processus du jeu est précisément une configuration mouvante d'êtres humains dont les actions et les expériences s'entrecroisent sans cesse, un processus social en miniature. L'un des aspects les plus instructifs de ce schéma est qu'il est formé par les joueurs en mouvement des deux camps. On ne pourrait suivre le match si l'on concentrait son attention sur le jeu d'une équipe sans prendre en compte celui de l'autre équipe. On ne pourrait comprendre les actions et ce que ressentent les membres d'une équipe si on les observait indépendamment des actions et des sentiments de l'autre équipe. Il faut se distancier du jeu pour reconnaître que les actions de chaque équipe s'imbriquent constamment et que les deux équipes opposées forment donc une configuration unique » (Elias et Dunning, 1994, op. cit. p. 70).

³² Cité dans Ducret, A. « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS* [Online], Research experiments, Régimes d'explication en sociologie, Online since 11 April 2011, connection on 03 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3459>, p.7.

Outre le jeu des deux équipes, Elias observe que les joueurs doivent répondre à un ensemble de règles pour que le match puisse se dérouler sans violence, mais que ces règles doivent rester souples pour que chaque joueur puisse prendre des initiatives et que chaque match conserve son caractère unique :

« La dynamique de ce groupement et regroupement des joueurs lors d'un jeu est fixe à certains égards, souple et variable à d'autres. Elle est fixe, car sans un accord entre les joueurs qui adhèrent à un ensemble de règles unifié, le jeu ne serait pas un jeu mais une "mêlée générale". Elle est souple et variable, sans quoi une partie serait en tous points identique à une autre. Dans les deux cas, le jeu perdrait sa spécificité. Ainsi, pour que des relations de groupe puissent revêtir les traits propres d'un jeu, il faut qu'un équilibre spécifique s'établisse entre la fixité et la souplesse des règles. De cet équilibre dépend la dynamique du jeu. Si les règles établissent entre les joueurs des relations trop rigides ou trop laxistes, le jeu en pâtira » (Elias et Dunning, 1994, *ibid.* p. 263).

L'analyse en termes de configuration sociale peut ainsi permettre de dégager non pas un modèle unique mais des « modèles de configurations » montrant « comment les individus font bloc, comment et pourquoi ils forment ensemble cette configuration particulière, ou comment et pourquoi les configurations ainsi formées changent et, dans certains cas, se développent » (Elias et Scotson, 1997, p. 79-80)³³.

Nous avons pu mettre en valeur, au cours des deux premiers chapitres, certaines dimensions du parrainage. Ainsi, il s'opère à travers un lien créé entre des individus ; ce sont ces individus qui font le lien mais, réciproquement, il agit sur eux. Ces individus appartiennent à des groupes différents (« résidents », professionnels, bénévoles, etc.) et le parrainage les amène à constituer et à s'insérer dans d'autres types de groupes (filleul(e)s, parrains, marraines, « acteurs de l'action de parrainage »). Par ailleurs, ces liens et ces groupes s'insèrent à leur tour dans un contexte précis (l'établissement médicosocial, l'association gestionnaire, la commune). Enfin, ces liens et ces groupes ne sont pas figés : ils évoluent dans le temps.

Le parrainage constitue ainsi une forme de configuration sociale dans laquelle différents individus se trouvent en relation et en interdépendance. Cette configuration s'insère dans un cadre, l'action de parrainage telle qu'elle a été pensée et telle qu'elle est animée par les membres de la commission parrainage. Ainsi, certaines règles existent : le parrain ou la marraine doit rédiger un courrier, puis rencontrer des membres de la commission, et la relation est ensuite officialisée à travers une cérémonie collective. Mais ces règles sont souples : les premières procédures mises en place lors de la création de l'action et qui s'inscrivaient dans une logique de recrutement, où parrains et marraines devaient notamment remplir des documents, fournir un extrait de casier judiciaire, se sont avérées contre-productives : d'une part elles décourageaient les potentiels « candidats », d'autre part elle vidait l'action de son sens initial. Enfin, cette action s'inscrit dans une dynamique : elle évolue et se transforme au fil de l'expérience.

2. Quelques grands principes du parrainage de proximité à l'Apei de Lens

Nous allons maintenant nous efforcer de dégager quelques grands principes qui caractérisent le parrainage de proximité tel qu'il est mis en œuvre à l'Apei de Lens et environs. Précisons que ces principes n'entendent être ni exhaustifs, ni rigides : le parrainage s'inscrit dans une dynamique, il est appelé à évoluer ; et il représente une forme de configuration particulière qui pourrait se développer sous d'autres formes, dans d'autres contextes.

³³ Elias, N., Scotson, J.L. (1997), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur d'une communauté*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Éditions Fayard. Également cité dans Ducret, A. « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS*, p. 12.

- **Le parrainage n'est pas un dispositif**

Comme nous avons pu le souligner dans la première partie de ce rapport, le parrainage ne peut pas être envisagé comme un dispositif. Tout d'abord, parce qu'il relève de l'expérience humaine et s'appuie principalement sur une relation fondée entre deux individus autour du partage d'affinités. Ensuite, parce que l'expérience du développement d'actions de parrainage notamment dans le champ de la protection de l'enfance mais également dans le cadre de ses débuts à l'Apei montre qu'il ne peut être quantifié ou faire l'objet de procédures formelles. Enfin, parce que, comme nous l'avons démontré précédemment, il ressort d'une configuration spécifique qui ne peut non plus être normée.

- **La relation de parrainage : un lien électif, réciproque et non exclusif**

La relation de parrainage prend sens à partir de la création d'un lien dont nous voulons souligner trois spécificités :

- Tout d'abord, ce lien est électif : les deux membres du binôme se choisissent mutuellement, sur la base d'une relation affective qui se nourrit d'une histoire commune et d'affinités.
- Ensuite, ce lien est réciproque : il ne s'inscrit pas dans une logique descendante voire condescendante où le parrain ou la marraine donnerait « à » son ou sa filleul(e). Comme nous l'avons indiqué plus haut, il s'agit de « faire parrainage » dans une logique d'estime, de respect et de confiance réciproques. Sur ce point, soulignons qu'il est surprenant que les personnes en situation de handicap soient systématiquement mises en position de filleules, que ce soit dans le cadre de l'Apei ou de la commune. Pourquoi une personne handicapée ne pourrait-elle être marraine d'un jeune du CAJ, d'une personne âgée résidente de la commune, ou de toute autre personne ? Si nous avons pu souligner que le caractère réciproque de la relation permet une forme de mise en symétrie, cette assignation induit, au contraire, une asymétrie. L'une des évolutions du projet pourrait être de laisser les deux acteurs de la relation choisir le rôle que chacun veut y tenir.
- Enfin, ce lien n'est pas exclusif : il ne s'inscrit pas en opposition à d'autres formes de lien comme les liens familiaux, amicaux ou amoureux, il ne s'oppose pas non plus aux relations que l'un ou l'autre membre du binôme peut avoir avec les professionnels de l'établissement. Il constitue, comme plusieurs de nos interlocuteurs ont pu le souligner au fil de nos rencontres, « un plus ». Ainsi, et comme nous l'avons également mentionné, une même personne pourrait s'inscrire à la fois dans une relation de parrainage dans le cadre de l'Apei et dans le cadre de la commune de Grenay. De la même façon, ce type d'action pourrait s'engager dans des établissements ou services accueillant des enfants : d'une part parce que les enfants aussi peuvent parfois être dans des situations d'isolement notamment lorsqu'ils vivent en institution, et d'autre part parce que cette relation ne viendrait de toute façon pas s'inscrire en concurrence des liens familiaux. Par ailleurs, le parrainage auprès d'enfants pourrait leur apporter une diversification de leurs réseaux de sociabilité d'autant plus importante qu'elle surviendrait au cours de la socialisation primaire.

- **L'action de parrainage prend sens dans un contexte spécifique**

Les caractéristiques du contexte de l'action que nous avons déjà discutées nous amènent à insister sur quatre dimensions :

- L'action doit s'insérer dans un contexte propice à la création de liens diversifiés. En effet, si la relation de parrainage peut permettre, nous l'avons souligné, de diversifier les cadres de sociabilité des deux partenaires engagés dans la relation, elle s'inscrit aussi dans une relation déjà existante. Or, pour qu'il y ait relation, il faut qu'il y ait rencontre ; et pour qu'il y ait rencontre, il faut qu'il y ait opportunité de se rencontrer.

- Le contexte de l'action doit permettre à ces liens de s'inscrire dans la durée. L'Apei de Lens et la commune de Grenay s'efforcent déjà, nous l'avons vu, de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges entre tous les habitants de la commune, qu'ils résident en établissement médicosocial ou pas. Mais force est de constater que les parrains et marraines, dans le cadre de l'action mise en place à l'Apei, présentent majoritairement un profil spécifique : professionnels ou anciens professionnels, administrateurs, membres de la famille d'une personne en situation de handicap. Ce profil n'est pas surprenant : comme nous l'avons vu, les relations entre les deux membres du binôme sont souvent anciennes, et le travail d'ouverture des établissements et services médicosociaux sur leur environnement est plus récent. Il est possible que des liens s'établissent maintenant et s'orientent, plus tard, vers une relation de parrainage. Mais pour cela, il faudra que les personnes puissent se côtoyer souvent, et longtemps. Il faudra aussi, mais nous y reviendrons plus loin, que l'action bénéficie d'une campagne d'information large.
- L'action doit également s'inscrire dans un processus démocratique, au sens que lui accorde Paul Ricoeur : « Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité d'associer chaque citoyen à part égale dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions, la mise en délibération de ces contradictions, en but d'arriver à un arbitrage »³⁴. Comme nous l'avons vu, la commission parrainage est composée de professionnels, d'administrateurs (qui représentent aussi les familles) et de personnes en situation de handicap (qui représentent les usagers des établissements et services). Cette commission anime également des réunions auxquelles parrains, marraines et filleul(e)s sont invités et peuvent s'exprimer et se rencontrer, voire parfois créer des liens entre parrains et / ou marraines. C'est notamment sur la base de ces échanges, de ces partages d'expériences, que le projet évolue. Ces instances et ces temps d'échanges participent d'un processus démocratique. Il nous faut toutefois signaler une limite qu'il nous a été donné d'observer : lors de ces rencontres, les discours portés par l'ensemble des acteurs sont toujours très positifs, mais cette positivité est largement encouragée. Ainsi, les prises de parole, exercées pour présenter un aspect favorable au projet (une anecdote, l'expression d'un sentiment) sont systématiquement ponctuées par des « oui, c'est tout à fait ça », « oui, c'est bien », qui valident le propos. Si cette validation révèle d'abord l'enthousiasme des acteurs qui portent ce projet avec énergie, elle peut néanmoins comporter un biais : il semble difficile, dans ce type de rencontres, d'exprimer un doute, une angoisse, une réticence, voire – et d'autant plus – une critique.
- Enfin, l'action ne se limite pas au contexte de l'établissement ou de l'institution, elle témoigne d'une volonté d'ouverture sur l'environnement. Mais il faut, pour cela, qu'elle soit connue, et que l'information puisse être diffusée largement, en-dehors du cadre de l'institution. La commission parrainage est actuellement en train de travailler à la composition d'une plaquette d'information. Il nous semble qu'elle devrait y souligner l'aspect souple et non contractuel de la relation de parrainage. Cette dimension a, en effet, été largement plébiscitée par les différents acteurs que nous avons rencontrés. Rappelons que Mr et Mme Boyer, qui ont nourri une relation dense avec Jérémy pendant plus de trente ans sans que cette relation ne soit inscrite dans le cadre du parrainage, nous ont expliqué que le terme même de parrainage les aurait renvoyés à un cadre plus contraignant et les aurait amenés à s'interroger sur des questions relatives à « *la réglementation, à la responsabilité* ». Ainsi, le terme « parrainage » n'est pas neutre, il fait l'objet de représentations différenciées dont certaines peuvent représenter des freins à l'investissement.

Nous avons cherché, dans cette quatrième partie, à interroger l'action de parrainage au regard des notions de participation sociale et d'inclusion. Nous avons vu, tout d'abord, que la relation de parrainage

³⁴ Cité dans Badache, R. (2019). « Théâtre forum ». Vandeveld-Rougale et al. *Dictionnaire de sociologie clinique*, Eres, p. 653.

participe du processus de construction identitaire : elle permet de se construire en tant qu'individu singulier et d'être reconnu comme tel. Ces deux dimensions sont un préalable indispensable à toute forme de participation sociale. L'examen du contexte dans lequel se déroule l'action de parrainage nous a permis d'observer les spécificités de ce contexte : tout d'abord, une institution qui reconnaît ses limites et s'ouvre sur son environnement ; ensuite, une commune qui valorise le « vivre ensemble » et la citoyenneté de tous ses habitants. Ces deux dimensions vont dans le sens d'une inclusion mais ne sont pas suffisantes en soi : l'inclusion ne peut pas se décréter, mais elle peut s'accompagner. Ainsi, l'institution se positionne comme médiatrice : elle apporte aux personnes qu'elle accompagne les supports dont elles ont besoin et sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour participer à la vie de la commune et y exercer leur citoyenneté. Le parrainage représente l'un de ces supports. Ces différentes caractéristiques de l'action de parrainage nous ont amenées à l'envisager comme une configuration sociale. Nous avons alors dégagé quelques grands principes inhérents à cette configuration singulière : elle ne peut être réduite à un dispositif, elle prend sens à travers la création d'un lien électif, réciproque et non exclusif, elle s'inscrit dans un contexte propice à la création de liens diversifiés et durables, et vise un fonctionnement d'ordre démocratique.

CONCLUSION GENERALE

L'Apei de Lens et environs et l'Unapp (Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité) se sont associées pour mettre en œuvre une action de parrainage auprès d'adultes présentant un handicap mental accompagnés par les établissements et services de l'Apei. Après neuf années, elles ont souhaité réaliser un bilan de cette action. Financée par la CNSA au titre du budget de la section 5 « Soutien à des actions innovantes » ainsi que par la Fondation d'entreprise MAAF Initiatives et handicap, cette étude, menée par le CREAI Hauts-de-France, a eu pour vocation de mieux comprendre ce qui se jouait dans la relation de parrainage, de cerner les enjeux de cette action, ses points forts et ses limites, ses perspectives, dans le but de la rendre modélisable et reproductible à l'échelle du territoire national.

Nous avons tout d'abord cherché à réinscrire le parrainage dans une perspective sociohistorique. En analysant ses fondements dans le christianisme, nous avons mis en lumière sa fonction sociale, au-delà du lien de parenté qu'il instaurait à travers le rite du baptême. Dès les années 1970, le parrainage de proximité s'est développé dans le champ de la protection de l'enfance, avant d'être inscrit, dans les années 2000, dans une politique plus large de soutien à la parentalité. Depuis, sa pratique s'est largement diffusée (accompagnement vers l'emploi, parrainage électoral, commercial, etc.). Mais en dépit de la pluralité de ses formes contemporaines, les idées inhérentes à la notion de parrainage perdurent : le parrain est un facilitateur, il apporte un appui, atteste d'une confiance et permet souvent l'accès à un réseau.

L'analyse de la mise en œuvre de l'action de parrainage à l'Apei de Lens a montré que le projet s'était appuyé sur un constat inaugural : celui de l'impossibilité, pour l'institution, de répondre seule à l'ensemble des besoins des personnes qu'elle accompagne, et notamment les personnes isolées sur le plan familial. Le parrainage est apparu alors comme une réponse possible. L'Apei et l'Unapp se sont donc associées pour développer cette action auprès et avec les personnes accompagnées par l'association. Le parrainage s'est progressivement déployé à l'Apei de Lens à travers une démarche collective de co-construction associant les professionnels, les administrateurs, les personnes accompagnées et leur famille. Il s'est aussi développé dans un contexte particulièrement propice : celui de la ville de Grenay, dont l'équipe municipale affiche une volonté forte de promouvoir le « vivre ensemble » et la citoyenneté de l'ensemble des habitants.

Le vécu de la relation de parrainage a été saisi à travers le témoignage de parrains, marraines et filleul(e)s. L'ancienneté, la réciprocité et la symétrie de la relation qui les unit apparaissent comme les principales caractéristiques du lien de parrainage. Ce dernier ne s'inscrit pas dans une logique asymétrique ou descendante où le parrain ou la marraine donnerait de son temps « pour » une personne en situation de handicap, ce qui inscrirait la relation dans le registre de la charité. Ce dont il est question, c'est de « faire parrainage », dans une logique d'estime, de respect et de confiance réciproques. Par ailleurs, la relation de parrainage permet aux filleul(e)s qui vivent en établissement médicosocial de s'affranchir en partie de l'institution : en échappant à ses murs, à ses rythmes, en diversifiant les cercles de sociabilité et en permettant de se construire un espace privé et, ainsi, de reconquérir une part de leur intimité. Le parrainage participe ainsi d'un processus d'individuation : il offre aux personnes accompagnées un espace supplémentaire à l'institution, au sein duquel il est possible de créer une relation d'ordre privé, d'exister en tant qu'individu singulier (et non comme « résident ») et d'être reconnu pour ses particularités, ses aspirations et ses qualités propres, et non à l'aune exclusive de ses déficiences. A travers ce processus de reconnaissance, d'individuation et les effets de légitimité qu'elle produit, la relation de parrainage met les personnes en position de participer, en « compétence d'acteur », pour tisser des relations sociales nouvelles et vivre dans la cité. Mais la perspective

citoyenne du parrainage concerne aussi les parrains ou marraines qui décident d'investir ce lien de proximité à travers une forme d'engagement citoyen. C'est en partie pour cette raison que le parrainage ne peut s'appréhender à la manière d'un dispositif avec un début et une fin, aux objectifs quantitatifs mesurables. Il ne peut pas fonctionner sur l'unique base d'une solidarité instituée (les politiques publiques) mais nécessairement à travers une solidarité d'engagement ou de don, en opposition à la logique du contrat qui s'inscrit dans le registre de l'obligation.

Le parrainage tel qu'il est mis en œuvre à l'Apei de Lens s'inscrit ainsi dans une triple perspective participative, inclusive et citoyenne, découlant notamment de la politique du « vivre ensemble » de la ville de Grenay et du rôle joué par l'Apei. En effet, l'institution que représente l'Apei a su prendre acte de son insuffisance, s'ouvrir sur son environnement et se positionner comme médiatrice ; elle apporte aux personnes qu'elle accompagne les supports dont elles ont besoin et sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour participer à la vie de la commune et y exercer leur citoyenneté. La mise en œuvre de l'action de parrainage a nécessité un investissement important de la part de l'Apei, elle a demandé aux différents acteurs engagés d'y consacrer beaucoup de temps. Toutefois, l'association observe les bénéfices de cet investissement sur le long terme : le parrainage représente aujourd'hui un point d'appui important, il apporte une forme nouvelle de support aux personnes accompagnées mais permet aussi de modifier le regard des professionnels sur ces personnes et de faire évoluer les pratiques. Le parrainage doit en effet être envisagé dans une dimension collective, car ses effets dépassent largement les deux personnes investies dans cette relation. Il peut contribuer à faire évoluer les pratiques professionnelles mais pourrait également agir sur les représentations ou préjugés liés au handicap. L'expérience du parrainage invite à questionner le regard des professionnels sur les « usagers », il peut inspirer de nouvelles pratiques et refonder l'accompagnement social sur des approches d'alliance et de réciprocité. Nous pouvons également faire l'hypothèse qu'en mobilisant de nouvelles formes de solidarité et en donnant substance à une forme « d'agir collectif », il peut participer au renouvellement des approches d'intervention du travail social, voire lui redonner un certain sens. Plus largement, dans la perspective où le travail social participe au développement social, « l'évolution de la conception de la place de l'utilisateur ne devrait-elle pas conduire à repenser la posture du travailleur social, non plus seulement dans l'accompagnement de groupes, mais aussi comme facilitateur de la construction collective avec les habitants ? »³⁵.

Si l'un des objectifs de cette étude était de modéliser l'action de parrainage afin de la rendre reproductible, nous avons réalisé que vouloir en établir une modélisation formelle, rigide, serait un contre-sens. Le parrainage s'inscrit d'abord dans une configuration sociale particulière. Nous avons donc préféré dégager les grands principes qui l'animent et qui peuvent se décliner de façons différenciées. Le parrainage ne peut, nous l'avons souligné, être réduit à un dispositif : il prend sens à travers la création d'un lien électif, réciproque et non exclusif, s'inscrit dans un contexte propice à la création de liens diversifiés et durables, et vise un fonctionnement souple, dynamique et d'ordre démocratique. D'une certaine manière, le parrainage s'inscrit dans une nouvelle logique d'action et amène à réfléchir à d'autres formes de lien, de vivre en société, c'est-à-dire à « *d'autres formes de nous* » possibles à condition de respecter les identités des « je »³⁶.

³⁵ Dagbert, M. (2015). Rapport du groupe de travail « Développement social et travail social collectif » des états généraux du travail social https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/D_R_veloppement_social.pdf

³⁶ Ennuyer B. (2016) . « Individu et société : le lien social en question », Dossier « la personne : son intimité et le lien avec les autres, Méditations philosophiques, Volume 2, Issue 4, October-Décembre 2016, Ethics, Medicine and Public Health, p. 574 – 583.

BIBLIOGRAPHIE

- Alfani, G., Gourdon, V., Grange, C., Trevisi, M. (2015). « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique* 2015/1 (n° 129), pages 277-320.
- Alfani, G., Gourdon, V., (2009). « Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale. Grandes tendances de la fin du Moyen âge au XXe siècle », *Annales de démographie historique* 2009/1 (n°117), pages 153-189.
- Berger, P., Kellner, H. (1988). « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue* n°102, p. 6-23
- Bidart, C. (2008). « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie* 2008/3 (vol.49), p. 559-583.
- Bidart, C., Pellissier, A. (2002). « Copains d'école, copains de travail. Evolution des modes de sociabilité d'une cohorte de jeunes », *Réseaux* 2002/5 (n°115), p.17-49.
- Bidart C. (1997). *L'amitié. Un lien social*, Paris : La Découverte.
- Caillé, A., Lazzeri, A. (2007). « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS* 2004/1 (no 23), p. 88- 115.
- Caillé, A. (dir.), (2007). *La quête de reconnaissance, Nouveau phénomène social total*, Paris : La Découverte.
- Caradec, V. (2014). « Transitions du vieillissement et épreuve du grand âge ». Caradec, V., Mallon, I., Hummel, C. (dir.). *Vieillesse et vieillissements*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 273-288.
- Caradec, V. (2008). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris : Armand Colin.
- Caradec, V. (2004). *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris : Presses universitaires de France.
- Céroux, B. (2006). « L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation », *Dialogue* 2006/2 (172), p. 123-132.
- Chamahian, A., Delporte, M. (2019). « Le vieillissement des personnes en situation de handicap. Expériences inédites et plurielles », *Gérontologie et société* n°159, vol. 41, p. 9-20.
- Constant, J. (2019). « Prendre le virage inclusif... D'accord mais avec le warning psychiatrique allumé... », *Traverses* n°3 « Vous avez dit inclusion ? », La revue du CREAL Centre-Val de Loire, p. 30-34.
- Delporte, M. (2016). *L'épreuve de la retraite en milieu protégé. Les travailleurs handicapés dans la fabrique du vieillissement*. Thèse de doctorat de sociologie, Université de Lille, 506 pages.
- Denechere, Y. (2015). « Les parrainages d'enfants étrangers au 20e siècle : Une histoire de relations interpersonnelles transnationales », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire* 2015/2 (N° 126), p. 147-161.
- De Singly, F. (2000). *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*. Paris : Nathan.
- Dubasque, D. (2009). « L'intervention sociale d'intérêt collectif : un mode d'intervention en travail social pour retrouver le sens du vivre ensemble ? », *Informations sociales* 2009/2 (n° 152), pages 106-114.
- Ducet, A. « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS* [Online], Research experiments, Régimes d'explication en sociologie, Online since 11 April 2011, connection on 03 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3459>

- Ebersold, S. (2002). « Le champ du handicap, ses enjeux et ses mutations : du désavantage à la participation sociale ». *Análise Psicológica*, juillet 2002, 20 (3), p. 281-290.
- Elias N., Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La Violence maîtrisée*, traduit de l'anglais par Josette Chicheportiche et Fabienne Duvigneau, Paris : Éditions Fayard.
- Elias, N., Scotson, J.L. (1997). *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur d'une communauté*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris : Éditions Fayard.
- Ennuyer, B. (2016). « Individu et société : le lien social en question », *Méditations philosophiques*, vol.2, Issue 4, Octobre – Décembre 2016, Ethics, Medicine and Public Health, p. 574 – 583.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*. Paris : Editions de Minit.
- Gourdon, V. (2013a). « *Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos Jours. Introduction du Mémoire inédit d'habilitation à diriger des thèses* », Université Paris-Sorbonne, 774 pages.
- Gourdon, V. (2013b). « Les évolutions du baptême en France au XIXème siècle ». Morel, M.F. (dir.). *Accueillir le nouveau-né, d'hier à aujourd'hui*, Paris : Erès, p. 257-286.
- Guerreau-Jalabert, A., Alfani, G., Gourdon, V., Robin, I.(dir.). « Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVIe-XXIe siècle) », *Genre & Histoire*, mis en ligne le 01 janvier 2017, <http://journals.openedition.org/genrehistoire/2606>
- Guibendif, P. (2011). « Reconnaissance et complexité sociale. Deux approches de la réalité juridique », *Droit et société* 2011/2 (n° 78), p. 293 - 324.
- Halifax J., Labasque, M.V. (2016). *Développer et promotion du parrainage de proximité au sein des UDAF*, étude réalisée dans le cadre de la convention d'objectifs Etat-Unaf 2013-2015, APRADIS Picardie.
- Jaeger, M. (2015). « L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social ? », *Vie sociale*, 11(3), p. 43-54.
- Jussen, B. (1992). « Le parrainage à la fin du Moyen Age : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux ». *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 47^{ème} année, n°2, p. 467-502.
- KIMSO (2014). *Les effets du parrainage de proximité*, étude réalisée avec France Parrainages et le soutien de la fondation LCL. <https://www.france-parrainages.org/documents/2>
- Lalive d'Epinau, C. (2009). « Mémoire autobiographique et construction identitaire dans le grand âge », *Gérontologie et société* 2009/3, p. 31-56.
- Llored, R. (2018). *Sociologie. Théories et analyses*. Paris : Editions Ellipses.
- Mallon, I. (2004). *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez-soi*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Mandret-Degeilh, A. (2007). *Sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine. Dimensions politiques et sociétales de la pratique contemporaine du baptême républicain*, Mémoire de Master, Institut d'Etudes Politiques de Paris, sous la direction d'Yves DELOYE.
- Mead, G.H. *L'Esprit, le soi et la société*, trad. D. Cefaï et L. Quéré, Paris : Presses universitaires de France, 2006.
- Monchicourt, N., Payrastre, P. (2019). « La notion d'inclusion : quels enjeux, risques et défis pour le secteur médico-social, les personnes accompagnées et la société ? » *Traverses* n°3 « Vous avez dit inclusion ? », La revue du CREAI Centre-Val de Loire, p. 42-51.
- Montaigne, M. (1580). « De l'amitié », *Les essais*, livre 1er, chapitre 28.

- Morin, E. (1981). « Peut-on concevoir une science de l'autonomie », *Les cahiers internationaux*, p.261-265.
- Moscovici, S., Doise, W. (1992). « Les formes élémentaires de participation aux décisions et aux consensus ». Moscovici S., Doise W. (dir.), *Dissensions et consensus*. Paris : Presses universitaires de France.
- Nussbaum, C. M. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Paris : Flammarion, coll. « Climats », 300 p., trad. Solange Chavel.
- Piveteau, D. (2018). « Etat des lieux « dynamique » de l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap », *Notre Prochain* 372, Juin 2018, p. 31-39.
- Quemener, P.Y. (2017). « Parrainage et nomination en Bretagne aux XVème et XVIème siècles », *Annales de démographie historique* 2017/1 (n° 133), pages 145-179.
- Riutort, P. (2013). « La socialisation. Apprendre à vivre en société ». Riutort P., *Précis de sociologie*. Paris : Presses universitaires de France, p.63-74.
- Schaffhauser, L.M, Quiriau F. (2012). « Le parrainage est une solidarité entre les personnes et les générations », *Forum* 59, décembre 2012, p 16-17.
- Stiker, H.J. (2013). *Corps infirmes et société. Essais d'anthropologie historique*, Paris : Dunod (pour la 3ème édition).
- Ville, I., Fillion, E., Ravaud, J.F. (2014). *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*. Louvain : De Boeck.

Textes officiels et rapports

- Actes de La « Journée technique sur le parrainage d'enfants en France » organisée par la direction générale de l'action sociale et le comité national du parrainage, 6 Décembre 2005, <https://www.tousparrains.org/wp-content/uploads/2016/12/ActesJourneeTechniqueParrainage2005.pdf>
- Dagbert, M. (2015). *Rapport du groupe de travail « Développement social et travail social collectif » des états généraux du travail social* https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/D_R_veloppement_social.pdf
- Patriat F., Requier, J.C. (2017). *Les missions locales : du rapport Schwartz à la Garantie jeunes, trente années d'accompagnement des jeunes en difficulté*, Rapport d'information n° 575 (2016-2017) fait au nom de la commission des finances, 7 juin 2017.
- Circulaire n° 38 du 30 juin 1978 relative au parrainage des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.
- Vergez, MD. (2001). Rapport sur le parrainage. https://www.tousparrains.org/wp-content/uploads/2016/12/Rapport_parrainage_MD_Vergez%CC%80s2001.pdf

Articles de presse

- Libération, 14 Juillet 2001, « Une enfance parrainée plutôt que placée ».
- Médiapart, 3 Février 2009, « Le Parrainage, un acte civique ! ».
- Wéka, 29 Octobre 2010, « Lise-Marie Schaffhauser : « Rendre visibles les solidarités de proximité » ».
- La Croix, 22 Juin 2009, « Le parrainage d'enfants, pour qu'ils grandissent en se sentant entourés ».

Apriles, ODAS. Portrait d'acteurs : entretien de Lise-Marie Schaffhauser, Présidente de l'Unapp « Le parrainage, un avenir à construire ensemble », <https://odas.apriles.net/portraits-d-acteurs/lise-marie-schaffhauser-presidente-de-lUnapp-le-parrainage-un-avenir-construire>.

Regard sur Grenay, bulletin d'informations municipales n°483, mars 2016.

Dossier de presse, Le Parrainage à la "Croisée des Chemins", Unapp - Apei de Lens et environs, Lundi 30 janvier 2012 (p.27)

Sitographie

Site de l'Unapp : <https://www.tousparrains.org/owners/Unapp/>; ; www.Unapp.net

Site de l'Apei de Lens et environ : <https://www.apei-lens.org/>

Site du conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-parrainages-a-l-election-presidentielle>

ANNEXES

ANNEXE 1. Glossaire

AG	Assemblée Générale
APEI	Association de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
CAJ	Centre Animation Jeunesse
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNP	Comité National du Parrainage
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
COPIL	Comité de pilotage
ESSMS	Établissement et Service Social ou Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FV	Foyer de Vie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
UNAPP	Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité

ANNEXE 2. Grilles d'entretien

Nous allons présenter les grilles d'entretien à destination des filleul(e)s, puis des parrains ou marraines. Quelques précisions d'ordre méthodologique doivent auparavant être apportées. Tout d'abord, ces grilles constituent des guides d'entretien : la formulation des questions ainsi que leur volume global ont été adaptés à chaque situation d'entretien (notamment, parfois, pour en limiter la durée). Ensuite, les entretiens ont parfois été enregistrés, toujours avec l'accord de la personne enquêtée. Nous n'avons pas fait de retranscriptions intégrales, mais des verbatims.

Sur le plan de l'analyse, une grille d'analyse a été établie pour chaque entretien puis nous avons procédé à une analyse croisée pour chaque binôme, puis pour chaque catégorie d'acteurs (parrains et marraines / filleul(e)s).

GRILLE D'ENTRETIEN FILLEUL(E)S

DEFINITION DU PARRAINAGE	
C'est quoi pour vous un parrain ou une marraine ?	
RENCONTRE / NAISSANCE DE LA RELATION	
Vous vous êtes connus comment avec X ? C'était quand ? Qu'est-ce qui vous a plu chez X ? Il s'est passé quelque chose de particulier entre vous ? Est-ce que X occupe un autre rôle auprès de vous (mandataire, membre de la famille, etc.) ?	
MISE EN PLACE DE LA RELATION DE PARRAINAGE	
Qui vous a parlé de parrainage la première fois ? C'était quand ? Pourquoi avez-vous souhaité devenir le filleul de X ? Si c'est lui qui vous a fait la demande, avez-vous été surpris ? Avez-vous hésité ? Avez-vous pris le temps d'y réfléchir ? Comment vous en avez parlé à X (qui a dit / décidé quoi) ? Vous en avez parlé avec vos proches (familles, amis, conjoint) avant ? Vous en avez parlé avec ses proches ? Pourquoi avoir voulu devenir le filleul de cette personne-là en particulier ? Pourquoi ne pas avoir continué la relation « comme avant » ?	
LA CEREMONIE DE PARRAINAGE	
Vous avez fait une cérémonie de parrainage ? C'était individuel ou collectif ? Qui a eu l'idée / l'envie d'une cérémonie ? Ça s'est passé comment pour la préparation ? Et pour le déroulement ? Qui a fait / décidé quoi ? Un objet échangé pendant la cérémonie ? Cadeau offert / reçu ? Habits particuliers portés ? Repas après la cérémonie ? Buffet ? Emotion ? Photos prises, album ? Vous avez pu faire tout ce que vous vouliez pour cette cérémonie ? Votre parrain aussi ? Vous avez fait autre chose avec votre parrain pour « marquer le coup » (repas, gâteau, sortie, ...) ?	

LA RELATION DE PARRAINAGE	
<p>Vous vous voyez souvent avec X ? Vous communiquez comment (téléphone, courrier, ...) ?</p> <p>Vous faites quoi ensemble ? Ce sont des choses que vous faisiez déjà avant ou des choses nouvelles ?</p> <p>Vous partagez certaines activités avec d'autres personnes (famille, amis, clubs) ?</p> <p>Vous voyez sa famille des fois ? Il vous a présenté ses amis ?</p> <p>Vous parlez avec les professionnels de ce que vous faites avec X ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des choses que vous faisiez avant ensemble et que vous ne faites plus maintenant ?</p> <p>Ça a changé quelque chose, dans votre relation, de devenir parrain et filleul ?</p> <p>Qu'est-ce que ça vous apporte d'avoir un parrain ?</p> <p>Est-ce qu'il y a eu des moments difficiles ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des choses qui vous manquent, des besoins particuliers, comme par exemple des conseils parfois ?</p> <p>Vous êtes filleul ou parrain de quelqu'un d'autre ? Si oui, est-ce que c'est pareil, différent, en quoi (membre de la famille ?) ?</p>	
RETOUR SUR LA NOTION DE PARRAINAGE	
<p>Comment vous définiriez ce mot « parrain » ? Et « parrainage » ?</p> <p>Et « filleul » ?</p> <p>Est-ce que vous diriez que X est un ami ?</p> <p>Vous en pensez quoi du parrainage ?</p>	
PRESENTATION DE LA PERSONNE	
<p>Quelques questions sur vous (âge, situation familiale, professionnelle, ...)</p>	
COMPLEMENTS	
<p>Est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez ajouter ?</p>	

GRILLE D'ENTRETIEN PARRAINS / MARRAINES

DEFINITION DU PARRAINAGE	
C'est quoi être parrain ? C'est quoi une relation de parrainage ?	
RENCONTRE / NAISSANCE DE LA RELATION	
<p>Vous vous êtes connus comment avec X ? (Dans quels cercles, dans quel type de relation (professionnelle ?), autour de quel type d'activités, dans quel espace (dans / hors établissement)) ?</p> <p>C'était quand ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous a plu chez X ?</p> <p>Il s'est passé quelque chose de particulier entre vous ?</p> <p>Est-ce que vous occupez un autre rôle auprès de X (mandataire, membre de la famille ou belle-famille, tiers digne de confiance, etc.) ?</p>	
MISE EN PLACE DE LA RELATION DE PARRAINAGE	
<p>Qui vous a parlé de parrainage la première fois ? C'était quand ?</p> <p>Pourquoi avez-vous souhaité devenir le parrain de X ?</p> <p>Qui a fait la demande ? Vous avez été surpris ? Vous avez hésité ? Vous avez pris le temps d'y réfléchir ?</p> <p>Comment vous en avez parlé à X (qui a dit / décidé quoi) ?</p> <p>Vous en avez parlé avec vos proches (familles, amis, conjoint) avant ?</p> <p>Vous en avez parlé avec ses proches ?</p> <p>Pourquoi avoir voulu devenir le parrain de cette personne-là en particulier ?</p> <p>Pourquoi ne pas avoir continué la relation « comme avant » ?</p>	
LA CEREMONIE DE PARRAINAGE	
<p>Vous avez fait une cérémonie de parrainage ? C'était individuel ou collectif ?</p> <p>Qui a eu l'idée / l'envie d'une cérémonie ?</p> <p>Ça s'est passé comment pour la préparation ? Et pour le déroulement ?</p> <p>Qui était là ? Qui a décidé de quoi ?</p> <p>Un objet échangé pendant la cérémonie ? Cadeau offert / reçu ? Habits particuliers portés ? Repas après la cérémonie ? Buffet ? Emotion ? Photos prises, album ?</p> <p>Vous avez pu faire tout ce que vous vouliez pour cette cérémonie ? Votre filleul aussi ?</p> <p>Vous avez fait autre chose avec votre filleul pour « marquer le coup » (repas, gâteau, sortie, ...) ?</p>	
LA RELATION DE PARRAINAGE	
<p>Vous vous voyez souvent avec X ? Vous communiquez comment (téléphone, courrier, ...) ?</p> <p>Vous faites quoi ensemble ? Ce sont des choses que vous faisiez déjà avant ou des choses nouvelles ?</p> <p>Ça vous a ouvert à des choses, des gens, des lieux, des centres d'intérêt nouveaux ?</p> <p>Vous partagez certaines activités avec d'autres personnes (famille, amis, clubs) ?</p> <p>Vous voyez sa famille des fois ? Il vous a présenté ses amis ?</p> <p>Vous voyez des professionnels qui l'accompagnent des fois ? Vous parlez de X ensemble ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des choses que vous faisiez avant ensemble et que vous ne faites plus maintenant ?</p> <p>Comment ça se passe par rapport à son handicap (verbalisation, déficience intellectuelle, santé, ...) ?</p> <p>Ça a changé quelque chose, dans votre relation, de devenir parrain et filleul ?</p>	

<p>Si ex professionnel : pour vous, la relation que vous avez avec X aujourd'hui, c'est une relation d'ordre plutôt privé ? Si oui, qu'est-ce qui a fait basculer la relation d'un registre à l'autre ? Ça s'est produit quand ? Qu'est-ce que vous trouvez dans cette relation, qu'est-ce que ça vous apporte ? Est-ce qu'il y a eu des moments difficiles ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous manquent, des besoins particuliers, comme par exemple des conseils parfois ? Qu'est-ce que vous pensez apporter à X ? Est-ce que c'était indispensable de passer par une relation de parrainage pour y accéder ? Vous êtes parrain de quelqu'un d'autre ? Si oui, est-ce que c'est pareil, différent, en quoi (membre de la famille ? Enfant ?) ?</p>	
RETOUR SUR LA NOTION DE PARRAINAGE	
<p>Comment vous définiriez ce mot « parrain » ? Et « parrainage » ? Et « filleul » ? Quels mots vous pouvez mettre sur cette relation ? Est-ce que vous diriez que X est un ami ? Est-ce que vous pensez qu'il faut des compétences, des qualités particulières pour être parrain d'une personne en situation de handicap ? Vous auriez des préconisations à faire pour le déploiement du parrainage ?</p>	
PRESENTATION DE LA PERSONNE	
<p>Quelques questions sur vous (âge, situation familiale, professionnelle, ...)</p>	
COMPLEMENTS	
<p>Est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez ajouter ?</p>	



CREAI Hauts-de-France – 54, boulevard Montebello B.P. 92009 - 59011 LILLE Cedex
Tél 03 20 17 03 03 Fax 03 20 17 03 17 | contact@creaihdf.org – www.creaihdf.fr
Association loi 1901 – Membre de la Fédération des CREAI (ANCREAI)

Le parrainage de proximité à l'Appel de Lens et environs - Avril 2020 - CREAI Hauts-de-France